RÉPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

IIIe PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1971 - 1976

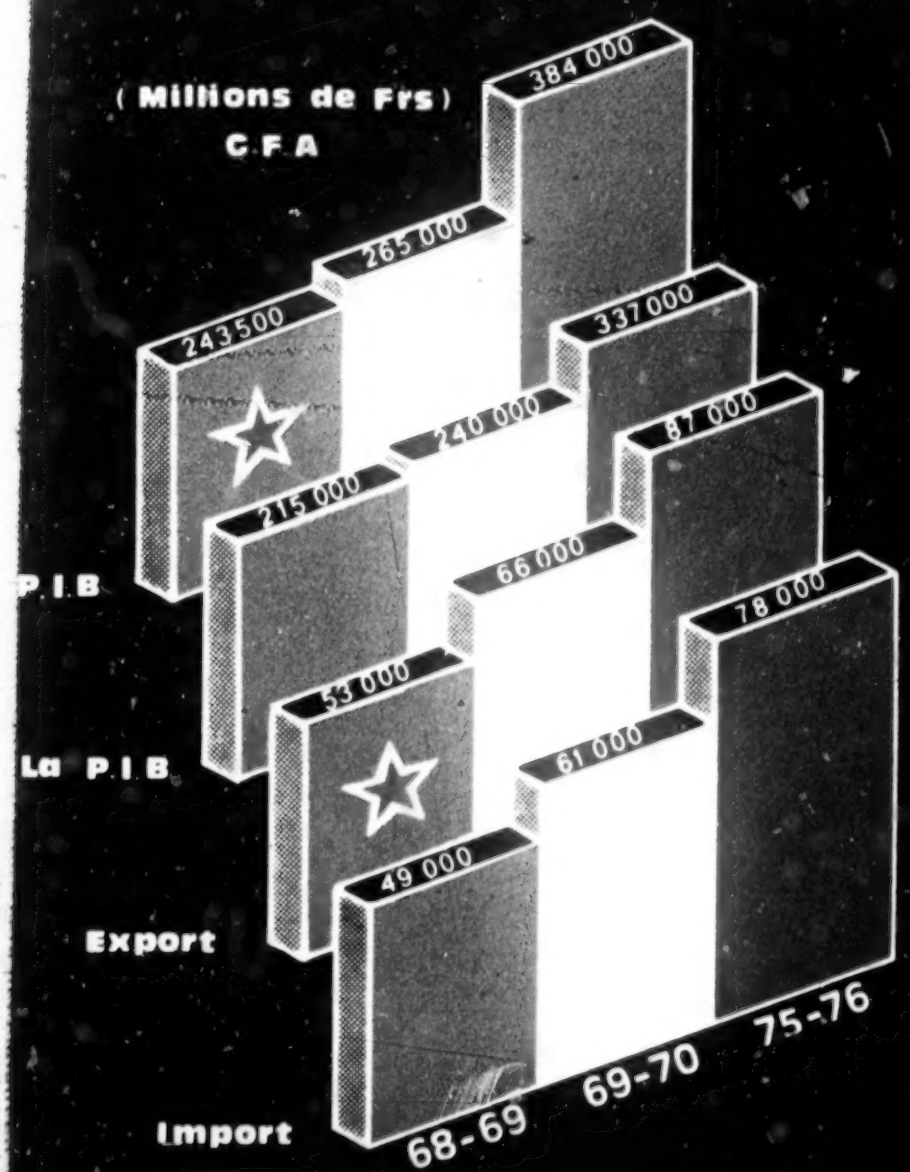

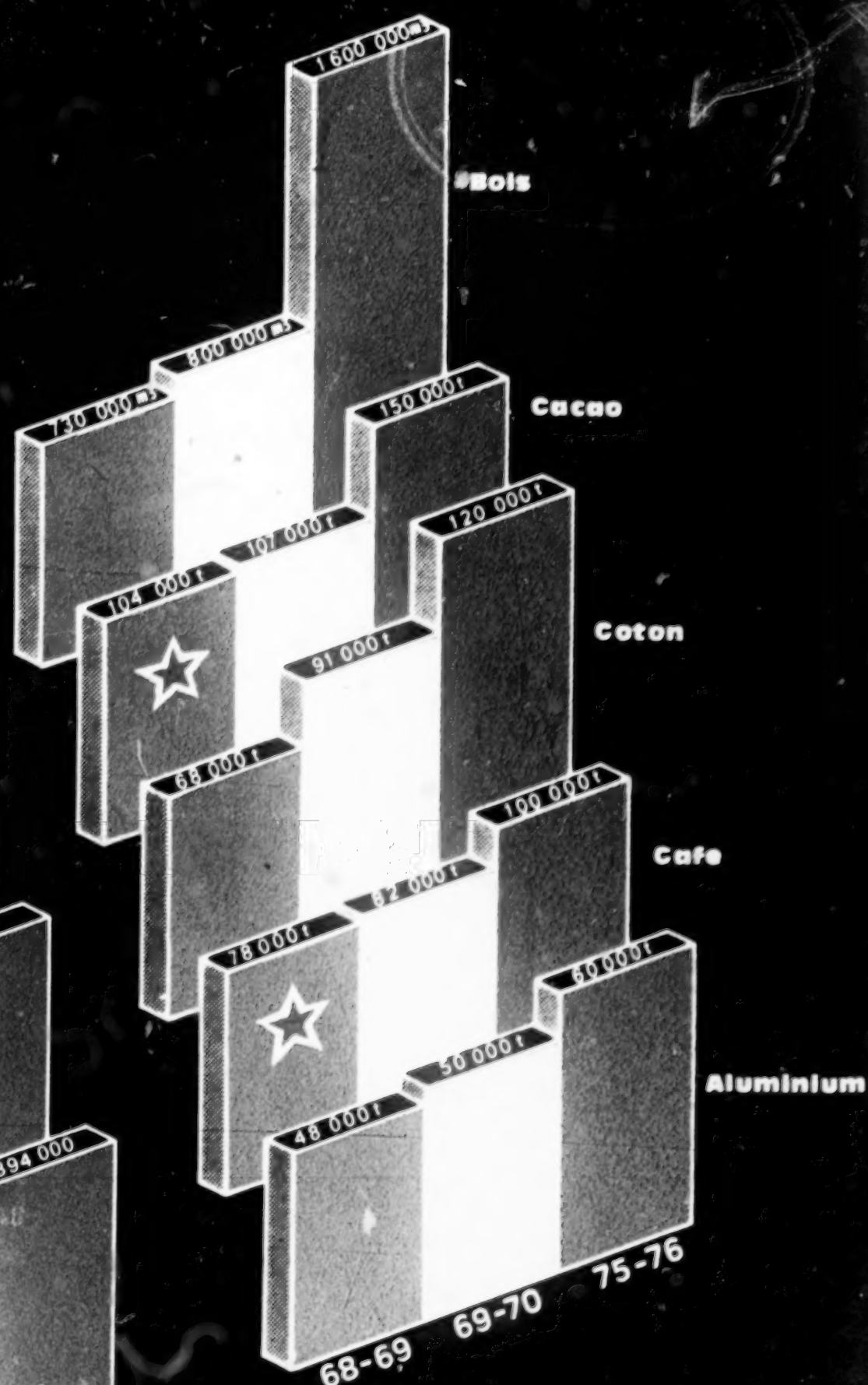

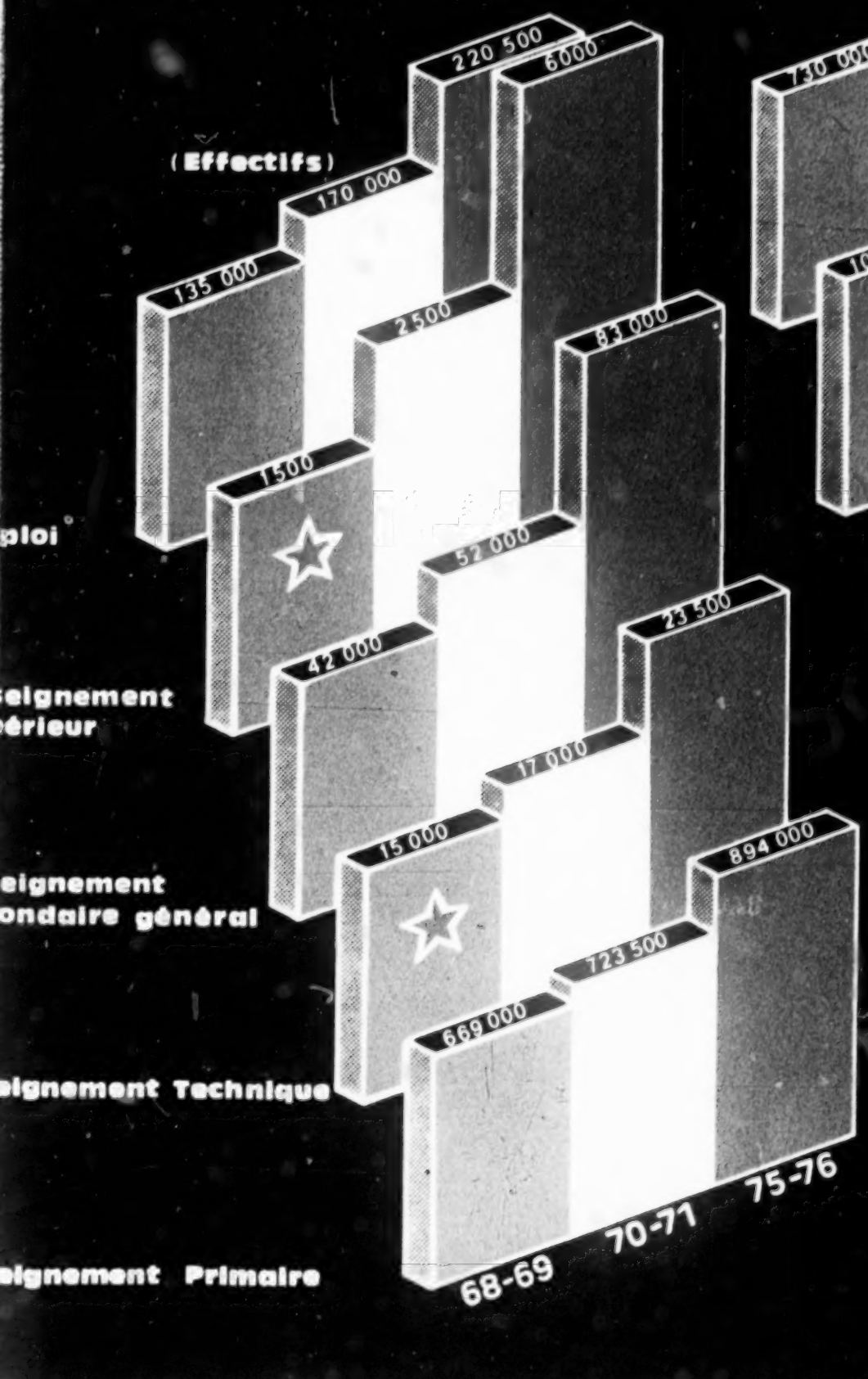

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

IIIe PLAN QUINQUENNAL

DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1971-1976

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
WORLD BANK GROUP - IMF

MINISTERE DU PLAN
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

126572

F8
C-4
1971/1976

CAMEROUN

Echelle 1/5000000 Scale

Km 50 0 100 200 Km

Capitale d'État
State capital

Chef-lieu de Province
Chief-town of Province

Chef-lieu de Département
Chief-town of Division

Frontière internationale
International boundary

Route principale
Main road

Route secondaire
Secondary road

Chemin de fer
Railway

Réserve de faune
Fauna reserve

Campement
Camp

Forêt
Forest

10° 12° 14° 16°

12° 10° 8° 6° 4° 2°

LAC TCHAD
Makari
FORT LAMY
Massakori
Mayo Kebbi
Maiduguri
Fort Foureau
Lagone Binai
Waza
Mora
Mokolo
Mora
Bogo
Mindif
Yagoua
Kaélé
Kar-Hay
Guider
Fianga
Garoua
Pala
Lai
Tchad
C^r DES ÉLÉPHANTS
C^r DU GRAND CAPITAINE
C^r DES HIPPOPOTAMES
Poli
C^r DU BEL ÉLAND DE BOUBA NDJIDA
Ngaoundéré
C^r DU RHINOCÉROS
C^r DU BUFFLE NOIR
C^r DES COBAS
C^r DU FARO
Tignère
Banyo
Tibati
Meiganga
Bétaré Oya
Yoko
Bafia
Nanga Eboko
Bertoua
Batouri
Yokadouma
Abong Mbang
Akonolinga
Messamena
Ayos
Yaoundé
Mbalmayo
Bengbis
Sangmélima
Ebolowa
Djoum
Lomié
Réserve du Dja
Zoétélé
Ngomedzap
Kribi
Akom II
Campo
Réserve de Campo
Ambam
Eséka
Edéa
Douala
Victoria
BUEA
Kumba
Mundemba
Nguti
Mamfé
Bamenda
Kumbo
Nkambé
Wum
Nwa
Akwaya
Fundong
Jakiri
Mbengwi
Foumban
Foumbot
Bafoussam
Dschang
Bangangté
Yabassi
Yingui
Bokito
Ndom
Monatélé
Ngambé
Sa'a
Ntui
Minta
Nguélémendouka
Doumé
Batouri
Bertoua
Ndélélé
Abong Mbang
Akonolinga
Messamena
Yokadouma
Mouanko
Dizangue
Makak
Mvangué
Lolodorf
Ngomedzap
Nkollemakong
Sangmélima
Ebolowa
Akom II
Djoum
Ambam
Réserve de Campo
Mbalmayo
Bengbis
Zoétélé
Réserve du Dja
Lomié
Mouloundou
Ngoko
Sangha
Ayina
Ntem
Rio Benito
BATA
GUINÉE ÉQUATORIALE
RÉPUBLIQUE GABONAISE
RÉPUBLIQUE DU CONGO
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
FÉDÉRATION DU NIGÉRIA
STA ISABEL
FERNANDO-POO

CARTE ADMINISTRATIVE

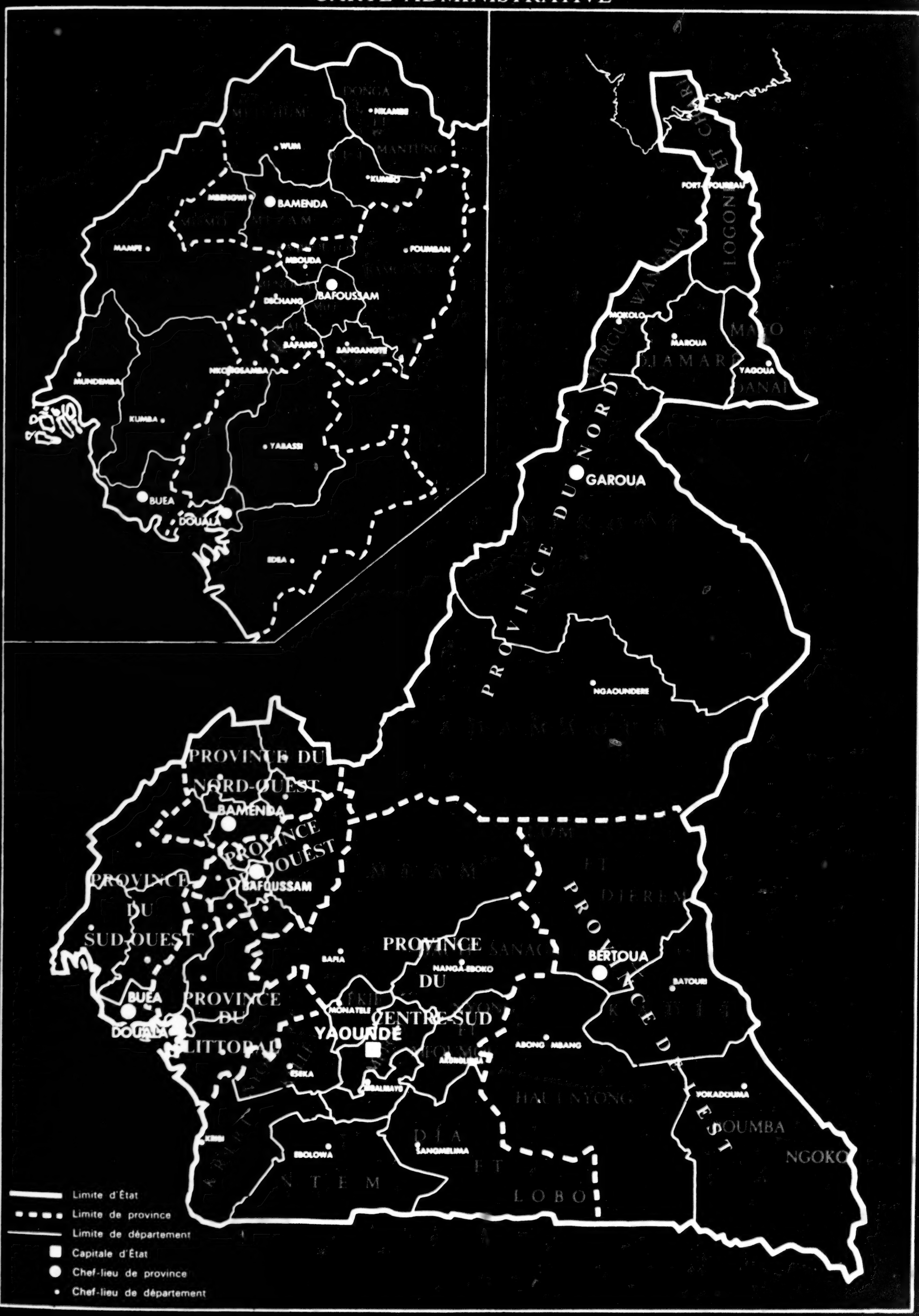

Son Excellence El Hadj Ahmadou AHIDJO

Président de la République Unie du Cameroun

COMMUNICATION

de S. E. El Hadj Ahmadou AHIDJO

Président de la République Fédérale du Cameroun

A YAOUNDÉ, LE 11 AOUT 1971

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je remercie Monsieur le Président de l'Assemblée nationale des paroles aimables qu'il vient de prononcer en votre nom.

Vous le savez : il m'est toujours très agréable de venir vous entretenir des grands problèmes auxquels se trouve confrontée la nation, notamment dans le domaine économique, social et culturel et des solutions que le responsable de l'Exécutif entend leur apporter.

Cela m'est agréable, dis-je, parce qu'il s'agit d'une manifestation concrète de la démocratie dans nos institutions, de l'expression de notre volonté de construire la nation avec la pleine participation de votre Assemblée, et, à travers elle, du peuple camerounais tout entier.

Ce souci de démocratie et de participation est une dimension constante et fondamentale de notre vie nationale. Je suis persuadé qu'elle est, à plus d'un titre essentielle à la réussite de la difficile entreprise de construction nationale dans laquelle nous sommes engagés.

Elle l'est d'abord à la consolidation continue de l'unité nationale qui, sans aucun doute, est principalement la conscience d'une solidarité vivante éprouvée dans la poursuite collective d'un idéal commun et la réalisation d'une œuvre commune, en un mot, d'une solidarité vécue dans l'accomplissement d'un destin commun.

Notre grand parti national, l'Union Nationale Camerounaise, s'efforce d'assumer efficacement la responsabilité historique qui lui revient dans cette optique. La campagne de prise de contact, que le Bureau politique national a lancée dans tout le pays après le deuxième Conseil national du parti, procédait, précisément, de la volonté de l'Union Nationale Camerounaise d'œuvres toujours d'avantage, à travers un dialogue libre mais ordonné, pour le renforcement permanent de la solidarité au sein du peuple camerounais ainsi que pour le resserrement de la communauté de pensée et d'action entre la nation et ses dirigeants.

Parce qu'il est essentiel à la consolidation de l'unité nationale, ce souci de démocratie et de participation est également indispensable à l'affirmation de la personnalité de notre pays dans le monde.

On a dit avec raison que la politique extérieure des Etats est souvent à l'image de leurs préoccupations intérieures. Il n'y a pas de doute que, dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, seuls les Etats forts et stables et les Nations solidement unies peuvent avoir la chance de survivre à travers le jeu des forces contradictoires auquel ils sont exposés, de remplir efficacement leurs missions et d'être appelés à jouer un rôle dans la Société des Nations.

En ce qui nous concerne, notre souci de dialogue et de participation à l'intérieur de nos frontières nationales se traduit sur le plan international par une politique constante de non-alignement, qui exprime, à la fois, notre

volonté d'interdépendance, notre attachement à la paix et notre ouverture à la coopération avec toutes les nations qui respectent notre souveraineté et l'originalité de notre personnalité nationale.

Nous en avons récemment donné une preuve supplémentaire en établissant — au moment où nous l'avons jugé opportun et seulement à ce moment-là — les relations diplomatiques avec la République populaire de Chine.

Nous avions dit que, ce grand pays de vieille civilisation étant ce qu'il est devenu aujourd'hui, il n'était plus réaliste de continuer à ignorer sa présence massive et son développement rapide, si tant est que l'on veuille aboutir à une réévaluation des relations internationales dans le sens d'une paix fondée sur la justice et la coopération fraternelles de toute l'humanité.

Nous ne pouvons, par conséquent, que nous féliciter et de l'évolution heureuse de l'attitude de la communauté internationale à l'égard de la République populaire de Chine, et de la disposition de celle-ci au dialogue pacifique avec les autres nations du monde, dans le respect mutuel des souverainetés, la coexistence des options et la non-ingérence dans les affaires intérieures respectives et souhaiter que la République populaire de Chine soit rétablie dans ses droits légitimes dans les Organisations internationales et notamment aux Nations Unies.

Dans la mesure où il ne peut y avoir d'indépendance, de paix et de coopération véritables sans le respect scrupuleux des droits des hommes et des peuples, il va sans dire que le non-alignement — tel que le Cameroun l'entend du moins — ne saurait s'interpréter en termes de neutralité, c'est-à-dire, en dernière analyse, de compromission avec les forces rétrogrades de domination dans le monde.

Il implique au contraire, un engagement actif en faveur de la liberté, de la dignité et du progrès des peuples, notamment des peuples défavorisés et, simultanément, une condamnation sans appel des injustices et des oppressions qui subsistent encore dans le monde.

S'agissant de celles-ci, comment ne pas s'indigner tout particulièrement et montrer de la fermeté devant le colonialisme et la discrimination raciale qui continuent d'exister sur le continent africain, au défi de la dignité des peuples africains et de la conscience universelle ? Dans le combat ardu que nous menons contre ces fléaux, qui, malgré la réprobation des Nations Unies, continuent malheureusement de trouver appui auprès des puissants intérêts internationaux, c'est une source de réconfort et d'espoir que de constater que la grande majorité des Etats africains ont su, au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, préserver leur front uni face aux manœuvres de division des ennemis de l'Afrique et renforcer leur détermination à soutenir, toujours plus efficacement, la lutte des mouvements africains de libération.

En définitive, le non-alignement, tel que l'entend le Cameroun, est volonté de démocratie — c'est-à-dire de dialogue et de participation — dans la société internationale. La libération totale du continent africain, dans cette optique, apparaît par conséquent, comme une condition nécessaire au plein épanouissement de l'Afrique et à sa pleine contribution à la promotion de la civilisation de l'universel.

*
* *

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Ce souci de dialogue et de participation est, enfin, essentiel au succès de notre politique de développement. Je le rappelle sans cesse à la nation : il n'y a pas de progrès rapide et authentique sans volonté de progrès, sans la participation effective de tout le peuple et de chaque citoyen à l'effort national de progrès.

Le projet du IIIe Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, que j'ai le plaisir de soumettre à votre auguste assemblée, a été, dans son élaboration, comme il sera de son application, sous-tendu par cette philosophie fondamentale et humaniste du développement.

Avant de traiter des objectifs de ce Plan et des moyens de les atteindre, il vous plaira sans doute de connaître l'état d'exécution du IIe Plan. Ce bilan a été fait, en ce qui concerne les trois premières années de ce Plan, devant le IIe Conseil national de l'U.N.C.

Bien qu'il soit prématuré de tirer des conclusions définitives sur la dernière année, tant que les données disponibles n'auront pas été traitées et correctement interprêtées, on est en droit d'affirmer que les tendances qui se dégagent, d'ores et déjà, confirment la conviction d'après laquelle les objectifs du IIe Plan seront largement atteints.

Je m'attarderai seulement sur les objectifs fondamentaux : qu'il s'agisse de l'objectif de doubler le revenu par habitant des Camerounais de 1960 à 1980, objectif que visent tous nos plans de cette période ; qu'il s'agisse de la politique financière, nerf de toute politique économique ; qu'il s'agisse de l'agriculture ; qu'il s'agisse, enfin, de l'industrie dont nul n'ignore l'incidence sur la création d'emplois et la modification des structures d'un pays.

Dans le cadre de la politique d'amélioration du niveau de vie des Camerounais, le Gouvernement s'est fixé comme objectif fondamental de doubler le revenu réel par habitant de 1960 à 1980. Le IIe Plan a repris à son compte cet objectif. Pour l'atteindre, il faut qu'au cours du Ier Plan le revenu annuel réel par tête croisse de 3,5 %. Ce taux devrait être de l'ordre de 3,6 % au cours du IIe Plan.

Au regard de cet objectif, notre économie a connu une croissance accélérée et soutenue. Le produit intérieur brut est passé de 167,7 milliards de francs à 245,5 milliards de 1964/65 à 1968/69, soit une croissance annuelle d'environ 9,8 % ; croissance qui place le Cameroun parmi les pays à fort taux de croissance économique dans le monde. Le produit intérieur brut réel par habitant, compte tenu de la hausse des prix et de la croissance démographique, a augmenté de 4,8 % par an contre 3,8 % pour la période 1962/63 à 1967/68.

C'est dire que durant le Ier et le IIe Plan, notre taux de croissance économique a été largement supérieur à notre objectif fondamental. Cette expansion économique vigoureuse a été sous-tendue par une politique financière au service du développement. Dans ce domaine et conformément aux objectifs du Plan, le Gouvernement a cherché à contenir une épargne budgétaire qui ne pouvait que conduire à une politique de facilité et de dépendance.

Le montant total des crédits d'équipement ouvert par l'Etat au cours du IIe Plan s'élève à 22,8 milliards de 1966/1967 à 1970/71. L'Etat a financé 99 % des investissements programmés directement à sa charge. Effectivement ce pourcentage est inférieur à la réalité et doit être corrigé en augmentation en tenant compte :

— En premier lieu, des investissements non programmés mais rendus nécessaires par l'expansion de la production et des services. Il va de soi que la souplesse de notre système de planification autorise et prévoit des ajustements conjoncturels ;

— En second lieu, et pour avoir une image réaliste de l'épargne budgétaire destinée au financement du plan, il faut intégrer dans les calculs du financement par l'Etat les charges de la dette extérieure (amortissements et intérêts) qui sont encore comptabilisées dans le budget de fonctionnement. Or, cette charge a été multipliée par deux entre 1969/70 et 1970/71. Actuellement notre pays consacre 4 % de sa masse budgétaire au service de la dette ;

— En troisième lieu, le Gouvernement a décidé d'une nouvelle orientation de la trésorerie qui concourt désormais au financement de la croissance économique. Un programme spécial de 9 milliards de francs C.F.A. a été

ainsi mis en place en décembre 1970, dont seulement 800 millions comportent une hypothèque sur les futurs budgets d'équipement.

Au total, les crédits d'équipement ouverts par l'Etat représentent globalement 105 % des prévisions du Plan. Ainsi, après avoir permis le retour aux équilibres fondamentaux des finances publiques, notre politique budgétaire a-t-elle assuré au IIe Plan la poursuite d'une expansion économique à un niveau élevé.

L'agriculture de son côté, se devait de remplir un double rôle :

— Satisfaire les besoins alimentaires nationaux avec un taux de couverture aussi élevé que possible ;

— Apporter au pays, par le jeu des exportations les devises utiles à l'importation des biens d'équipement et de consommation qu'il ne peut pas encore produire.

Evidemment, pour atteindre ces objectifs, il fallait élever la production des paysans et adopter des méthodes modernes de production à tous les niveaux. Or, ces méthodes exigent des mises de fonds que le paysan ne possède souvent pas. Dans ces conditions, la solution au problème était la réorganisation du crédit agricole au cours du IIe Plan.

En effet, le crédit agricole se caractérisait jusqu'à présent par :

— Le montant élevé des impayés. Ce qui a amené notre Banque de développement à se désintéresser du crédit à la production (crédit moyen et à long terme) au profit du crédit de campagne plus rémunérateur et moins risqué ;

— La multiplicité des organismes d'encadrement rural et des organismes qui prêtent aux paysans sans coordination.

Face à cette situation et conformément aux objectifs du Plan, le Gouvernement a défini une nouvelle politique de crédit agricole qui sera bientôt mise en place et dont les grandes lignes sont :

— La centralisation de toutes les opérations de crédit agricole à la B.C.D. qui subit en conséquence une réorganisation structurelle, de manière à individualiser les opérations de crédit agricole ;

— L'octroi d'une dotation de 500 millions à la B.C.D. aux fins de crédits agricoles dont une tranche de 250 millions a déjà été débloquée ;

— L'utilisation des fonds ainsi débloqués pour promouvoir les opérations productives agricoles prévues au Plan ;

— La réorganisation des structures d'encadrement rural de manière à faciliter l'octroi et le recouvrement du crédit.

Toujours dans son action en faveur du monde rural, le Gouvernement a entrepris la ruralisation de l'enseignement et l'I.P.A.R. se consacre, d'ores et déjà avec succès, à la formation des maîtres dont cet enseignement ruralisé a besoin. Le but est de donner aux jeunes gens issus de cet enseignement, le goût du travail de la terre, le sens de sa dignité ainsi que la possibilité de vivre mieux dans les villages et d'y satisfaire en grande partie leurs aspirations. C'est le seul gage de la rétention des jeunes à la campagne. C'est l'un des moyens de lutter efficacement contre l'exode rural.

En somme, bien que les villes continuent de bénéficier de meilleurs services sociaux et que les revenus urbains demeurent relativement plus élevés, le Gouvernement n'a cependant ménagé aucun effort au cours du IIe Plan pour réduire ces inégalités et rendre à la campagne la place de choix qu'elle mérite dans la nation.

L'attention accordée à l'agriculture n'a pas porté atteinte à l'essor de l'industrie. Ici, comme dans la plupart des secteurs économiques, les objectifs du Plan ont été largement dépassés. Le taux de leur réalisation est de l'ordre de 138 %. Nous sommes heureux de constater que la masse globale des investissements consacrés aux créations et aux extensions d'entreprises s'élève à 30 milliards 400 millions en 4 années d'exécution du Plan contre 27 milliards 500 millions prévus pour la même période ; soit 2 milliards 900 millions d'investissements en plus par rapport aux prévisions.

Les principales branches concernées par cette expansion industrielle sont :

— La recherche minière et pétrolière ;
— Les industries alimentaires, de boissons et de tabacs ;
— Les industries textiles et de confection ;
— Les industries de matériaux de construction, notamment du ciment.

Le tourisme mérite une mention particulière car sur 1 milliard 980 millions prévus au IIe Plan, 1 milliard 690 millions ont été réalisés en quatre ans d'exécution du Plan, soit 85 % des prévisions.

En ce qui concerne les moyens de transports et de télécommunications, le programme d'action tracé par le IIe Plan s'exécute au rythme prévu et concerne toutes les régions.

En particulier ,les besoins croissants de l'aviation nous ont conduits à construire une nouvelle aérogare à Yaoundé et à entreprendre des travaux importants pour doter Douala d'un aéroport de classe internationale. L'équipement de l'aéroport de Garoua a été renforcé et modernisé. La Compagnie nationale " Cameroon Airlines " est constituée. A partir du 1er novembre prochain, les avions battant pavillon camerounais voleront tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de nos frontières.

Les résultats acquis en matière de télécommunications sont patents ; de jour en jour, des villes de la Fédération sont reliées au réseau automatique de télécommunications.

Ce programme ambitieux mais à la hauteur de nos moyens se poursuit ; il a absorbé pendant les quatre dernières années plus de 4 milliards de francs.

Bientôt les travaux de construction de la station terrienne vont commencer, grâce aux conditions de financement très favorables que nous avons obtenues. Cette station nous permettra, par l'intermédiaire d'un satellite de télécommunications d'entrer directement en liaison avec d'autres continents, qu'il s'agisse des liaisons téléphoniques, télégraphiques ou de liaisons par télex voire par télévision.

Notre industrialisation rapide trouve son dynamisme dans la diversité de nos ressources naturelles, dans notre main-d'œuvre qualifiée, disciplinée et travailleuse et surtout dans notre politique de libéralisme planifié qui favorise le dialogue, la compréhension et la collaboration entre l'Etat et le secteur privé.

Le Gouvernement a eu le souci constant de faire bénéficier des progrès réalisés au cours du IIe Plan toutes les couches de la population, notamment les travailleurs. C'est ainsi qu'en mars 1969 et en février 1970 sont intervenues des augmentations de salaires respectivement de 4 % et 3 % et qu'en octobre 1970 a été adoptée une classification nationale professionnelle type.

Depuis le 1er mars 1971, d'autres mesures sociales importantes sont venues compléter ces dispositions : classifications sectorielles concernant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire : barême de salaires minima hiérarchiques concernant chacun de ces secteurs.

Les avantages de ces nouvelles mesures pour les 130 000 travailleurs du secteur privé intéressés sont évidents :

— Tout arbitraire en matière de catégorisation du travailleur est désormais écarté ;

— A défaut d'une libéralité de l'employeur, le travailleur pourra au moins bénéficier du salaire minimum légal dont l'augmentation suivant les secteurs est de l'ordre de 3 à 8 % ;

— Généralisation de la prime d'ancienneté à tous les secteurs même à l'agriculture et revalorisation de son taux de 2 % par an ;

— Enfin, la carrière du travailleur, à l'intérieur de sa catégorie divisée en six échelons, est garantie par le jeu des promotions internes au choix de l'employeur compte tenu de sa manière de servir. Au bout de 5 ans, néanmoins, l'avancement à l'échelon supérieur est automatique.

On ne saurait donner à ces mesures toute leur signification sans marquer qu'elles constituent également, à l'échelon de la Fédération, un pas important dans le renforcement de l'unité nationale. En effet, grâce à elles, les travailleurs du secteur privé de l'ensemble de la Fédération bénéficient désormais :

— *de la même législation et règlementation,*
— *des mêmes conditions de travail,*
— *de la même durée de travail,*
— *du même système de congé,*
— *des mêmes salaires minima hiérarchiques,*
— *de la même classification professionnelle nationale type.*

Nous ne doutons pas que ces mesures, obtenues par le truchement d'un dialogue entre toutes les parties concernées, seront, par tous et partout, loyalement appliquées dans l'intérêt de la paix et de la justice sociales et de manière à favoriser la négociation sans heurt de nouvelles conventions collectives dans tous les secteurs d'activité.

*
* *

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Voilà, résumé dans ses grandes lignes, et pour les principaux secteurs, le bilan de l'exécution du IIe Plan quinquennal. Il faut toutefois, pour être complet relever certaines insuffisances constatées au cours de l'exécution de ce Plan.

C'est ainsi que la balance commerciale de l'année 1970/71 s'est soldée par un déficit important. En effet, par un concours de circonstances défavorables quant à la dégradation des prix des produits de base et notamment du cacao et ses sous-produits et aux conditions climatiques exceptionnellement mauvaises, nos exportations ont accusé une diminution de 6,5 % en valeur, alors que pour la même période, nos importations principalement des biens d'équipement, des demi-produits et des matières essentiellement destinés aux entreprises industrielles ont augmenté de 15,5 % en valeur.

Ce déficit, venant après les résultats positifs auxquels nous sommes habitués dans ce domaine, ne revêt à nos yeux et en première analyse que l'aspect d'une situation conjoncturelle et le signe du dynamisme de notre économie qui s'équipe de jour en jour.

Ensuite, les actions de développement ont été parfois freinées par le comportement et la mentalité des éléments qui n'ont pas encore suffisamment pris conscience de l'enjeu que constitue notre décollage économique. Par ailleurs, notre économie reste encore prisonnière des séquelles de l'économie de traite qui ne facilitent pas son développement. Il appartient au IIIe Plan de porter remède à ces insuffisances tout en proposant à la nation de nouveaux objectifs pour les cinq prochaines années.

Comment les objectifs de ce Plan ont-ils été fixés ? Quels sont ces objectifs ? Quels moyens le Gouvernement compte mettre en œuvre pour les atteindre ?

L'élaboration des objectifs du IIIe Plan a été faite conformément à l'essence de nos institutions, à notre souci fondamental de démocratie, c'est-à-dire de participation et de dialogue : dialogue entre l'administration centrale et l'administration régionale, dialogue des administrations centrales entre elles, dialogue entre l'administration et toutes les couches de la population.

Ce Plan n'est par conséquent pas seulement le travail des experts, le produit de la cogitation des seuls initiés aux techniques les plus évoluées

de l'économétrie. Il est au contraire l'œuvre de tous les Camerounais. Dans les commissions horizontales et verticales comme dans les comités régionaux et départementaux de développement, les Camerounais ont apporté leur contribution pour dégager, d'une manière démocratique, les aspirations nationales et déterminer les moyens de les satisfaire.

Il me plaît en outre de souligner une innovation introduite dans le IIIe Plan, dans le but précisément de concrétiser son caractère fondamental d'œuvre collective et démocratique, tant au niveau de sa présentation que de son élaboration. Il s'agit de l'introduction de la notion de "Projet à vocation régionale ou départementale", qui a trait aux opérations de développement, conformes aux orientations du Plan, étudiées et proposées par les collectivités locales et pour lesquelles l'intervention de l'Etat ne sera qu'un complément à l'effort fourni par la population, en espèces ou sous forme d'investissement humain .

Cette procédure d'élaboration du Plan, qui est propre à notre pays, garantit le caractère réaliste des objectifs retenus ; objectifs qui s'ordonnent harmonieusement autour d'un certain nombre d'opérations stratégiques et prioritaires pour le secteur public.

La politique économique du Gouvernement tendra à faire passer le produit intérieur brut de 269,4 milliards de francs 1970/71 à 384,2 milliards en 1975/76, soit une croissance annuelle moyenne en francs constants de 7,3 %. Le produit intérieur brut par personne augmentera de 5,2 % ce qui assure une croissance largement supérieure à l'objectif fondamental de doubler le revenu réel par personne en 1980.

En prix 1970/71, les importations atteindront 78,1 milliards en 1975/76 contre 62,3 milliards en 1970/71. De leur côté les exportations passeront de 56,1 milliards en 1970/71 à 86,8 milliards de francs en 1975/76. Notre objectif est de réaliser en 1975/76 un excédent de balance commerciale de l'ordre de 8,7 milliards de manière à rendre l'équilibre de notre balance des payements moins dépendant de l'aide extérieure et compenser, en partie, le déficit des payements pour rémunération des facteurs de productions extérieurs (salaires, intérêts, assurances, dividendes, etc...).

Pour réaliser ce taux de croissance du produit intérieur brut escompté, les investissements globaux programmés s'élèvent à 280 milliards compte non tenu de l'investissement humain et de la construction des logements traditionnels contre 165 millards au IIe Plan.

Le financement public prévu s'élève à 144,5 milliards de francs soit 51,6 % investissements totaux, dont :

— Etat	48 milliards
— Communes	3 milliards
— Caisse de stabilisation	7 milliards
— Organismes publics - autofinancement	15,6 milliards
— Subvention extérieure	26,9 milliards
— Emprunts extérieurs	24,0 milliards
— Emprunts ext. des organismes publics	19,8 milliards

Le financement privé escompté atteint 135,5 milliards soit 48,4 % des investissements totaux, dont :

— Entreprises	113,3 milliards
— Ménages	16,8 milliards
— Institutions administratives de droit privé	7,3 millions

Le IIIe Plan se veut Plan de la production et de la productivité. Aussi 63 % des investissements totaux sont-ils affectés à des projets directement productifs contre 46 % au IIe Plan.

Comme vous le constatez, le financement du IIIe Plan repose essentiellement sur les ressources nationales (publiques et privées) alors que celui du IIe Plan dépendait pour les 3/4 de l'extérieur.

Les principaux secteurs économiques qui retiendront particulièrement l'attention du Gouvernement au cours du IIIe Plan sont :

— *l'industrie, les mines et l'énergie :*
25,1 % des investissements totaux.

— *le secteur social (santé, enseignement, jeunesse et sports, information, habitat rural et urbain, urbanisme) :*
22,0 % des investissements totaux.

— *les infrastructures (ports, routes et ponts, chemins de fer, aéronautique ,météo, postes et télécommunications) :*
20,5 % des investissements totaux.

— *le commerce, le transport privé, les services :*
15,1 % des investissements totaux.

— *l'économie rurale :*
9,2 % des investissements totaux.

C'est dire que notre effort tendra à continuer à industrialiser le pays, à soigner, éduquer, former et mieux loger les populations, à améliorer les infrastructures et à moderniser le monde rural.

Notre politique d'industrialisation recherchera, outre la création et l'extension des industries de transformation pour la consommation finale, l'implantation des industries de production des produits de consommation intermédiaire. Le niveau actuel de notre industrialisation nous permet d'envisager avec optimisme cette nouvelle étape qui prépare mieux celle de la création des industries de base.

Un effort particulier sera fait en faveur de la production d'énergie hydroélectrique. Celle-ci alimentera les nouvelles industries prévues au IIIe Plan.

Dans le domaine touristique, le IIIe Plan envisage un investissement de 7 milliards 200 millions contre 1 milliard 980 millions au IIe Plan.

La modernisation de notre agriculture tendra à déboucher sur l'augmentation de la production d'exportation sans négliger la production vivrière. L'encadrement rural retiendra particulièrement notre attention. Car de lui dépendra la réussite du crédit agricole et partant l'augmentation de la production agricole.

Le Gouvernement, faut-il le dire, mettra tout en œuvre pour que les projets sociaux prévus au IIIe Plan soient exécutés ; qu'il s'agisse de la nouvelle politique de l'enseignement dont l'objectif est la formation des cadres nécessaires au développement économique, social et culturel du pays ; qu'il s'agisse de l'équipement sanitaire de nos villes et campagnes ; qu'il s'agisse de l'amélioration des conditions de l'habitat urbain et rural ; qu'il s'agisse de l'information des citoyens.

S'agissant de l'information, notre objectif est de rattraper le retard accusé au cours du IIe Plan. L'accent sera particulièrement mis sur la presse et le rayonnement de la radiodiffusion.

Dans le domaine de l'habitat, l'objectif est d'encourager autant que faire se peut, l'accession à la propriété des Camerounais ou à défaut, de mettre à la disposition des locataires, des logements dont le coût de location soit compatible avec leurs revenus. A cet effet, la Société immobilière du Cameroun sera dotée de moyens spéciaux, dont certains déjà arrêtés, pour engager, en un premier temps, des programmes de construction dans les principales métropoles régionales.

Dans le domaine de la Santé publique, nous poursuivrons l'action amorcée au cours du second plan.

Notre jeunesse, qui représente 50 % de la population totale du pays, appelle une attention particulière. Aussi le IIIe Plan, prévoit-il des crédits importants pour la formation de la jeunesse, l'éducation des masses et l'amélioration de l'infrastructure sportive.

Il est évident que pour atteindre l'objectif de croissance que nous nous sommes fixés et réaliser le volume d'investissement global prévu, le Gouvernement doit encourager toutes les forces vives économiques à remplir leur contrat. Pour cela, certains principes, d'ores et déjà édictés seront traduits dans les faits.

Au niveau de l'Etat, des mesures de contrôle seront renforcées pour que les dépenses de fonctionnement croissent dans les limites prévues par le Plan. Le rythme de croissance annuel du budget d'équipement (25 % par an) sera maintenu, parfois dépassé. Mais surtout les crédits ouverts financeront d'abord les secteurs prioritaires et des dispositions appropriées seront prises pour pallier les retards dans la consommation des crédits d'équipement ouverts chaque année.

Par ailleurs, l'évolution économique et politique de notre pays commande une amélioration du système fiscal dont l'étude est en cours.

La politique monétaire tendra à renfocer l'utilisation du crédit au service du développement. C'est ainsi que le crédit à moyen terme, autrefois limité à cinq ans, est désormais, porté à sept ans. L'expansion de ce type de crédit est de nature à provoquer des mutations importantes dans tous les secteurs de production, particulièrement dans le secteur agricole.

Je saisis cette occasion pour attirer particulièrement l'attention des organismes bancaires du Cameroun sur l'impérieuse nécessité d'abandonner la politique restrictive actuelle d'octroi de crédit aux Camerounais. Tout en condamnant la politique de l'argent facile, source d'inflation, je suis porté à croire qu'une nouvelle politique de crédit plus hardie et moins discriminatoire contribuera à soutenir efficacement, pour l'intérêt de tous, la croissance de notre économie .

L'épargne sera encore davantage encouragée au cours du IIIe Plan car elle constitue un des moyens les plus sains de nourrir les crédits bancaires.

Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour encourager les investissements privés camerounais et étrangers. Au climat de confiance créé par la stabilité de nos institutions et le respect de notre option de libéralisme planifié s'ajoutent notre code d'investissement très favorable à la ferme volonté du Gouvernement d'activer les procédures d'agrément des entreprises.

L'expérience du IIe Plan démontre que de la qualité des projets et de la diligence apportée dans leur présentation aux sources de financement extérieur dépend en grande partie le volume de l'aide obtenue. L'étude des projets retiendra, par conséquent, particulièrement notre attention pendant cette période et nous pratiquerons une politique encore plus dynamique à l'égard des investisseurs.

C'est l'occasion pour moi de rendre de nouveau un vibrant hommage à tous les pays amis qui, depuis toujours, ont grâce à l'assistance et à l'aide qu'ils nous offrent, contribué largement au développement du Cameroun et d'exprimer notre profonde gratitude aux organismes internationaux pour les concours qu'ils nous ont apportés. Nous sommes persuadés que la coopération ainsi entreprise s'intensifiera pour contribuer à la réalisation des objectifs du IIIe Plan.

Dynamique devra être aussi notre politique de commerce extérieur. La saturation de plus en plus effective de nos marchés généralement étroits, l'objectif d'implanter au cours du IIIe Plan de nouvelles industries d'exportation, le légitime désir d'accroître nos exportations de produits de base nous amènent à pratiquer une active politique de promotion des exportations.

*
* *

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Telles sont, brossées à grand traits, cela va sans dire, les lignes maîtresses du IIIe Plan quinquennal de développement qui, en réalité, ne prend toute sa signification que si l'on souligne qu'il est le premier Plan de cette deuxième décennie de l'indépendance nationale que nous voulons la décennie du décollage économique de la nation.

Depuis le Congrès de Garoua, je n'ai cessé de dire que nous abordons, à l'aube de cette deuxième décennie, un moment particulièrement décisif de l'histoire du pays. Après l'édification d'un Etat stable et efficace et la consolidation de l'unité nationale à travers des difficultés innombrables, l'heure est venue de consacrer en priorité, nos efforts et nos énergies au développement économique, social et culturel de la nation.

Notre préoccupation majeure, désormais, doit être de promouvoir la prospérité et le bien-être des Camerounais, c'est-à-dire, comme je l'ai dit à l'occasion de la campagne pour les élections présidentielles, "d'assurer le progrès de l'homme et de la femme camerounais" — leur progrès matériel comme leur progrès spirituel — dans le cadre d'une authentique civilisation camerounaise fondée sur l'équilibre :

— Equilibre des régions dont nulle ne doit être défavorisée ;

— Equilibre par la justice sociale de telle sorte que les divisions fondées sur la richesse ne succèdent pas aux divisions tribales ;

— Equilibre entre villes et campagnes, agriculture et industrie, travailleurs manuels et fonctionnaires, de telle sorte que le développement économique se réalise dans la solidarité nationale ;

— Equilibre entre les adultes et la jeunesse, entre le passé et l'avenir, de façon à concilier, avec l'ordre fondé sur les techniques modernes, les valeurs africaines traditionnelles, c'est-à-dire : la communion avec la nature dans l'ordre esthétique et la fraternité et la justice dans l'ordre humain.

En vérité, la tâche qui est devant nous est une tâche de renaissance. Il ne s'agit de rien de moins que de donner une réalité concrète à notre rêve d'une Patrie offrant à chaque citoyen les conditions de son plein épanouissement. Il s'agit, en un mot, de construire un Cameroun nouveau.

Dans la réalisation de cette haute et légitime ambition, vous le voyez, le IIIe Plan, que vous êtes appelés à examiner et adopter, occupe une position stratégique d'une importance capitale. Je l'ai qualifié de Plan de la productivité par la modernisation des structures et l'adaptation des comportements. C'est, une fois de plus, mettre l'accent sur la nécessité de la volonté de progrès manifestée par le travail efficace de tous les Camerounais dans tous les domaines pour l'accomplissement de cette ambition.

C'est le lieu de s'élever contre ceux qui considèrent que les plans africains sont des recueils de projets incohérents et irréalistes. Il est évident que ni le bilan d'exécution du IIe Plan, ni la méthode démocratique et rigoureuse d'élaboration de notre IIIe Plan ne correspondent à cette vision. Notre système de planification découle du choix délibéré d'un modèle de croissance qui préserve les équilibres fondamentaux de la nation.

Parce que son élaboration a été dans le dialogue et la participation, notre plan constitue pour la nation une tâche obligatoire. Nos objectifs sont certes ambitieux mais réalisables ; car ils correspondent à nos aspirations nationales et à l'évolution économique du pays au cours des années écoulées.

Comment en serait-il autrement ? A la veille du IIIe Plan, notre pays offre incontestablement un cadre général favorable au développement :

— Un peuple jeune, intelligent, travailleur, animé d'une farouche volonté de progrès ;

— Un Etat dont la stabilité des institutions lui vaut l'estime et la confiance internationale

— Une nation de plus en plus consciente de la nécessité de son unité;

— Un parti de masse toujours enraciné dans les réalités nationales ;

— Des ressources naturelles variées ;

— Une industrie en expansion constante ;

— Une économie croissant à un rythme accéléré et soutenu.

Il nous revient de tirer le meilleur parti de ces atouts en suscitant partout la mystique du travail dans l'ordre, la concorde et la justice. Nos objectifs sont à la dimension de nos moyens, de notre détermination au travail et de notre vision de l'avenir.

L'essentiel, en réalité, c'est bien cette vision de l'avenir, inséparable de notre foi dans les destinées de notre pays, c'est-à-dire de notre enthousiasme dans la construction nationale. Et l'enthousiasme, qui est le ressort le plus efficace de l'action, ne peut être suscité que par une forte espérance, la poursuite d'un but élevé et d'une œuvre exaltante. Cette espérance, ce but et cette œuvre sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, inscrits dans le projet du IIIe Plan quinquennal de développement économique, social et culturel. C'est à leur réalisation que je convie toute la nation au cours des cinq prochaines années pour la construction de ce Cameroun que nous appelons de tous nos vœux.

Vive le Cameroun !

Loi N° 71-LF-7 du 6 septembre 1971 portant approbation du IIIe Plan quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel.

L'Assemblée Nationale Fédérale a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. — Le IIIe Plan quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissement pour la période allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1976, et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social et culturel.

Article 2. — La présente loi, qui sera enregistrée et publiée au Journal Officiel en français et en anglais, sera exécutée comme loi de la République Fédérale du Cameroun.

Yaoundé, le 6 septembre 1971.

Le Président de la République Fédérale,
EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'EVOLUTION DEPUIS 1964-1965

CHAPITRE I — **LA POPULATION DU CAMEROUN ET SON EVOLUTION**

1.1 LA POPULATION TOTALE 3

1.2 STRUCTURE DE LA POPULATION 3

1.3 REPARTITION DE LA POPULATION 3

1.3.1 REPARTITION DE LA POPULATION AU NIVEAU DES REGIONS 3
1.3.2 POPULATION URBAINE 4
1.3.3 POPULATION RURALE 4
1.3.4 POPULATION ACTIVE 4
1.3.5 POPULATION SCOLAIRE 5

1.4 MOUVEMENTS DE POPULATION 5

1.5 CONSEQUENCES ECONOMIQUES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE 5

1.5.1 CONSEQUENCESS DEFAVORABLES 5
1.5.2 CONSEQUENCES FAVORABLES 6

CHAPITRE II — **CROISSANCE ECONOMIQUE DEPUIS 1964-1965**

2.1 LA PRODUCTION 7

2.1.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT 7
2.1.2 LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE 7
2.1.3 LA PRODUCTION AGRICOLE 8
2.1.4 LA PRODUCTION INDUSTRIELLE 9

2.2 LES EMPLOIS — LEUR EVOLUTION 9

2.2.1 LA CONSOMMATION 9
2.2.2 LES INVESTISSEMENTS 10

2.3 LES REVENUS 11

2.3.1 LA MASSE SALARIALE 11
2.3.2 LE REVENU BRUT DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS 12
2.3.3 LE REVENU BRUT DES SOCIETES 12

CHAPITRE III — **COMMERCE EXTERIEUR**

3.1 EVOLUTION DES ECHANGES EXTERIEURS DE 1964-1965 à 1969-1970 15

3.2 STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR 15

3.2.1 IMPORTATIONS 15
3.2.2 EXPORTATIONS 16

3.3. ORIENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR 17

3.3.1 A L'IMPORTATION 17
3.3.2 A L'EXPORTATION 17
3.3.3 BALANCE PAR ZONE 17

CHAPITRE IV **LES FINANCES PUBLIQUES**

4.1 LE BUDGET DE L'ETAT 23
4.1.1 LES RECETTES BUDGETAIRES 23
4.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 24
4.1.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT 25

DEUXIEME PARTIE

LE III[e] PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE 1[er] La planification camerounaise et ses orientations fondamentales

CHAPITRE I **LA METHODE D'ELABORATION DU III[e] PLAN**

1.1 LES CARACTERISTIQUES DE LA PLANIFICATION CAMEROUNAISE 33
1.2 LES STRUCTURES D'ELABORATION DU PLAN 34
1.2.1 LES STRUCTURES POLITIQUES 34
1.2.2 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES CENTRALES 34
1.2.3 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES REGIONALES 34
1.3 LES PROCEDURES D'ELABORATION DU III[e] PLAN 35
1.4 L'ETABLISSEMENT DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE 1975-1976 36

CHAPITRE II **LES CONDITIONS GENERALES DU DEVELOPPEMENT**

2.1 LA CREATION D'UN CLIMAT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT 39
2.2 LE SYSTEME ECONOMIQUE 40
2.3 LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT 40

CHAPITRE III **LES GRANDS PROBLEMES ET LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU III[e] PLAN**

3.1 LE DEVELOPPEMENT RURAL 43
3.1.1 PRODUCTION AGRICOLE 45
3.1.2 PRODUCTION ANIMALE 47
3.1.3 PRODUCTION FORESTIERE 48
3.1.4 ROLE DE L'ETAT ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION 49
3.2 L'INDUSTRIALISATION 50
3.2.1 LE PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION ET SES PROBLEMES 50
3.2.2 OPTIONS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES 51
3.3 LE COMMERCE 53
3.4 LE TOURISME 54
3.5 ENSEIGNEMENT — FORMATION 54
3.5.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 54
3.5.2 LA FORMATION POST-PRIMAIRE 55
3.5.3 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 55
3.5.4 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 56
3.6 SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES 56
3.7 INFORMATION 57

CHAPITRE IV **LES REGIONS**

4.1 LE CAMEROUN OCCIDENTAL 59
- **4.1.1** CARACTERISTIQUES GENERALES 59
- **4.1.2** PROBLEMES FONDAMENTAUX 60
- **4.1.3** PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 61

4.2 LE CENTRE-SUD 62
- **4.2.1** CARACTERISTIQUES GENERALES 62
- **4.2.2** PROBLEMES FONDAMENTAUX 63
- **4.2.3** PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 63

4.3 L'EST 65
- **4.3.1** CARACTERISTIQUES GENERALES 65
- **4.3.2** PROBLEMES FONDAMENTAUX 66
- **4.3.3** PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 67

4.4 LE LITTORAL 68
- **4.4.1** CARACTERISTIQUES GENERALES 68
- **4.4.2** PROBLEMES FONDAMENTAUX 70
- **4.4.3** PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 70

4.5 LE NORD 70
- **4.5.1** CARACTERISTIQUES GENERALES 70
- **4.5.2** PROBLEMES FONDAMENTAUX 73
- **4.5.3** PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 73

4.6 L'OUEST 75
- **4.6.1** CARACTERISTIQUES GENERALES 75
- **4.6.2** PROBLEMES FONDAMENTAUX 76
- **4.6.3** PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 76

CHAPITRE V **L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

5.1 LA POLITIQUE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 79
- **5.1.1** LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX 79
  - 5.1.1.1 Assurer une meilleure répartition démographique 79
  - 5.1.1.2 Réduire les disparités régionales 81
  - 5.1.1.3 Définir une hiérarchie des espaces, des agglomérations, des infrastructures 82
  - 5.1.1.4 Promouvoir une politique de l'environnement 84
- **5.1.2** LES MOYENS 85
  - 5.1.2.1 L'aménagement des villes 85
  - 5.1.2.2 L'aménagement des campagnes 86
  - 5.1.2.3 L'aménagement de zones : les organismes d'intervention 88

5.2. LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR LE IIIe PLAN 89
- **5.2.1** L'AMENAGEMENT DE ZONES : LA CREATION D'ORGANISMES D'INTERVENTIONS 91
  - 5.2.1.1 Région du Littoral 91
  - 5.2.1.2 Territoires traversés par le Transcamerounais 91
  - 5.2.1.3 La zone forestière du Sud-Est 91
  - 5.2.1.4 Le Nord-Est Bénoué 91
- **5.2.2** DETERMINATION DES OBJECTIFS POUR CHAQUE ZONE 92
  - 5.2.2.1 Littoral 92
  - 5.2.2.2 Transcamerounais 92
  - 5.2.2.3 Zone du Sud-Est 93
  - 5.2.2.4 Aménagement de la vallée de la Bénoué 93
- **5.2.3** LA SELECTION DES VILLAGES-CENTRES 94

CHAPITRE VI **L'ADMINISTRATION**

6.1 LES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT 95
6.1.1 LES ADMINISTRATIONS CENTRALES 95
6.1.1.1 Organisation des services et leur coordination 95
6.1.1.2 Formation et emploi du personnel 97
6.1.1.3 Recrutement et sélection 97
6.1.1.4 Application de la règlementation 98
6.1.2 LES SERVICES REGIONAUX 98

6.2 LES COMMUNES 99

6.3. ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT 100

CHAPITRE VII **LA POLITIQUE FINANCIERE**

7.1 LA POLITIQUE BUDGETAIRE 101

7.2 ORGANISMES PUBLICS ET COLLECTIVITES LOCALES 102

7.3. MOBILISATION DE L'EPARGNE 102

7.4. L'AIDE EXTERIEURE 102

Titre II **Les programmes par secteurs.**

CHAPITRE I **LE DEVELOPPEMENT RURAL**

1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE 107
1.1.1 LES CEREALES 107
1.1.1.1 Les mils et les sorghos 107
1.1.1.2 Le maïs 109
1.1.1.3 Le riz 110
1.1.1.4 Le blé 112
1.1.1.5 La canne à sucre 112
1.1.2 LES STIMULANTS 113
1.1.2.1 Le cacao 113
1.1.2.2 Le café arabica 122
1.1.2.3 Le café robusta 124
1.1.2.4 Le thé 126
1.1.3 LES OLEAGINEUX 128
1.1.3.1 L'arachide 128
1.1.3.2 Le palmier à huile 129
1.1.3.3 Le cocotier 133
1.1.4 LES FRUITS 134
1.1.4.1 La banane d'exportation 134
1.1.4.2 L'ananas 137
1.1.4.3 L'avocatier 139
1.1.5 LES TUBERCULES 141
1.1.6 LES CULTURES MARAICHERES 142
1.1.7 AUTRES CULTURES DE RAPPORT 144
1.1.7.1 Le coton 144
1.1.7.2 Les fibres de sacherie 146
1.1.7.3 Le caoutchouc 146
1.1.7.4 Le tabac de cape 148
1.1.7.5 Le tabac de coupe 149

1.1.7.6 Plantes à parfum 150
1.1.7.7 Le quinquina 151
1.1.7.8 Productions diverses 151
1.1.8 PROJETS DE ZONES DE DEVELOPPEMENT A VOCATION MULTIPLE 152
1.1.8.1 Opération Guider 152
1.1.8.2 Projet Nord-Est Bénoué 152
1.1.8.3 Aménagement de la région de Lagdo 153
1.1.8.4 Zones d'actions prioritaires intégrées (ZAPI) 154
1.1.8.5 Centre fédéral de développement des entreprises coopératives (C.F.D.E.C.) 155
1.1.8.6 Projet d'Obala-Mbandjock 155
1.1.8.7 Mise en valeur du périmètre de Wum 157
1.1.8.8 Mise en valeur de la haute vallée du Noun 158
1.1.8.9 Opération Yabassi-Bafang 159
1.1.9 OBJECTIFS DE PRODUCTION ET INVESTISSEMENTS 159
1.1.9.1 Objectifs de production 159
1.1.9.2 Les investissements 161

1.2 LA PRODUCTION DE VIANDE 163
1.2.1 PRODUCTION BOVINE 164
1.2.1.1 Analyse régionale de la production 164
1.2.1.2 Estimation de la consommation 166
1.2.1.3 Amélioration des conditions de production et de commercialisation 166
1.2.1.4 Les moyens 169
1.2.1.5 Les investissements 172
1.2.2 ELEVAGE D'OVINS, DE CAPRINS ET DE PORCINS 172
1.2.3 L'AVICULTURE 173
1.2.4 PRODUCTIONS AUTRES QUE LA VIANDE 173
1.2.4.1 Production de lait 173
1.2.4.2 Cuirs et peaux 174
1.2.5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 175

1.3 LA PECHE 176
1.3.1 LA PECHE MARITIME 176
1.3.1.1 La pêche artisanale 176
1.3.1.2 La pêche industrielle 177
1.3.1.3 Politique en matière de pêche maritime 178
1.3.2 LA PECHE CONTINENTALE 179
1.3.3 LA PISCICULTURE 181
1.3.4 LES INVESTISSEMENTS 183

1.4. LA PRODUCTION FORESTIERE 184
1.4.1 BOIS EN GRUMES 184
1.4.1.1 Exploitation de la forêt naturelle 184
1.4.1.2 Enrichissement en forêt et reboisement 185
1.4.2 BOIS DE SERVICE ET POTEAUX 186
1.4.3 CONSERVATION ET RESTAURATION DES SOLS 187
1.4.4 INVENTAIRES FORESTIERS — ETUDES — RECHERCHES 188
1.4.4.1 Les inventaires 188
1.4.4.2 Les études et recherches 188
1.4.5 PLAN FORESTIER 190
1.4.5.1 Constitution du domaine forestier permanent 190
1.4.5.2 Matérialisation des limites des forêts soumises 190
1.4.5.3 Exploitation des bois abattus dans les défrichements agricoles . 190
1.4.5.4 Agence pour le développement des forêts 190
1.4.6 LES INVESTISSEMENTS 191

1.5 CONSERVATION DE LA NATURE, CHASSE ET FAUNE 192
1.5.1 PROTECTION ET EXPLOITATION DE LA FAUNE 192
1.5.2 TOURISME CYNEGETIQUE ET PARCS NATIONAUX 193
1.5.3 LES INVESTISSEMENTS 195

1.6 RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS 196

CHAPITRE II **L'INDUSTRIE — LES MINES — L'ENERGIE**

2.1 SITUATION ACTUELLE 197
2.1.1 LA PLACE DE L'INDUSTRIE DANS L'ECONOMIE 197
2.1.2 INVESTISSEMENTS 198
2.1.3 EMPLOI 198
2.1.4 COMMERCE EXTERIEUR 198
2.1.5 L'EXECUTION DU II° PLAN 199

2.2 STRUCTURE DU SECTEUR INDUSTRIEL 200

2.3 NATURE JURIDIQUE DES SOCIETES 201
2.3.1 ENTREPRISES AGREEES AU CODE DES INVESTISSEMENTS 201

2.4 CONTEXTE DE L'INDUSTRIALISATION 203

2.5 ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS DU III° PLAN 203
2.5.1 ORIENTATIONS GENERALES 203
2.5.2 OBJECTIFS 204

2.6 LES ACTIONS A ENTREPRENDRE AU COURS DU III° PLAN 207
2.6.1 ACCUEIL DES PROMOTEURS ET DES INDUSTRIES NOUVELLES 207
2.6.2 MESURES FISCALES 207
2.6.3 PRIX DES PRODUITS INDUSTRIELS 208
2.6.4 FINANCEMENT 208

2.7 LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL PAR BRANCHE D'ECONOMIE 209
2.7. 1 BRANCHE 6 : TRAVAIL DES GRAINES ET FARINES 209
2.7. 2 BRANCHE 7 : PRODUITS TIRES DU CACAO 213
2.7. 3 BRANCHE 8 : BOISSONS, TABACS 215
2.7. 4 BRANCHE 9 : AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES 219
2.7. 5 BRANCHE 10 : ENERGIE 223
2.7. 6 BRANCHE 11 : MINERAIS 229
2.7. 7 BRANCHE 12 : MATERIAUX DE CONSTRUCTION 233
2.7. 8 BRANCHE 13 : ALUMINIUM 235
2.7. 9 BRANCHE 14 : PREMIERE TRANSFORMATION DES METAUX 237
2.7.10 BRANCHE 15 : CHIMIE — CAOUTCHOUC 239
2.7.11 BRANCHE 16 : MONTAGE ET REPARATION DES VEHICULES 243
2.7.12 BRANCHE 17 : INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES 246
2.7.13 BRANCHE 18 : INDUSTRIES DU BOIS 250
2.7.14 BRANCHE 19 : INDUSTRIES TEXTILES 254
2.7.15 BRANCHE 20 : CHAUSSURES ET CUIRS 258
2.7.16 BRANCHE 21 : CORPS GRAS 260
2.7.17 BRANCHE 22 : ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET MATIERE PLASTIQUE .. 264
2.7.18 BRANCHE 23 : INDUSTRIES DIVERSES 266
2.7.19 BRANCHE 24 : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS 270

2.8 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS 271
2.8.1 REPARTITION DES INVESTISSEMENTS 271
2.8.2 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 271
2.8.3 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 271

CHAPITRE III **LE COMMERCE, LES TRANSPORTS PRIVES ET LES SERVICES**

3.1 LE COMMERCE 279
3.1.1 LA SITUATION ACTUELLE 279
3.1.1.1 La commercialisation des produits vivriers 279
3.1.1.2 Les produits d'exportation 280
3.1.1.3 Le commerce des marchandises d'importation ou de fabrication locale 281
3.1.2 ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS DU IIIe PLAN 281
3.1.2.1 Les produits vivriers 281
3.1.2.2 Les produits d'exportation 281
3.1.2.3 Distribution des marchandises 282
3.1.3 LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE 282
3.1.3.1 Le commerce des produits vivriers 282
3.1.3.2 Les produits d'exportation 282
3.1.3.3 Les circuits de distribution 283
3.1.4 LES HYDROCARBURES 284
3.1.5 LES INVESTISSEMENTS 285

3.2 TRANSPORTS PRIVES 285
3.2.1 SITUATION ACTUELLE 286
3.2.1.1 Transports routiers 286
3.2.1.2 Transports maritimes et fluviaux 286
3.2.2 ORIENTATIONS GENERALES 287
3.2.2.1 Transports routiers de marchandises 287
3.2.2.2 Transports routiers de voyageurs 287
3.2.2.3 Transports urbains collectifs 287
3.2.2.4 Transports aériens privés 287
3.2.3 OBJECTIFS DU IIIe PLAN 287

CHAPITRE IV **LE TOURISME**

4.1 SITUATION ACTUELLE 289

4.2 ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS DU IIIe PLAN 290

4.3 LES ACTIONS AU COURS DU IIIe PLAN 290
4.3.1 AUGMENTATION DE LA CAPACITE HOTELIERE 290
4.3.2 AMENAGEMENT DES CIRCUITS ET DES SITES 291
4.3.3 MOYENS 291
4.3.4 FINANCEMENT 291

CHAPITRE V **LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DE TELECOMMUNICATIONS**

5.1 LES TRANSPORTS 295
5.1.1 SITUATION ACTUELLE 295
5.1.1.1 Ports et voies navigables 295
5.1.1.2 Chemins de fer 295
5.1.1.3 Routes 295
5.1.1.4 Aéronautique civile 296

5.1.1.5 Transports urbains 296
5.1.1.6 Météorologie nationale 296
5.1.2 ORIENTATIONS GENERALES 296
5.1.2.1 Ports et voies navigables 296
5.1.2.2 Chemins de fer 297
5.1.2.3 Routes 297
5.1.2.4 Aéronautique civile 297
5.1.2.5 Transports urbains 297
5.1.2.6 Météorologie nationale 297
5.1.3 OBJECTIFS DU IIIe PLAN 297
5.1.3.1 Ports et voies navigables 297
5.1.3.2 Chemins de fer 298
5.1.3.3 Routes 301
5.1.3.4 Aéronautique civile 302
5.1.3.5 Météorologie nationale 303

5.2 LES TELECOMMUNICATIONS 308
5.2.1 SITUATION ACTUELLE 308
5.2.2 ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES 308
5.2.3 OBJECTIFS DU IIIe PLAN 308

5.3 LES POSTES 309
5.3.1 SITUATION ACTUELLE 309
5.3.2 ORIENTATIONS GENERALES 309
5.3.3 OBJECTIFS DU IIIe PLAN 309

CHAPITRE VI **L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION**

6.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 317
6.1.1 SITUATION ACTUELLE 317
6.1.1.1 Cameroun oriental (année 1969-1970) 317
6.1.1.2 Cameroun occidental 322
6.1.2 LES PERSPECTIVES DU IIIe PLAN 322
6.1.3 LES ACTIVITES PREVUES POUR LE IIIe PLAN 322
6.1.3.1 Réforme des programmes et des méthodes d'enseignement 322
6.1.3.2 Formation des maîtres qualifiés 324

6.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 327
6.2.1 SITUATION ACTUELLE 327
6.2.1.1 Evolution des effectifs élèves 327
6.2.1.2 Effectifs des professeurs 332
6.2.1.3 Etablissements et classes 332
6.2.1.4 Rendement du système 338
6.2.2 GRANDES ORIENTATIONS DU IIIe PLAN 340
6.2.3 LES ACTIONS PREVUES POUR LE IIIe PLAN 340
6.2.3.1 Flux d'effectifs 340
6.2.3.2 Rendement du système 341
6.2.3.3 Développement accéléré et prioritaire de l'enseignement technique 349
6.2.3.4 Développement raisonné de l'enseignement général 349
6.2.3.5 Développement contrôlé de l'enseignement privé 350
6.2.3.6 Renforcement et restructuration des services régionaux du ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation professionnelle 350

6.3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR — CULTURE 351
6.3.1 APERÇU GENERAL 351

6.3 2 ORIENTATIONS GENERALES 352
6.3.3 MISE EN ŒUVRE 354
6.3.3.1 Extension des établissements existants 354
6.3.3.2 Créations 357
6.3 4 CULTURE 358
6.3.5 CENTRES LINGUISTIQUES 359

6.4. ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET FORMATION SUPERIEURE 359
6.4.1 APERÇU GENERAL 359
6.4.2 PERSPECTIVES DU IIIe PLAN 361
6.4.3 MISE EN ŒUVRE 361

CHAPITRE VII **LA JEUNESSE — LES SPORTS ET L'EDUCATION POPULAIRE**

7.1 SITUATION ET PERSPECTIVES 373

7.2 MISE EN ŒUVRE 373
7.2.1 EQUIPEMENTS SPORTIFS 373
7.2.2 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET DE FORMATION 373

CHAPITRE VIII **L'INFORMATION ET LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

8.1 L'INFORMATION 377
8.1.1 LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES 377
8.1.2 LES OBJECTIFS DU IIIe PLAN 377
8.1.2.1 L'information écrite 377
8.1.2.2 La radiodiffusion 377
8.1.2.3 Le cinéma 378

8.2 LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET AUTRES EQUIPEMENTS 378

CHAPITRE IX **LA SANTE PUBLIQUE ET LES AFFAIRES SOCIALES**

9.1 SANTE PUBLIQUE 381
9.1.1 SITUATION ACTUELLE 381
9.1.1.1 Médecine curative 381
9.1.1.2 Médecine préventive et rurale 381
9.1.1.3 Effectifs et moyens de formation 381
9.1.2 ORIENTATIONS GENERALES ET PERSPECTIVES A LONG TERME 382
9.1.3 OBJECTIFS DU IIIe PLAN 383
9.1.4 PHARMACIE ET RAVITAILLEMENT 392

9.2 AFFAIRES SOCIALES 392
9.2.1 OBJECTIFS 392

9.3 FORMATION ET PERSONNEL 393

CHAPITRE X **L'URBANISME, L'HABITAT, L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET URBAINE**

10.1 SITUATION ACTUELLE 399
10.1.1 L'AMENAGEMENT DES VILLES 399
10.1.2 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 399
10.1.3 ADDUCTIONS D'EAU 399
10.1.4 ELECTRIFICATION 399

10.1.5 LA CONSTRUCTION ET LE LOGEMENT EN MILIEU URBAIN 399
10.1.6 L'HABITAT EN MILIEU RURAL 400

10.2 ORIENTATIONS GENERALES 400
10.2.1 SCHEMAS ET PLANS D'URBANISME 400
10.2.2 PROJETS D'URBANISME ET LOGEMENTS 400
10.2.3 EQUIPEMENTS URBAINS 401
10.2.4 EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTION EN MILIEU RURAL 401

10.3 ACTIONS PREVUES POUR LE IIIe PLAN 401
10.3.1 URBANISME — EDILITE 401
10.3.2 HABITAT URBAIN 403
10.3.3 HABITAT RURAL 403
10.3.4 HYDRAULIQUE URBAINE 404
10.3.5 HYDRAULIQUE VILLAGEOISE 404
10.3.6 ELECTRIFICATION DES VILLES 404

CHAPITRE XI **LES ETUDES ET RECHERCHES**

11.1 ORIENTATIONS GENERALES DU IIIe PLAN 407
11.1.1 ELABORATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE 407
11.1.2 BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE 407
11.1.3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL 407

11.2 LE PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU IIIe PLAN 408
11.2. 1 CARTOGRAPHIE — PEDOLOGIE — HYDROLOGIE — HYDROGEOLOGIE 408
11.2. 2 GEOLOGIE ET MINES 409
11.2. 3 ETUDES INDUSTRIELLES 409
11.2. 4 RECHERCHES AGRONOMIQUES 409
11.2. 5 RECHERCHES PASTORALES 411
11.2. 6 RECHERCHES FORESTIERES 411
11.2. 7 RECHERCHES CYNEGETIQUES 411
11.2. 8 OCEANOGRAPHIE ET PECHE 411
11.2. 9 RECHERCHES MEDICALES 411
11.2.10 RECHERCHES FONDAMENTALES 412

11.3 FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ETUDES ET RECHERCHES 412

11.4 BESOINS EN CHERCHEURS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'ICI 1975 412

CHAPITRE XII **LES PROJETS A VOCATION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE**

Titre III Récapitulation des moyens et conditions de réalisation du Plan

CHAPITRE I **EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES**

1.1 L'EMPLOI 417
1.1.1 LA SITUATION DE L'EMPLOI 1970-1971 417
1.1.1.1 L'emploi dans le secteur privé 418

1.1.1.1.1 L'évolution de l'emploi entre 1966 et 1971 419
1.1.1.1.2 Structure de l'emploi en 1971 419
1.1.1.1.3 Camerounisation 421
1.1.1.1.4 Problèmes spécifiques de l'emploi 423
1.1.1.2 L'emploi dans le secteur public 425

1.1.2 L'OFFRE D'EMPLOI SUR LA PERIODE QUINQUENNALE 1971-1976 427
1.1.2.1 Secteur privé et parapublic 428
1.1.2.1.1 Les emplois nouveaux liés aux extentions et aux créations d'entreprises 428
1.1.2.1.2 L'évolution des structures de l'emploi 429
1.1.2.1.3 Le renouvellement de la main-d'œuvre nationale .. 430
1.1.2.1.4 La camerounisation des emplois 430
1.1.2.2 Secteur public 431
1.1.2.2.1 Choix d'un taux de croissance 431
1.1.2.2.2 Structure de l'encadrement 431
1.1.2.2.3 Remplacement des agents nationaux 431
1.1.2.2.4 Remplacement des assistances techniques étrangères 432
1.1.3 L'EVOLUTION GLOBALE DE L'EMPLOI SALARIE PENDANT LE III[e] PLAN . 432

1.2. LES RESSOURCES HUMAINES 433
1.2.1 LE NIVEAU DES RESSOURCES EN EMPLOI EN 1970-1971 433
1.2.2 LES RESSOURCES NETTES EN EMPLOI AU COURS DU III[e] PLAN 436
1.2.2.1 Les sorties des écoles de formation professionnelle 436
1.2.2.2 Les sorties de l'enseignement technique 437
1.2.2.3 Les sorties de l'enseignement supérieur 437
1.2.2.4 Les sorties de l'enseignement général 438

CHAPITRE II MOYENS DE FINANCEMENT DU PLAN

2.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC 441
2.1.1 LE FINANCEMENT PAR L'ETAT 442
2.1.2 LE FINANCEMENT PAR LES COMMUNES 444
2.1.2 LE FINANCEMENT PAR L'AIDE EXTERIEURE 445
2.1.4 LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS ET SEMI-PUBLICS .. 445
2.1.5 LES CAISSES DE STABILISATION 445

2.2 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIVES 448
2.2.1 LE FINANCEMENT PAR LES SOCIETES 448
2.2.2 LE FINANCEMENT PAR LES INSTITUTIONS FINANCIERES 448
2.2.3 LE FINANCEMENT PAR LES PARTICULIERS 449

Titre IV Les effets globaux du III[e] Plan sur l'économie

CHAPITRE I LES PRIX

1.1 PRIX A LA PRODUCTION 459
1.2 PRIX A L'EXPORTATION 459
1.3 PRIX A LA CONSOMMATION 459
1.4 PRIX DES PRODUITS IMPORTES 460
1.5 PRIX DES BIENS D'EQUIPEMENT 460

CHAPITRE II LA CROISSANCE ECONOMIQUE JUSQU'EN 1975-1976

2.1 LA PRODUCTION 461

2.1.1 LES ACTIVITES PRIMAIRES 461

2.1.2 LES ACTIVITES SECONDAIRES 462

2.1.3 LES ACTIVITES TERTIAIRES 463

2.1.4 LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE 463

2.2 LE COMMERCE EXTERIEUR 463

2.3 LES INVESTISSEMENTS 465

2.4 LA CONSOMMATION 465

2.4.1 LA CONSOMMATION DES MENAGES 465

2.4.2 LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS 466

2.5 LES REVENUS 466

2.5.1 LA MASSE SALARIALE 466

2.5.2 LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION 466

2.5.3 LES REVENUS DES MENAGES 466

2.5.4 LA FISCALITE 466

2.6 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT 467

2.7 L'EQUILIBRE FINANCIER 467

(campagne 1967-1968), intéressant exclusivement la région administrative du Nord.

Les échanges avec les Etats voisins, notamment le Tchad, ont probablement augmenté au cours du IIe Plan, mais on ne peut porter qu'un jugement non objectif par manque de données sûres concernant les courants d'échanges et leur importance.

Il n'est pas plus aisé de définir le pourcentage de la production qui fait l'objet de commerce à l'intérieur de la région. Cependant, le fait que le mil est acheté au paysan à un prix très bas au moment de la récolte et qu'il est revendu à des cours élevés, voire très élevés, en période de soudure, permet d'affirmer que la marge de sécurité est très faible et qu'il y a déficit plus ou moins important lorsque les conditions climatiques laissent à désirer. Lorsque la saison des pluies a été très brève comme fût le cas en 1970 (une année sur 40 environ), la situation est catastrophique.

La répartition entre les sorghos de saison, de semis direct d'une part, et sorghos de contre-saison repiqués, babouris et mouskouaris, d'autre part, est en constante évolution au profit de ces derniers qui tendent vers l'occupation totale des sols de karral du Nord. La satisfaction d'une partie, en croissance constante, des besoins alimentaires par une production de contre-saison a permis de libérer des temps de travaux importants en saison des pluies qui ont profité aux cultures de rapport : arachide et surtout coton.

Les recherches et expérimentations conduites dans les différentes écologies du Nord donnent maintenant des résultats intéressants dans les domaines suivants :

— Choix des variétés ;
— Méthodes culturales :
  Densités et dates des semis ;
  Influence bénéfique en ligne et de l'entretien des cultures ;
  Intérêt des labours liés à l'emploi de variétés améliorés ;
— Conservation des graines.

La difficulté de transposer ces résultats dans la pratique courante des paysans réside dans le fait que la production de mil et de sorgho est très largement autoconsommée et que la commercialisation de la partie qui entre dans le circuit monétaire revêt un aspect spéculatif.

Cependant, le développement de la culture attelée et de l'emploi des engrais en matière de production de coton, et dans une moindre mesure, d'arachide, conduira à une stabilisation des cultures et à l'adoption de rotations dans lesquelles le sorgho bénéficiera des améliorations apportées à la culture de rapport (labour des terres, arrière-effet des fumures). Ce n'est que dans un tel système de culture que peut être envisagée la diffusion de variétés améliorées, plus productives mais moins rustiques que celles utilisées actuellement, et qui justifieront l'apport d'une fumure spécifique.

Les opérations d'intensification de la culture des mils et sorghos doivent normalement être conduites dans des structures d'intervention existantes, SEMNORD ou C.F.D.T., suivant les secteurs géographiques ou l'influence de l'un ou l'autre organisme est prépondérante.

Elles doivent avoir pour résultat un accroissement sensible de la production concernée. Mais celle-ci a besoin d'un stimulant qui ne peut être trouvé que dans la fixation d'un prix rémunérateur pour les surplus que le cultivateur met sur le marché après avoir satisfait ses besoins.

Des débouchés industriels semblent possibles moyennant quelques études et adaptations des techniques de transformation : brasserie et meunerie :

Pour cette dernière utilisation les travaux de l'Institut de technologie agricole de Dakar et de la Sodiamil au Niger ont montré que l'on peut obtenir une farine panifiable de bonne qualité avec un mélange de 70 % de farine de froment et de 30 % de farine de sorgho. Celle-ci doit alors présenter les qualités suivantes :

— Haute teneur en protéines ;

— Faible taux de matières grasses (bonne conservation) ;
— Couleur claire ;
— Gros grains pour faciliter la transformation industrielle.

Les prévisions de consommation de farine panifiable sont d'environ 70 000 à 80 000 tonnes en 1975-1976. La substitution de farine de sorgho à la farine de froment pourrait donc porter sur 20 000 à 25 000 tonnes, soit l'absorption d'une trentaine de milliers de tonnes de sorgho, dont la production devrait être assurée en priorité dans le cadre des projets de développement intégré (SEMRY, Nord-Est Bénoué, Guider, Doulo-Gané) et dans les régions cotonnières utilisant les techniques de production les plus évoluées.

A terme, un débouché très intéressant pourrait être trouvé dans les aliments du bétail, mais cela implique l'adoption de méthodes d'élevage avec complémentation des rations auxquelles les éleveurs du Nord ne sont pas encore initiés, et une évolution du prix de la viande permettant l'utilisation de céréales.

Enfin, il serait très utile de constituer un stock régulateur ayant le double objet de freiner la spéculation en stabilisant les prix d'achat au producteur à un niveau décent et de disposer d'un appoint de vivres en année à climatologie défavorable. Il conviendrait de disposer d'une capacité de stockage de 25 000 tonnes en 1975-1976, à installer par tranches annuelles de 5 000 tonnes.

Les prévisions de production en dernière année du Plan sont estimées entre 540 000 tonnes et 580 000 tonnes, cette seconde projection tenant compte d'utilisation industrielle de sorghos (brasserie, meunerie).

1.1.1.2 Le maïs

Le IIe Plan envisageait que la production du maïs passerait de 210 000 tonnes à 265 000 tonnes en 1970-1971. Bien que des statistiques récentes concernant cette production ne soient pas disponibles, certains faits tels que le développement d'un commerce actif à partir de la principale région productrice (Ouest) vers les grands centres (Douala, Yaoundé), la naissance d'un courant d'exportation sur le Gabon, l'extension de la culture dans d'autres régions, laissent penser que cet objectif a été atteint, voire dépassé puisque la production était estimée en 1967-1968 à 258 000 tonnes.

Le maïs est encore presque uniquement utilisé dans l'alimentation humaine. Cependant de petites quantités sont employées pour la fabrication de provendes pour le petit élevage (production de poulets et d'œufs) autour des villes. Mais le courant commercial qui en résulte est encore trop faible pour engendrer des circuits de commercialisation bien organisés, facteurs de promotion de toute production agricole.

Dans certaines zones d'élection, notamment dans l'Ouest, le cap des 60 quintaux de maïs sec à l'hectare a été atteint en expérimentation grâce à l'emploi de techniques modernes de production. C'est dire que le préalable à une action vigoureuse de promotion de cette culture existe. Encore faut-il que des prix attractifs à la production et la garantie de débouchés fournissent une motivation à une telle action.

En dehors de l'approvisionnement des villes en maïs alimentaire, qui entre dans le cadre général de l'amélioration des circuits de commercialisation des produits vivriers, diverses activités industrielles peuvent être consommatrices importantes de maïs :

— Elevage intensif : petit élevage mais aussi élevage de bovins ;
— Semoulerie ;
— Brasserie.

Diverses actions ont été proposées par les commissions régionales et retenues à l'échelon national :

— Intensification et extension de la culture dans le Nord-Cameroun ;
— Création de 400 hectares de cultures pures à l'Est ;
— Mécanisation, spécialisation des exploitants, vulgarisation de la culture pure dans le Centre-Sud ;

— Dans le Littoral, développement de la culture de maïs dans le nord de la Sanaga-Maritime ;

— Création d'un centre de production de semences et de plantations industrielles dans l'Ouest ;

— Intensification de la culture en milieu paysan au Cameroun occidental, en assolement avec le soja.

Comme il est dit ci-dessus, toute action d'augmentation de la production est liée à un développement important de l'économie du marché. Les thèmes de vulgarisation doivent porter sur :

— La conduite des champs de maïs en culture pure ;

— L'adoption de techniques culturales correctes ;

— L'emploi des fertilisants ;

— L'utilisation de semences améliorées ;

autant de facteurs qui sont indissociables. C'est probablement sur une culture céréalière de cette nature que pourront être tentés les premiers essais de mécanisation, notamment dans les zones d'élection de l'Ouest ou du Centre-Sud. Une entreprise pilote à cet égard existe à Wum dans le cadre du Centre de formation rurale et de colonisation (ferme centrale actuelle et dans l'avenir, exploitation des colons), Ce centre sera par ailleurs le relais entre la recherche et la vulgarisation pour fourniture de semences testées, soit synthétiques, soit hybrides, en fonction du degré de technicité des exploitants encadrés.

Les investissements concernant la production du maïs ne peuvent pas être individualisés. Ils sont inclus dans les opérations suivantes :

— Projet intégré Wum ;

— Production de viande ;

— Commercialisation des produits vivriers.

Les perspectives de production à l'horizon 1975-1976 se situent dans une hypothèse très moyenne de développement, aux environs de 290 000 t.

1.1.1.3 Le riz

De 1963-1964 à 1968-1969 la situation a évolué de la façon suivante :

	1963-1964		1968-1969	
	Riz paddy	Riz décortiqué	Riz paddy	Riz décortiqué
Production	14 600 t		18 000 t	
Pertes et semences	1 500 t		1 900 t	
Exportation	1 000 t		1 500 t	
Production consommée au Cameroun	12 100 t	8 228 t	14 600 t	9 928 t
Importations		4 779 t		10 429 t
Consommation totale		13 007 t		20 357 t
Consommation per capita		2,7 kg		3,6 kg

Le tableau ci-dessus montre que les prévisions de consommation inscrites au IIe Plan pour l'année 1970-1971 (3,5 kg per capita et par an) sont déjà atteintes et même dépassées en 1968-1969. En revanche, l'essor de la production nationale qui était attendu (objectif : 34 000 tonnes de paddy en 1970-1971), ne s'est pas produit, ceci essentiellement parce qu'aucun projet d'envergure n'a vu le jour ; la seule augmentation notable de production provient du Sous-secteur de modernisation de la riziculture de Yagoua dont les quantités usinées ont évolué de la façon suivante :

	1963-1964	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969
Tonnes paddy	3 656	4 360	4 735	3 803	6 674

Le taux moyen annuel d'augmentation de la consommation de riz per capita est sensiblement égal à celui d'augmentation du pourcentage de la population totale vivant dans les villes.

Si cette relation, peut-être fortuite, se vérifie dans les années à venir la consommation per capita en 1975-1976 devrait se situer à un minimum de 4,3 kg par an, soit une consommation nationale de 27 000 à 28 000 tonnes de riz équivalant à une quarantaine de milliers de tonnes de paddy.

LE PROJET SEMRY

Les études du projet de développement de la riziculture dans la vallée du Logone, débutées en juillet 1967, ont abouti au dépôt d'un dossier de factibilité auprès de la Banque mondiale et de l'Aide française, dont une mission conjointe a procédé en février 1971 à l'évaluation du projet.

Le Sous-secteur expérimental de modernisation de la riziculture de Yagoua (SEMRY) a été transformé le 24 février 1971 en une Société de développement qui aura la charge de l'exécution du projet ci-dessus. Compte tenu des délais de négociation des financements et de la mise en œuvre de celui-ci, on peut penser que :

— La construction de la nouvelle rizerie qui viendra ajouter sa capacité de traitement (probablement de l'ordre de 4 tonnes paddy/h) à celle de l'usine actuelle (2 tonnes paddy/h) arrivée à saturation, pourra être réalisée en 1972-1973 ;

— Le début des travaux d'aménagement des 4 250 hectares du projet pourrait se situer en octobre 1972.

En conséquence, on peut estimer que l'usinage de paddy par le SEMRY passera de 6 674 tonnes (campagnes 1968-1969) à 12 000/13 000 tonnes en 1975-1976.

L'objectif final du projet en année 8 ou 9, est la production de 16 000 à 17 000 tonnes de paddy dans le périmètre aménagé, auxquelles s'ajoutera la production des zones avoisinantes non aménagées (de l'ordre de 4 000 à 5 000 tonnes).

LA RIZICULTURE SUR HARDE

Les premiers essais de mise en valeur des sols hardés du Nord par la riziculture sont encourageants, les performances obtenues dépassant 3 tonnes à l'hectare de paddy.

Les essais seront poursuivis et ils devraient déboucher au cours du III[e] Plan sur le démarrage d'un projet de mise en valeur des hardés, portant sur une surface raisonnable. Rappelons que les hardés du Nord couvrent 200 000 hectares.

LA RIZICULTURE DANS LE SUD

La gestion des quatre rizeries du Sud (Nanga-Eboko, Ntui, Tonga et Doumé) s'avère toujours difficile. Toutefois la riziculture a connu un regain d'activité dans les zones de Nanga-Eboko, Ntui, de la Plaine de Ndop, de la vallée de la Mentchum. Par ailleurs, les essais de riziculture pluviale menés dans des zones aussi différentes que la plaine des Mbos, Ebolowa, Lolodorf ont montré que le développement de la riziculture en zone de forêt doit être très sérieusement envisagé, justifiant l'élaboration d'un ou de plusieurs projets qui devront voir un début d'exécution au cours du III[e] Plan.

Objectifs de production et prix

Compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration des projets, autres que celui du SEMRY (voir ci-dessus), à la recherche et à la mise en œuvre de leur financement, il semble raisonnable de penser que la production nationale de paddy devrait se situer en 1975-1976 aux environs de 30 000 tonnes. Ceci suppose que :

— Les responsables du développement agricole procédent sans retard à l'indentification des projets et à la constitution de dossiers de factibilité et, dont la réalisation serait confiée à une organisation efficace ;

— Les prix du riz de production locale soient garantis à un niveau assurant une juste rémunération du producteur et cependant attractif pour le consommateur. La remise en activité de la Caisse de péréquation du riz sera probablement le moyen d'assurer la protection minimale dont devra bénéficier le riz de production locale face aux riz importés, souvent fortement subventionnés.

1.1.1.4 Le blé

Les statistiques du commerce extérieur, dont le tableau ci-dessous est extrait, montrent que la consommation de farines et semoules augmente régulièrement.

	1967-1968		1968-1969		1969-1970	
	Tonnage	Valeur en millions de F	Tonnage	Valeur en millions de F	Tonnage	Valeur en millions de F
Farines et semoules ..	14 102	417 4	13 312	482 8	16 121	414 [illegible]
Blé	25 782	444 4	32 552	573 3	44 691	735 5
		861 8		956 1		1 [illegible] 4 F
Equivalent farine du blé importé	19 336				26 018	
Total consommation de farine	33 438		37 726		42 139	

La projection de la tendance observée sur les 6 et 7 dernières années conduit à penser que la consommation pourrait se situer aux alentours de 70 000 à 80 000 tonnes en 1975-1976.

Il a été indiqué dans le paragraphe consacré au sorgho qu'il est possible d'envisager la substitution partielle de farine de sorgho à la farine de froment. La couverture des besoins peut également être recherchée dans une production nationale de blé. Les essais concernant cette culture sont en cours dans le Nord et dans la région des hauts plateaux (Adamaoua et Wum). En ce qui concerne le Centre de Wum, les variétés utilisées proviennent du Kenya où existe une production dans une écologie comparable.

Si les essais permettant d'affirmer qu'il est possible d'obtenir une production dans des conditions de rentabilité satisfaisante, un ou plusieurs projets tendant à couvrir 10 à 20 % des besoins nationaux seront élaborés et le début de leur exécution devrait se situer avant l'achèvement du IIIe Plan. Une telle production pourrait facilement être intégrée dans le projet Wum si les résultats des essais en cours sont satisfaisants.

1.1.1.5 La canne à sucre

La production de la SOSUCAM (Société sucrière du cameroun) à Mbandjock (Haute-Sanaga) se situe en 1969-1970 à 9 000 tonnes de sucre ; les estimations de production 1970-1971 font état de 10 000 à 12 000 tonnes de sucre, obtenues sur une surface de 3 200 hectares de cultures.

L'évolution de la consommation se présente de la façon suivante au cours des trois dernières années :

	1967-1968		1968-1969		1969-1970	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations :						
Sucre brut				102,1	1 103	26,0
Sucre raffiné				394,8	13 246	503,2
Autres sucres et sirops .			539	26,9	778	32,3
		217,3	13 930	523,8	14 127	561,5
Production nationale.			7 660		8 830	
Total					22 957	

La consommation de sucres en année terminale du IIIe Plan se situera probablement entre 40 000 et 50 000 tonnes.

La SOSUCAM procède actuellement à la plantation de 1.000 nouveaux hectares et au remplacement des cannes sur 50 à 100 hectares complantés en clones ne donnant pas satisfaction dans l'écologie de Mbandjock. Ces travaux permettront de franchir le cap des 150 000 tonnes de canne (15 000 tonnes de sucre). Parallèlement la capacité de traitement sera portée de 1 200 tonnes cannes/jour à 1 500 tonnes cannes/jour par adjonction d'éléments à la chaine existante.

Il est prévu de doubler la capacité de l'usine d'ici la fin du IIIe Plan et l'objectif de production du complexe en 1975-1976 est de 20 000 tonnes de sucre. Cet objectif paraît modeste, et il conviendrait de prévoir dès le début du IIIe Plan, soit un agrandissement plus important du complexe de Mbandjock, soit la création d'un nouveau complexe.

1.1.2 LES STIMULANTS

L'objectif du IIe Plan supposait une production de 130 000 tonnes en 1970-1971 ; la production de 1963-1964, année de comparaison, était estimée de 93 000 tonnes.

1.1.2.1 Le cacao

En fait sur la période du plan la production commercialisée a suivi des fluctuations dues à la variation des cours à l'exportation qui ont été les suivants :

TABLEAU I. — **PRIX MOYENS PONDERES SUR LA CAMPAGNE**
(F.O.B. Douala — francs C.F.A. le kg.)

1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970
					190	240

Le fléchissement de la période 1965-1966 s'est présenté en fait pendant l'année civile 1965 : au milieu de l'année le prix est tombé à 58 francs C.F.A. le kilogramme c'est-à-dire 8,50 francs C.F.A. le kilogramme nu bascule Douala.

L'évolution de la production et de son utilisation s'est établie comme suit :

TABLEAU II

Chiffres en tonnes.	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970
Production commercialisée ...	93 200	90 898	81 170 (1)	85 886	89 605	13 233	107 000
Fèves exportées .	76 700	76 107	77 281 (1)	69 500	65 239	39 932	77 109
Transformation locale	16 500	14 761		16 386	24 366	64 951	30 891
Valeur exportation (millions de F.) C.F.A.) francs courants	9 357	7 804	80 850	8 630	9 737	103 883	18 528

(1) Ce chiffre est manifestement trop fort.

Sources : Caisse de stabilisation des prix du cacao et Marketing Board.
Statistiques du commerce extérieur.

TABLEAU III. — **REPARTITION DES PRODUCTIONS AU SEIN DE LA FEDERATION**

Chiffres en tonnes	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970
Cameroun oriental	84 255	72 748	79 358	82 936	96 980	98 410
Cameroun occidental ..	6 643	8 102	6 528	6 669	6 903	8 590
Total	90 898	80 850	85 886	89 605	103 883	107 000

Sources : Caisse de stabilisation des prix du cacao et Marketing Board.

Il est à noter que 90 % environ de la production du Cameroun oriental proviennent du Centre-Sud.

La remontée de production après la campagne 1967-1968 correspond aux résultats de l'intensification de la lutte phytosanitaire, en particulier la lutte contre la pourriture brune.

TABLEAU IV. — **PLACE DU CACAO ET DE SES PRODUITS DE TRANSFORMATION DANS LES ECHANGES ECONOMIQUES AVEC L'EXTERIEUR AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES**

EXPORTATIONS	1967-1968		1968-1969		1969-1970	
	Q	V	Q	V	Q	V
Cacao fèves.						
Qualité supérieure	64 684	9 664	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brut courant	555	74	9 548	1 681	[illegible]	[illegible]
TOTAL I	65 239	9 737	64 951	12 333	[illegible]	[illegible]
Produits de transformation.						
Cacao masse dégraissée.	6 627	499	8 931	927	[illegible]	[illegible]
Beurre de cacao	7 221	2 225	[illegible]	[illegible]	10 401	[illegible]
Brisures et déchets	2 302	24	5 542	67	[illegible]	[illegible]
TOTAL II	16 150	2 748	22 951	4 319	[illegible]	6 161
Produits alimentaires.						
Chocolat	2 831,3	632,7	2 869,3	788,5	[illegible]	445,7
Confiserie au chocolat .	0,4	0,3	2,7	1,1	8,1	2,7
TOTAL III	2 831,7	633,0	2 872,0	789,6	1 959,4	448,4
TOTAL I + II + IIII A ..	84 220	13 118	90 774	17 441	106 392	25 137
Total général exportations B	698 995	45 056	775 999	53 223	850 804	66 210
% A/B	12	29	11,4	32,8	12,5	38
Total exportations des produits agricoles de base C	209	30 171	239 827	36 481	281 442	47 323
% I/C	31,3	32,3	27,2	33,8	27,4	39,2

Q : Quantités en tonnes.
V : Valeur en millions F C.F.A. — obtenue en francs courants.

Sources : Statistiques du commerce extérieur.

TABLEAU V. — **PRIX UNITAIRES A L'EXPORTATION**
(Ressort du tableau IV.)

FRANCS C.F.A. LE KILOGRAMME	1967-1968	1968-1969	1969-1970
Cacao fèves.			
Qualité supérieure	149	193	224
Brut courant	133	196	234
Prix moyen pondéré	148	190	240
Produits de transformation.			
CM Cacao masse dégraissée	75	104	137
BC Beurre de cacao	308	392	455
Brisures et déchets	10	12	15,2
Produits alimentaires.			
Chocolat	224	274	240
Confiserie	0,77	0,42	0,34
Prix moyen pondéré	224	274	240
Prix moyen pondéré (CM) + (BC).	197,4	245	304

L'importance du cacao dans l'économie camerounaise ressort avec évidence de ces chiffres. Le cacao et les produits qui en sont issus ou dérivés représentent 12 % en poids du total des exportations. Le pourcentage en valeur ne cesse de croître, en fonction de la valeur marchande de ce produit au cours mondial actuel, pour atteindre 38 % du montant en valeur des exportations de la Fédération en 1969-1970.

Rapportées au total des exportations des produits agricoles de base les exportations de fèves de cacao, qui représentent 80 à 85 % de la production de fèves commercialisée, constituent plus de 30 % en quantité des exportations de ces produits et jusqu'à près de 40 % en valeur de ces mêmes exportations.

Bien que n'étant pas la seule ressource monétaire dont disposent les planteurs, le cacao en constitue cependant une part notable.

Les efforts entrepris au cours du IIe Plan, s'ils n'ont pas atteint tout à fait l'objectif fixé de 130 000 tonnes pour 1970-1971, objectif peut être trop ambitieux, ont quand même porté de bons fruits et contribué à maintenir cette production au niveau d'importance que l'on était en droit d'en attendre.

La superficie estimée pour la cacaoyère camerounaise est d'environ 410 000 hectares dont environ 60 000 hectares de vieilles cacaoyères auxquelles s'ajoutent des superficies impossibles à évaluer de cacaoyères non entretenues. De sorte que c'est autour de 330 000 à 350 000 hectares que l'on peut évaluer la cacaoyère en production, avec un rendement moyen pour l'ensemble du pays de 310 à 330 kg de fèves à l'hectare, pertes et semences non comprises — le rendement réel est environ de 350 à 360 kg/ha.

L'accroissement global de production au cours du IIe Plan, malgré les déperditions de surface, est essentiellement dû à l'action de lutte phytosanitaire entreprise au Cameroun oriental.

Ils ont porté sur la lutte anticapside et la lutte contre la pourriture brune menée par le service des opérations intégrées qui, créé au cours du IIe Plan, a centralisé l'ensemble des opérations d'amélioration de la production de cacao.

La conception de la lutte contre ces deux ennemis du cacaoyer est différente. En effet les risques que fait courir aux plantations voisines une plantation non traitée ne sont pas les mêmes dans les deux cas du fait de la mobilité différente du parasite ; à peu près nuls dans les deux cas de la pourriture brune, ils rendent illusoires les traitements dans le cas des capsides.

La lutte anticapside s'est déroulée à grande échelle, par un traitement contrôlé par l'administration et a couvert, au Cameroun oriental, environ 180 000 hectares par an avec deux passages. Les traitements doivent être exécutés à bon escient en fonction des critères économiques (rentabilité de l'opération) et techniques (nécessité de ne pas perturber l'équilibre biologique).

Toute différente est la lutte contre la pourriture brune des cabosses. Les services de l'Administration doivent là se contenter de conseiller les planteurs. Ils suscitent la formation de comités villageois par l'intermédiaire desquels les planteurs peuvent obtenir à crédit pulvérisateurs et poudre insecticide. Ces traitements ne sont que préventifs. Ils supposent l'enlèvement à mesure de leur apparition des cabosses pourries pour limiter la dissémination des spores et de fréquents traitements pendant la saison des pluies avec des quantités suffisantes de produits cupriques. 50 000 hectares ont été traités d'une manière relativement intensive en 1969-1970. Cette superficie doit être augmentée dans les années suivantes mais cela suppose un accroissement notable des moyens courants mis à la disposition du service qui en est chargé. L'extension de cette action correspond à une modification dans les habitudes des planteurs et ne peut se généraliser que lentement. Cependant là où les traitements ont été correctement effectués la production a atteint le niveau escompté qui, lorsque la population est bien conduite, peut se situer entre 700 kg et 1 000 kg à l'hectare.

Dans l'ensemble, la cacaoyère camerounaise est le fait de petits planteurs disposant de superficies de 1 à 2 hectares — ce qui représente entre 180 000 et 200 000 planteurs.

L'amélioration de la production, si elle passe aussi par l'utilisation de semences à haut rendement, suppose au premier chef un gros effort de vulgarisation des techniques de régénération : on estime notamment que, dans les années pluvieuses, la pourriture brune entraîne la perte d'environ la moitié de la récolte possible ; il y a aussi la remise en état des arbres dont la production pourrait être augmentée par des traitements agronomiques divers ainsi que des recépages possibles dans d'anciennes plantations.

Enfin un effort de plantations nouvelles a été entrepris mais a pris quelque retard par rapport aux prévisions du Plan puisqu'elle n'a commencé qu'en 1969-1970. La prévision supposait des plantations groupées par mise en place de boutures dans les villages sur des superficies minima de 0,5 hectare — avec des groupements d'environ 500 hectares, l'objectif étant d'atteindre 6 000 hectares par an. Les semences correspondant à ce programme ont été distribuées mais en pratique, l'opération ne s'est pas réalisée selon ce schéma et les plantations nouvelles ont été faites avec une grande dispersion qui ne permet pas d'en mesurer l'impact réel sur la production.

Cependant un champ semencier important a été mis en place dans la station de Nkoemvone 45 hectares existaient fin 1970, 50 hectares seront réalisés en 1971 et 1972 portant à 95 hectares la superficie des champs semenciers qui approvisionneront les plantations nouvelles dans les années à venir. Mais la centralisation de la production de semences en un seul lieu pose le problème de conserver les fèves avec un pouvoir germinatif correct pendant un temps suffisamment long pour permettre le transport et la distribution dans des lieux qui peuvent être assez éloignés de la station. La réponse à cette question dépend des résultats des recherches en cours sur ce sujet.

Les objectifs du IIIe Plan.

Les objectifs de production du IIIe Plan ont été estimés en tenant compte des observations faites au cours du IIe Plan et amenant à conclure qu'une

lutte phytosanitaire bien conduite permettrait d'augmenter facilement la production de 25 à 30 %. La réalisation en année terminale du IIe Plan pouvant être évaluée à environ 110 000 tonnes, si les conditions climatiques ne perturbent pas la courbe d'évolution des années antérieures, l'objectif fixé pour l'année terminale 1975-1976 du IIIe Plan a été fixée à 150 000 tonnes.

Pour l'ensemble des objectifs de production du IIIe Plan on a pris comme année de référence 1967-1968 au cours de laquelle dans les comptes économiques on a retenu une production, pertes comprises, de 90 256 t, la comparaison en valeur est faite sur la base d'un prix à la production de 80 francs le kilogramme supposée constante pendant la durée du Plan. Située dans l'ensemble des objectifs de production, la place du cacao dans l'économie du secteur rural ressort du tableau suivant :

TABLEAU VI

	QUANTITES EN TONNES		VALEURS de la production en millions de francs C.F.A.	
	1967-1968	1975-1976	1967-1968	1975-1976
CACAO (a)	90 256	150 000	7 220	12 000
Total agriculture industrielle et d'exportation (b)	556 761	106 300	24 977	39 6
Total branche 2 (c)	1 173 900	1 664 77	27 841	42 4
(d) : % a/b	16	13 6	29	30 3
(e) : % a/c	5 2	9	25 9	28 3

Les autres productions rentrant dans le total de la ligne (b) sont : café, coton, canne, latex, thé, régimes de palme, arachides.

La ligne (d) qui compare en pourcentage la place du cacao dans cet ensemble de production ne montre que les variations des quantités et des valeurs, à l'intérieur d'une pondération des quantités par les prix donne au cacao un intérêt économique particulièrement important, puisque malgré une diminution relative du pourcentage en quantité, le pourcentage en valeur augmente pour dépasser 30 % des produits de la catégorie.

TABLEAU VII. — **ACCROISSEMENTS DE PRODUCTION CALCULES A PARTIR DU TABLEAU VI**

	QUANTITES			VALEURS		
	Production 1967-1968	Accroissement 1975-1976	Accroissement en %	Production 1967-1968	Accroissement 1975-1976	Accroissement en %
a — Cacao	90 256	59 744	66	7 220	4 780	66
b — Agriculture industrielle et d'exp. ..	556 761	549 639	99	24 977	14 653	59
c — Total branche 2 .	1 173 900	490 870	41,8	27 841	14 579	52 2
d — % a/b	16	10,9	—	29	32,6	—
e — % a/c	5,2	12,2	—	25,9	32,8	—

Le tableau VII renforce les conclusions précédentes. Le cacao se voit attribuer avec 66 %, le plus fort accroissement de la branche. Bien que ne comptant que pour 11 à 12 % dans l'accroissement en quantités il représente le tiers de l'accroissement en valeur. C'est dire que pour toute la région où il est produit, le cacao jouera un rôle décisif dans l'essor des activités du secteur primaire et la réussite du IIIe Plan.

On peut prévoir les exportations au cours de l'année terminale du IIIe Plan en partant de la production escomptée (150 000 tonnes), des capacités de traitement de fabricants de beurre de cacao (environ 60 000 t) sur lesquelles on peut penser que 50 000 tonnes seront traitées ; avec un coefficient technique de 8/10 elles produiront 40 000 tonnes de beurre et tourteaux ou cacao masse dégraissée. Compte tenu de la consommation nationale de beurre de cacao par la fabrication de chocolat, on peut estimer à 39 000 tonnes l'exportation de ces produits.

Sur les 100 000 tonnes de fèves environ 8 000 tonnes seront utilisées à la fabrication nationale de chocolat dont une grande partie n'est pas exportée.

Si l'on observe sur le tableau V que les prix unitaires de 1969-1970, très élevés, ne pourront se maintenir, et recherchent un prix qui puisse être supposé constant en moyenne sur la période, on retiendra comme prix moyen pondéré à l'exportation : 170 francs C.F.A. le kilogramme pour les fèves et 230 francs C.F.A. pour les produits de transformation (beurre et masse dégraissée).

Les brisures et déchets exportés seront estimés à 15 % du poids de fèves traitées, soit environ 8 000 tonnes au prix de 12 francs C.F.A. le kilogramme.

On ne retiendra pas les exportations de chocolat et confiserie qui représentent un tonnage faible et fluctuant, comme le montre le tableau VI.

Les exportations que l'on peut prévoir pour l'année horizon du IIIe Plan, comparativement à ce qui s'est passé en 1967-1968, comme cela a été pour tous les produits, peuvent être récapitulées dans le tableau VIII.

Il ressort de ce tableau que l'on prévoit une évolution de la structure des exportations au cours du IIIe Plan : on constate un grand accroissement des produits du secteur secondaire avec une diminution relative des produits du secteur primaire ; cet effort vers l'industrialisation est une des voies essentielles du développement économique.

Dans cette perspective, et concernant le cacao, on constate une diminution relative du poids des exportations de fèves et un accroissement de la valeur des produits provenant de la transformation du cacao.

En même temps, un effort sera accompli pour diminuer l'importance relative du cacao dans les exportations des produits provenant du secteur primaire.

Cependant pour tenir cette place il est prévu un accroissement de 78 % des exportations en valeur de fèves de cacao et de 23 % en produits transformés. En quantité les accroissements sont moins importants mais cela tient à l'inévitable augmentation des prix.

La place du cacao dans le montant total des exportations demeure importante puisque l'on prévoit qu'il en représente plus du quart.

C'est dire l'importance des efforts qu'il conviendra de soutenir pour atteindre l'objectif de production de 150 000 tonnes prévu au Plan, pour l'année 1975-1976.

TABLEAU VIII. — **PREVISIONS DES EXPORTATIONS**

EXPORTATIONS	QUANTITE		VALEURS (millions de F C.F.A.)		PRIX F/kg	EVOLUTION DE LA STRUCTURE EN %			
	67-68	75-76	67-68	75-76	constant	1967-1968		1975-1976	
Produits bruts.									
Cacao fèves (A) .	65 239	92 000	11 190	16 640	170	23,7	35,2	16,3	24,2
Autres produits bruts			20 535	35 190	—	43,5	64,8	37,7	75,8
I Total produits bruts			31 725	51 830	—	67,2	100,0	54,0	100,0
Produits transf.									
Beurre et masse dégraissée	13 848	39 000	2 724	8 970	230			—	
Brisures et déchets	2 302	5 000	24	96	12	—		—	
Total cacao (B) ..	16 250		2 748	9 066	—	5,9		9,4	
Autres produits transformés ...			12 705	35 050	—	26,9		36,6	
II Total produits tranformés	47 000		15 553	44 116	—	32,8		46,0	
III : Total export. I + II ..			47 278	95 946	—	100,0		100,0	
III : Total cacao A + B	81 489	147 000	13 938	24 706	—	29,6		25,7	

— Accroissement en valeur des exportations de cacao :

a) Total 24 706 — 13 938 = 10 768 francs C.F.A. soit 8 % par rapport à 1967-1968 ;

b) Produits transformés : 9 066 — 2 748 = 6 318 soit 230 %.

— Accroissement en quantité :

a) Fèves : 92 000 — 65 239 = 86 761, soit 56,5 % ;

b) Produits transformés : 47 000 — 16 250 = 30 750, soit 189 %.

Les moyens pour accroître la production.

La réalisation de cet objectif suppose des actions dans différentes directions :

— Développement systématique de la lutte phytosanitaire ;

— Amélioration des conditions agronomiques de l'exploitation de la cacaoyère existante ;

— Remplacement progressif des plantations âgées par des plantations constituées par un matériel végétal sélectionné et à haut rendement (semences hybrides) ;

— Extension de la cacaoyère par des plantations nouvelles ;

— Formation poussée de techniciens vulgarisateurs en matière de cacaoculture, en nombre suffisant pour fournir un encadrement dense des planteurs dans les zones de haute production.

L'objectif global est d'obtenir dans les plantations régénérées un rendement de 600 à 700 kilogrammes à l'hectare et dans les plantations nouvelles des rendements de l'ordre de 1 000 kg à l'hectare contre les rendements actuels qui sont de l'ordre de 350 kg à l'hectare.

Pour y parvenir, il y a d'abord les moyens classiques de l'administration. Son action comporte le développement de la lutte phytosanitaire en améliorant la lutte anticapside, en organisant la lutte contre le Bathycoelia et en étendant à de nouvelles superficies la lutte contre la pourriture brune.

Elle comporte également dans les zones cacaoyères de la Fédération, un programme de plantations nouvelles d'environ 6 000 hectares par an à partir des semences sélectionnées fournies par la station et les champs semenciers de Nkoemvone, et la station de Barombi-Kang.

Pour l'ensemble de ces interventions, il est prévu au titre des financements de l'Etat une somme de 300 millions de francs et environ 100 millions provenant de l'investissement privé des planteurs, soit au total 400 millions de francs C.F.A.

Parallèlement à cette action courante une étude a été entreprise pour aborder à partir de 1973-1974 avec l'aide des sources extérieures de financement, une intensification de l'extension de zones de plantations et des traitements de régénération dans des zones nettement délimitées de la Fédération de manière à permettre par un encadrement dense un accroissement rapide des rendements à l'intérieur de ces zones à partir de la cacaoyère existante.

Cette intervention, qui doit être réalisée avec des moyens financiers importants, permettra également d'aménager les pistes de dessertes existantes et de créer les nouvelles pistes qui s'avéreront nécessaires.

Dans les zones de plantations nouvelles, il sera vraisemblablement nécessaire de provoquer une immigration de population et par suite d'y aménager les services administratifs et socio-culturels indispensables à l'existence d'une population en croissance.

Le projet qui sera soumis à ces sources extérieures correspondra à des réalisations étagées sur environ cinq ans, donc portant en partie sur le IV[e] Plan.

La mise en œuvre de ce projet de grande envergure, qui représentera un investissement important, supposera la mise en place d'un organisme nouveau responsable de sa réalisation dans toutes ses parties et dans son ensemble.

On peut faire l'hypothèse que ce qui pourra en être réalisé au cours des deux dernières années du III[e] Plan correspondra à un investissement d'environ 1 145 millions de francs C.F.A.

Il en résulte que l'ensemble des investissements destinés à accroître la production agricole du cacao peut être estimée à 1 545 millions de francs C.F.A. sur lesquels environ 400 millions seulement porteront leurs effets pendant la durée du III[e] Plan.

On notera par ailleurs que dans le secteur industriel, il est prévu un investissement de 930 millions de francs C.F.A. pour accroître la production des produits tirés du cacao.

Dans le secteur tertiaire des échanges économiques et commerciaux, il est également prévu un investissement de 934 millions de francs C.F.A. qui correspondent à des aménagements de magasins, d'installation de traitement et de stockage et à l'installation ou l'extension de zones pilotes de commercialisation. Ce chiffre de 934 millions correspond au tiers du total des investissements prévus pour le secteur tertiaire et aux deux tiers des investissements commerciaux aux produits d'exportation.

Ainsi les actions prévues dans le cadre du Plan pour le cacao couvrent la production, la transformation, la commercialisation pour un total de 3 564 millions ce qui représente moins de 1,5 % des investissements du III[e] Plan : pour un produit qui représente en valeur plus du quart des exportations, il est très important de noter la disproportion entre ces deux chiffres.

La conclusion qui s'impose est que tout effort entrepris pour le développement de la production du cacao servira l'économie générale du pays. Aussi les investissements prévus, ne doivent en aucune manière être diminués. Il conviendra notamment que l'administration puisse disposer des dotations

financières qui lui permettront de réaliser les objectifs fixés dans ce secteur essentiel et lorsque le projet de développement mis à l'étude au cours de l'année 1970-1971 commencera à entrer en application, il ne couvrira qu'une partie de la zone cacaoyère : l'action des services ordinaires de l'administration de l'agriculture devra continuer de s'exercer sur les superficies non couvertes par le projet ; la zone du projet devant être, comme on l'a vu, pris en charge par un organisme spécialisé.

La recherche scientifique et technique sur le cacao.

Les thèmes majeurs de recherche au cours du IIIe Plan découlent des problèmes posés par la politique de développement de la production de cacao d'une part, et d'autre part des résultats acquis par les recherches poursuivies au cours du IIe Plan.

Ils peuvent être brièvement récapitulés :

1° *Génétique.*

300 hybrides sont actuellement en essais comparatifs. Les hybrides haut-Amazoniers sont parmi les meilleurs qualités. Parmi les critères de choix on peut noter : précocité, haut rendement, résistance aux maladies, qualité de produit obtenu.

Les champs semenciers de Nkoemvone dont l'équipement et l'installation seront achevés au début du IIIe Plan fourniront les semences nécessaires saires à l'extension et au renouvellement de la cacaoyère.

2° *Agronomie. Physiologie.*

Des recherches de techniques nouvelles de culture intensive sont à l'étude et concernant la densité de plantation, les modes de mise en place, les questions d'ombrage, la nutrition et fumure minérale, l'enracinement.

La nature génétique du matériel végétal utilisé est testée dans différentes situations écologiques, en étudiant systématiquement et comparativement les régimes hydriques et les facteurs thermo-énergétiques.

Des études nouvelles seront entreprises pour étudier les meilleurs techniques de régénération des plantations anciennes, ainsi que les méthodes de conservation des fèves pour maintenir pendant 4 à 6 semaines au moins le pouvoir germinatif à un niveau convenable.

3° *Défense des cultures.*

Les recherches et mises au point effectuées au cours du IIe Plan ont permis de préciser les meilleures techniques de lutte contre la pourriture brune des cabosses avec des produits cupriques. Les études économiques découlant des applications techniques ont montré que les traitements convenables correspondent aux prix de 130 à 160 kg de cacao par hectare et par an.

Des produits de remplacement du cuivre sont à l'étude : fongicides organométallique et organique.

L'étude des différents pourridiés sera entreprise au cours du IIIe Plan.

Dans le domaine entomologique, l'étude des diverses espèces de capsides et les meilleures méthodes de lutte sera poursuivie, en relation avec les équilibres biologiques de la faune des insectes des cacaoyères.

De nouveaux insecticides thermonébulisables seront mis à l'étude.

4° *Technologie du cacao.*

Des études sur la cinétique de la fermentation, les différents types de fermentation et leurs caractéristiques seront poursuivies. On étudiera également les répercussions des traitements phytosanitaires sur l'évolution de la fermentation.

Différents modes de séchage sont à l'étude ainsi que diverses techniques de conservation du cacao.

Enfin les sous-produits feront l'objet d'une attention particulière. Une utilisation systématique permettrait d'améliorer la rentabilité économique de la production du cacao.

1.1.2.2 Le café Arabica

Au IIe Plan avait été retenu un objectif de production de 20 000 tonnes pour 1970-1971. Cet objectif a pu être dépassé dès la première année de ce Plan, et la production commercialisée a continué à croître au cours des dernières années (en tonnes) :

CAMPAGNE	UCCAO	COOPAGRO	W.C.M.B.	TOTAL
1963-1964	7 908	1 120	3 779	12 807
1964-1965	9 592	1 102	3 954	14 648
1965-1966	13 133	1 400	6 543	21 076
1966-1967	13 314	1 265	5 931	20 510
1967-1968	12 982	1 400	7 452	21 834
1968-1969	14 275	1 400	6 296	21 971
1969-1970	15 479	1 350	6 973	23 623

On constate que la production des 67 000 petits exploitants camerounais organisées dans le cadre de l'Union des Coopératives de café arabica de l'Ouest (U.C.C.A.O.) a presque doublée en six ans. Cela est dû à plusieurs facteurs :

— Remise en exploitation des plantations familiales dont une grande partie avait été laissée momentanément à l'abandon ;

— Effet de l'application d'engrais minéraux. La fumure minérale à pu être largement diffusée dans l'Ouest grâce aux subventions dégressives accordées aux paysans dans le cadre du programme d'aide à la production financé par le F.E.D. ;

— L'entrée en production de jeunes plantations.

On relève par ailleurs que la production des planteurs européens groupés au sein de la COOPAGRO plafonne à 1 400 tonnes, les surfaces de leurs plantations (environ 2.400 hectares) restant stationnaires et les rendements ne pouvant guère être améliorés avec le matériel végétal en place.

La production du Cameroun occidental commercialisée par le canal du West Cameroon Marketing Board (W.C.M.B.) a, elle aussi, fortement progressé, grâce surtout à l'entrée en production de jeunes plantations et à l'introduction de la fumure minérale. Toutefois, celle-ci s'est faite avec quelques années de retard et n'a pas encore atteint la même importance qu'au Cameroun oriental.

La consommation d'engrais minéraux dans l'arabiculture camerounaise a porté, en 1970 sur un total de 16 500 tonnes.

De manière générale, les résultats obtenus en ce qui concerne le volume de la production sont excellents et le déroulement de la campagne 1970-71 laisse espérer une récolte dépassant 25 000 tonnes. Par ailleurs, les capacités d'usinage et de stockage ont pu être augmentées de manière appréciable tant au Cameroun occidental avec le concours du F.E.D. (aides à la production) qu'au Cameroun oriental avec celui de l'Etat (mise en service d'une usine de triage électronique d'une capacité de 4 000 tonnes à l'U.C.C.A.O.).

L'essor spectaculaire de la production d'arabica résulte presque exclusivement du développement des plantations familiales, développement qui a été possible grâce à l'esprit d'innovation et au dynamisme des cultivateurs de la région des Hauts Plateaux. On constate cependant que l'arabiculture familiale telle qu'elle est pratiquée actuellement, pose de nombreux problèmes qui appellent une solution rapide si l'on veut assurer, à moyen terme, et la compétitivité sur les marchés internationaux de la production camerounaise et une rémunération des producteurs à un niveau jugé attractif par ceux-ci.

En premier lieu, il convient de noter la faiblesse des rendements obtenus qui sont de l'ordre de 300 à 350 kg de café en parche à l'hectare. Les plantations ont été créées avec du matériel végétal tout venant, plantées à une densité trop forte (2 000 pieds par hectare au lieu de 1 500 à 1 600 pieds par

hectare), les caféiers étant dans 90 % des cas cultivés en association avec des plantes vivrières. De plus, on relève un certain vieillissement de la caféière, le rythme de création de plantation ayant fortement baissé ces dernières années, il semblerait que le seuil de saturation soit atteint dans les principales zones de production qui sont également celles où la densité de population et le taux d'occupation du sol sont les plus élevés. Enfin, la lutte phytosanitaire contre les principaux ennemis du caféier, l'anthracnose et l'antestia, n'est pas menée avec toute la vigueur nécessaire, de sorte que l'on enregistre des pertes de production et une dépréciation de la qualité non négligeables.

Dans ces conditions l'emploi d'engrais minéraux, si appréciable soit-il pour le maintien et l'amélioration du potentiel de production du sol, ne peut avoir que des effets limités.

En deuxième lieu, il faut noter que malgré les efforts déjà entrepris, il est indispensable d'améliorer la qualité du café. A l'heure actuelle les cafés non lavés représentent encore 13 % de la production des petits planteurs et seulement 50 % environ de cette production sont classés en catégories A et B des cafés lavés. En dehors des effets que l'action des ennemis du caféier puisse avoir sur la qualité du produit, il faut souligner les effets néfastes de la technique de dépulpage employé (utilisation de l'eau souvent boueuse prise dans les ruisseaux).

En troisième lieu, il convient de noter que dans une bonne partie de la zone d'arabiculture, le taux d'occupation du sol est très élevé et les disponibilités en terre représentent le principal facteur limitant du développement de la production rurale. La pratique qui consiste à cultiver en association le caféier et des espèces vivrières ne permet pas d'exploiter de manière rationnelle le patrimoine foncier et de valoriser au maximum la journée de travail du producteur.

La solution des problèmes évoqués ci-dessus doit être trouvée dans le cadre d'un programme de régénération de la caféière qui visera à :

— Augmenter les rendements à l'hectare et à améliorer la qualité de la production nationale afin de lui conserver sa compétitivité sur le marché mondial et d'accroître la rémunération des producteurs ;

— Libérer une partie des terres consacrées à l'arabiculture en vue de les utiliser à d'autres spéculations.

Ce programme doit porter sur tous les facteurs liés à la production et à la commercialisation, notamment sur :

— La production du matériel végétal. En attendant que les travaux de sélection à entreprendre aient permis de produire des clones à haut rendement, on procédera par sélection massale afin de disposer des plants nécessaires à la réalisation des premières tranches de plantations ;

— La création de plantations de caféiers homogènes, à la densité recommandée par l'I.F.C.C., toute culture intercalaire étant prohibée ;

— L'entretien correct des plantations, l'organisation rationnelle de la lutte phytosanitaire et la fumure minérale ;

— La récolte et sa préparation par voie humide selon des procédés techniques permettant de conserver au café sa qualité ;

— La collecte, l'usinage, le stockage et la commercialisation de la production.

La réalisation de ce programme qui intéresse, dans sa première phase, la région administrative de l'Ouest où la régénération revêt un caractère d'urgence s'échelonnera sur une période de 10 à 15 années. On peut envisager d'en exécuter une première tranche au cours du III[e] Plan.

1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	TOTAL
1 000 ha	2 000 ha	3 000 ha	3 000 ha	9 000 ha

La replantation de 9.000 hectares semble un objectif modeste. Il faut cependant tenir compte de la nécessité de disposer de plants produits dans de bonnes conditions et des difficultés de démarrage que l'on risque de rencontrer auprès des planteurs auxquels on demandera d'arracher par

tranches sucessives leurs plantations actuelles pour les remplacer par des plantations crées selon des normes techniques correctes. De plus, la régénération de 9 000 hectares intéressera des milliers de planteurs auxquels il faudra fournir un encadrement suffisant en nombre et en qualité, qui fait actuellement défaut.

Afin que l'opération de régénération projetée soit couronnée de succès il faut que de grands efforts soient fait dans les domaines de la recherche de l'encadrement des producteurs.

En ce qui concerne la recherche on constate qu'il n'existe pas encore de station spécialisée en arabiculture comme il en existe pour le cacaoyer à Nkoemvone et pour le robusta à Barombi-Kang. Les recherches menées depuis 1964 dans le domaine de l'arabiculture ont été effectuées dans des plantations privées dispersées dans toute la zone arabica, avec tous les aléas que cela comporte. Il est urgent de concentrer ces recherches sur des sites qui ne soient pas chargés de servitudes d'ordre commercial. La zone d'arabiculture étant comprise entre 1 000 mètres (pays bamoun) et 2 000 mètres (Santa, Nkambé) d'altitude, il convient de prévoir la création de deux stations pour tenir compte des particularités respectives des zones de basse et de haute altitude. Ces stations pourraient être localisées :

— Au Santa Coffee Estate (pour la zone de la haute altitude). Une partie de cette ancienne plantation industrielle devra d'ailleurs être allouée à des petits exploitants qui bénéficieront de l'encadrement technique des spécialistes de cette station ;

— Dans la région de Foumbot (pour la zone de basse altitude).

Ces stations auront une double tâche :

— Poursuivre les recherches agronomiques en cours (techniques culturales, problèmes phytosanitaires...) ;

— Procéder à la sélection et à la multiplication du matériel végétal nécessaire à la régénération de la caféière arabica.

En ce qui concerne l'encadrement des planteurs il pourra être confié à leur organisation professionnelle, l'U.C.C.A.O. Il est, en effet, souhaitable, dans un souci d'efficacité, de charger le même organisme de l'encadrement des planteurs dans tous les domaines, de la fourniture des semences jusqu'à l'achat de leur récolte. Il sera nécessaire de réorganiser l'U.C.C.A.O. et de la doter d'un service chargé de la production.

Les effets du programme de régénération ne se feront sentir qu'après le IIIe Plan. L'augmentation de la production d'arabica au cours de ce plan sera avant tout le résultat d'une meilleure exploitation des plantations existantes dont certaines vont entrer en production au cours des cinq années à venir. La production devrait se situer en 1975-1976 à environ 30.000 tonnes, et il sera nécessaire d'augmenter les capacités de stockage et d'usinage en conséquence.

1.1.2.3 Le café Robusta

L'évolution de la production des différentes régions caféières est résumée dans le tableau suivant (en tonnes) :

REGIONS	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970
Est		5 251	7 119	7 301	9 136	7 753	7 655
Centre-Sud		2 488	1 983	3 008	4 674	5 604	4 940
Littoral		19 120	29 134	21 209	25 607	25 395	26 744
Ouest		5 507	10 552	11 043	14 020	14 707	13 986
Total du Cameroun	36 798	32 366	48 788	42 561	53 437	53 459	53 325
Cameroun occidental	2 007	2 055	2 258	1 495	2 928	2 757	4 919
Total Fédération	38 805	34 421	51 046	44 056	56 365	51 216	58 244

Si l'on fait foi aux chiffres ci-dessus, on constate que la production globale a augmenté d'environ 50 % en sept ans. Rapellons que l'objectif pour l'année terminale du IIe Plan était une production de 64 000 tonnes. On relève que la part du Littoral, principale région productrice, dans la production globale est tombée de 55 % en 1964-1965 à 46 % en 1969-1970, alors que la part de l'Ouest passe au cours de la même période de 16 % à 24 % de la production nationale.

En l'absence d'informations précises sur l'évolution des surfaces en production et des surfaces traitées contre les ennemis du caféier, il n'est pas possible de déterminer de manière précise les facteurs ayant conditionné l'accroissement de la production globale. Toutefois, il semblerait que le rythme de création de plantations ait été peu élevé ces dernières années et qu'il faudrait attribuer cette augmentation à une meilleure exploitation des surfaces existantes, notamment par l'apport d'engrais minéraux dont l'utilisation a connu une large diffusion au cours des dernières années grâce aux subventions dégressives accordées aux planteurs dans le cadre du programme d'aide à la production réalisé avec le concours du F.E.D. En 1970, environ 18 000 tonnes d'engrais ont été ainsi utilisées dans les plantations de robusta.

Les enquêtes agro-économiques par sondage menées de 1957 à 1966 au Cameroun oriental font apparaître des superficies de 23 800 hectares de plantations homogènes et de 75 000 hectares de plantations mixtes portant des caféiers et d'autres plantes, notamment des espèces vivrières. Il est probable qu'un accroissement des superficies soit intervenu entre temps mais il n'est pas possible d'en préciser l'importance. Aucune statistique concernant les surfaces cultivées n'est disponible pour le Cameroun occidental.

La culture du caféier robusta intéresse surtout les petits exploitants camerounais. Les plantations industrielles appartenant à des expatriés n'occupent qu'environ 2 000 hectares au total. Notons encore qu'une vingtaine de plantations industrielles couvrant un peu plus de 2 000 hectares au total, a été acquise par des Camerounais ; deux de ces plantations ont été morcellées alors que les autres sont exploitées par leurs propriétaires actuels telles qu'elles ont été vendues. Il faut enfin faire mention de l'existence d'un certain nombre d'exploitants possédant des plantations d'une taille nettement supérieure à la moyenne qui est d'environ un hectare, notamment dans l'Ouest, et qui obtiennent des rendements appréciables (de l'ordre d'une tonne à l'hectare). Il n'en reste pas moins que malgré l'apparition d'une catégorie de planteurs possédant des exploitations relativement étendues, le gros de la production provient des petites exploitations familiales qui obtiennent des rendements de l'ordre de 300 à 500 kg de café en parche à l'hectare. La faiblesse de ces rendements est due aux mêmes causes déjà relevées dans le domaine de l'arabiculture, à savoir :

— Pratique des cultures mixtes ;

— Trop forte densité de plantations, surtout dans l'Est ;

— Existence d'un matériel végétal hétérogène, d'un potentiel de production peu élevé ;

— Insuffisance des traitements phytosanitaires, bien que des progrès aient été enregistrés en ce domaine ;

— Limitation des effets de l'application d'engrais minéraux dans les conditions actuelles de la culture du robusta ;

— Insuffisance de l'entretien des plantations.

Pour compléter le bilan des réalisations du IIe Plan, il faut noter que la gestion de la station de recherches de Bacombi-Kang, près de Kumba, a été confiée à L'I.F.C.C. en 1969 afin de mieux coordonner les travaux de recherches sur le caféier robusta et d'utiliser de manière plus rationnelle les terrains et installations appartenant à l'Etat.

Les exportations de café robusta représentaient en 1969-1970, 9 317 millions de francs, soit 14,1 % des exportations totales, contre respectivement 5 185 millions de francs et également 14,1 % en 1964-1965. C'est dire l'importance de cette production pour l'économie du pays et l'attention qu'il convient de lui porter afin qu'elle reste compétitive sur le plan international

et rémunératrice pour le planteur. Il serait donc souhaitable de doter le pays de plantations ayant un potentiel de production élevé, en remplacement des plantations actuelles. Or, le matériel végétal sélectionné nécessaire à un programme de replantation ne sera disponible, et encore en quantités limitées, qu'à la fin du IIIe Plan.

Dans ces conditions les efforts doivent être concentrés au cours de la prochaine période quinquennale sur une meilleure exploitation des plantations existantes, grâce notamment à :

— La taille de régénération des plantations à très faible rendement ;

— La réduction de la densité à un niveau correct par arrachage des caféiers en surnombre ;

— La suppression des cultures intercalaires ;

— L'amélioration des techniques culturales (taille, fumure, lutte phytosanitaire, plantes de couverture) ;

— L'amélioration des cafés produits (problèmes de technologie).

La production devrait atteindre 70 000 tonnes en 1975-1976.

La création de plantations sera concentrée dans les périmètres de mise en valeur (Yabassi - Bafang, ZAPI,...).

Les efforts entrepris en vue de l'amélioration de la commercialisation seront poursuivis, particulièrement en ce qui concerne la promotion d'organismes coopératifs.

L'I.F.C.C. poursuivra les travaux entrepris dans le domaine de la sélection végétative et s'attaquera simultanément au problème de la sélection générative.

1.1.2.4 Le thé

La production de thé a connu une très forte progresssion de 1961 à 1970 comme il ressort du tableau suivant (en tonnes) :

ANNEE	TOLE TEA ESTATE	NDU TEA ESTATE	TOTAL
1961	83		83
1962	100	17	117
1963	148	114	262
1964	198	164	362
1965	321	245	566
1966	428	222	650
1967	473	271	744
1968	628	449	1 077
1969	469	533	1 022
1970	633	551	1 184

Cette progression est due à l'entrée en production de la plantation de Ndu (466 hectares plantées de 1957 à 1961) et d'une partie importante de la plantation de Tole (320 hectares dont 19 hectares plantés avant 1940, 69 hectares de 1954 à 1958 et 232 hectares de 1959 à 1963).

Au IIe Plan avait été inscrit un programme ambitieux prévoyant la création de 4 500 hectares de plantations dont 810 hectares devaient être plantés avant le 30 juin 1971. Seul le financement de 1 000 hectares de plantations industrielles par la Banque mondiale a pu être assuré dans le cadre du programme de développement de la C.D.C., mais son exécution a été arrêté. A Tombel, on n'a planté, de 1967 à 1969, que 66 hectares sur les 400 hectares prévus, puis on a abandonné le projet, le site prospecté s'étant avéré peu favorable à la théiculture. Le projet en vue de l'extension de la plantation de Tole (200 hectares à Tole-Bulu) a été abandonné pour la même raison. La création d'une plantation industrielle de 400 hectares à Essossong est fonction de disponibilités en matériel végétal issu de boutures. Au cours

du IIe Plan cette contrainte d'ordre technique n'a permis qu'un démarrage timide du projet avec la plantation des 10 premiers hectares.

Le programme de développement de la théiculture sur les Hauts Plateaux, prévoyant au total la création de 6 complexes agro-industriels de 500 hectares chacun, a fait l'objet de plusieurs études. Seul le projet à réaliser sur le site de Djuttitsa est entré dans une phase active avec le démarrage, en 1970-1971, du programme de production de boutures.

Le bilan en matière de théiculture est donc négatif : 4 hectares seulement ont été plantés sur les 810 hectares prévus et 15 hectares ont été réalisés hors plan à Ndu. Il faut en tirer les conclusions et réduire le programme de plantation trop ambitieux retenu au IIe Plan, à un volume plus réaliste, en tenant compte des contraintes d'ordre technique, économique et financière qui ont freiné la mise en œuvre des projets théicoles jusqu'à présent.

En effet, l'évolution des dernières années a été marquée par une forte augmentation des coûts de production, notamment des salaires et des équipements industriels. En revanche, les prix de vente n'ont pas suivi la même courbe ascendante, et on peut même s'attendre à ce que la tendance à la baisse des prix s'accentue sur les marchés d'exportation traditionnels en Europe. Les perspectives semblent plus encourageantes en ce qui concerne les ventes sur le marché local. Au cours des cinq dernières années les 2/3 des ventes de thé camerounais ont été réalisés sur ce marché qui englobe le Cameroun et les pays limitrophes, notamment le Tchad. Les prix de vente y sont nettement supérieurs à ceux obtenus sur les marchés d'exportation traditionnels. De manière générale, les pays sahariens représentent un marché offrant des prix rémunérateurs à la production camerounaise, qu'il convient d'étudier en vue du placement d'une partie croissante de cette production. Là encore, on peut s'attendre, à moyen terme, à une baisse des cours suite à une concurrence accrue des pays produteurs sur ce marché où le Cameroun, de par sa situation géographique, semble bien placé pour s'implanter.

Afin de compenser les effets conjugués de l'augmentation des coûts de production et de la baisse des prix de vente de thé sur la rentabilité des projets théicoles, il est indispensable d'augmenter le rendement à l'hectare des plantations à créer. Afin d'obtenir un taux de rentabilité satisfaisant qui conditionne le financement des projets, il sera nécessaire d'obtenir au moins 2 000 hectogrammes de thé sec à l'hectare. Seule l'utilisation d'un matériel végétal homogène issu de boutures pourra garantir ce rendement minimum. Par ailleurs, il faudrait se limiter à la mise en valeur des sites offrant les meilleures conditions écologiques, humaines et géographiques qui permettront de tirer le maximum de profit du potentiel de production élevé de ce matériel végétal.

Fin 1967 a été créée à Ekona une section théiculture de l'I.F.C.C. qui a entrepris des travaux de sélection clonale et de multiplication de boutures. Ces travaux s'échelonneront sur plusieurs années et le stade de production de ces boutures en quantités suffisantes pour la création de plantations industrielles ne sera atteint qu'à la fin du IIIe Plan.

Compte tenu des contraintes indiquées ci-dessus le développement de la théiculture sera entrepris sur les sites et selon le programme suivant (en hectares) :

LOCALISATION	IIIe Plan	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	TOTAL IIIe PLAN	IVe PLAN
Extension Ndu Tea Estate 180 hectares	15	45	60	60			165	
Plantation industrielle Essossong 400 hectares ..	4	4	12	20	40	40	116	280
Plantation industrielle Djuttitsa 500 hectares ..						50	50	450
Total	19	49	72	80	40	90	331	730

Le programme ci-dessus sera complété, dans une deuxième phase, par la création de plantations familiales associées aux complexes agro-industriels si l'environnement socio-économique le permet. De plus, les études en vue de définir un projet théicole supplémentaire dans le grassfield seront poursuivies. Toutefois, la réalisation de ce projet n'interviendra qu'après 1976, compte tenu des disponibilités en matériel végétal à haut rendement. Ce projet sera localisé dans la même zone écologique que Djuttitsa. Il pourra donc bénéficier des résultats des recherches à mener sur ce dernier site, notamment en ce qui concerne la sélection des clones.

La réalisation de 331 hectares de plantations au cours du IIIe Plan n'aura des effets sensibles sur l'évolution de la production qu'après 1976. L'augmentation de la production au cours des cinq années à venir résultera surtout de l'accroissement des rendements des plantations existantes et on peut estimer la production totale en 1975-1976 à 1 300 tonnes de thé noir en hypothèse basse, plus vraisemblablement à 1 500 tonnes.

Les travaux de recherche porteront sur la sélection et la multiplication des boutures, d'une part, sur le mode de plantation, le cycle de taille, le rythme de croissance, la fumure minérale, d'autre part.

1.1.3 OLEAGINEUX

Les comptes économiques de l'année 1967-1968 font état d'une production de 139 900 tonnes, tonnage qui dépasse de plus de 15 % les prévisions de production faites pour l'année terminale du IIe Plan.

1.1.3.1 L'arachide

En fait, l'augmentation de production est certainement inférieure aux 9,7 % par an correspondant au passage de 88 000 tonnes en 1963-1964 aux 139 000 tonnes indiquées ci-dessus, mais, il est impossible de donner plus de confiance à l'un des chiffres plutôt qu'à l'autre. La consommation nationale de cette légumineuse est, certes, en augmentation importante. En revanche, les exportations ne se sont pas accrues ainsi qu'il était prévu, bien que les prix objectifs aient été dépassés :

	EXPORTATIONS REELLES			PREVISIONS
	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971
Tonnages (t)	12 696	13 688	12 602	23 500
Valeurs F.O.B. ..... (Millions de francs.)	523	596	633	963
Prix F/t	41 000	43 500	50 200	41 000

La trituration industrielle d'arachide a complètement disparu avec la fermeture de l'huilerie de Pitoa après celle de Bertoua. Il est impossible d'alimenter de telles industries à bon compte, étant donné les cours élevés de l'arachide sur les marchés. D'autre part, le prix de commercialisation de l'huile d'arachide est étroitement lié à celui de l'huile de coton. Or cette dernière est un sous-produit, et comme telle peut être produite meilleur marché que l'huile d'arachide.

Dans ces conditions, on ne peut envisager de reprendre la production d'huile d'arachide que comme activité marginale d'une autre industrie alimentaire importante disposant de matériel d'extraction pour l'activité principale et ne nécessitant qu'un appoint limité d'épuipement spécifique à l'arachide.

Les perspectives pour l'exportation ne sont pas encourageantes non plus, compte tenu de la grande distance du port à la région traditionnellement exportatrice, et de l'existence d'un marché intérieur qui ne semble pas encore saturé, sur lequel les prix pratiqués sont supérieurs à ceux des cours mondiaux après déductions des différents frais entre ce stade et le prix producteur. Toutefois, la carte de l'arachide de bouche doit être jouée dans la zone de pluviométrie 900 mm ou une variété introduite des Etats-Unis via Sénégal,

la GH 119-20 donne des rendements régulièrement supérieurs de plus de 15 % à l'arachide d'huilerie 28-206, elle-même venant en tête des arachides cultivées dans cette région. Le prix d'achat au cultivateur de cette arachide de bouche pourrait se situer à 30 % au-dessus du cours de l'arachide tout venant actuellement de 23 francs nu bascule Garoua pour l'arachide décortiquée, soit environ 16 francs base coque. L'augmentation du revenu résultant de ce changement de variété se situe donc aux alentours de 50 %.

Un certain nombre de thèmes de vulgarisation sont bien au point et doivent être diffusés par les services de production :

— Semis à une densité correcte : le semis en ligne à bonne distance (100 000 à 200 000 pieds à l'hectare suivant la région) permet d'augmenter le rendement de près de 30 % ;

— Désinfection des semences ;

— Emploi de semences sélectionnées ; le gain de rendement avec des semences sélectionnées et désinfectées peut atteindre 40 % ;

— Protection phytosanitaire, surtout dans l'Ouest où sévit le cercospora.

Une action intensive de promotion de cette culture devra être prévue et exécutée dans le cadre des projets intégrés (Doulo-Gane, Guider, Nord-Est Bénoué, programme engrais, etc...).

1.1.3.2 Le palmier à huile

La période de 1964 à 1970 est caractérisée par une forte augmentation de la **production** d'huile et de palmistes en provenance des **plantations** industrielles :

a) *Huile de palme (en tonnes).*

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
C.D.C.	5 918	6 177	6 434	7 203	7 967	6 886	9 174
PAMOL	7 110	9 700	10 176	11 943	13 622	9 641	12 803
SPROA	1 285	1 522	1 425	1 383	1 553	1 305	1 457
Total	14 313	17 399	18 035	20 529	23 142	17 832	23 434

b) *Palmistes (en tonnes).*

C.D.C.	1 935	2 671	2 024	2 082	2 417	2 013	2 416
PAMOL	1 961	2 234	2 462	3 574	3 784	2 889	3 942
SPROA	945	1 116	1 103	1 002	1 008	888	999
Total	4 841	6 021	5 589	6 658	7 209	5 790	7 357

La progression de la production industrielle entre 1964 et 1970 est due à l'entrée en production de jeunes plantations de la C.D.C. et de PAMOL. La production de la S.P.R.O.A. reste stationnaire, l'approvisionnement de l'huilerie d'Edéa étant assuré par de très vieilles plantations et des palmeraies naturelles à faible rendement qu'il est impossible d'améliorer.

La chute de la production en 1969 est due à des conditions climatiques défavorables.

En ce qui concerne l'exploitation de la palmeraie naturelle les estimations indiquent que la production d'huile serait passée de 34 950 tonnes en 1963-1964 à 40 850 tonnes en 1970 et celle de palmistes de 21 980 tonnes à 20 980 tonnes. La production d'huile artisanale occupe toujours la première place en ce qui concerne la satisfaction des besoins nationaux, et le tonnage produit a même augmenté de 17 % en six ans.

Cette augmentation s'explique par le niveau de prix du marché camerounais qui a été élevé au cours des dernières années, offrant ainsi un stimulus suffisant aux exploitants de la palmeraie naturelle pour qu'ils augmentent leur production. Celle-ci dépasse légèrement l'objectif retenu pour 1970-1971 (40 500 tonnes) alors que la production industrielle reste nettement en dessous des prévisions (29 000 tonnes pour 1970-1971). On relève cependant que la part de la production industrielle d'huile a augmenté par rapport à celle de la production artisanale qui ne représentait plus, en 1970, que 64 % de la production totale contre 71 % en 1963-1964.

Le IIe Plan a été marqué par le démarrage du « Plan Palmier ». Le tableau suivant donne une comparaison entre les réalisations et les prévisions (en hectares plantés) pour la deuxième période quinquennale :

PROJETS RETENUS	PREVISIONS replantations	PREVISIONS extensions	REALISATIONS replantations	REALISATIONS extensions
Programme C.D.C.	1 150	7 040	834	7 488
Victoria (Fako Division)				
Smallholders Scheme Mille 11 West Coast Road		600		
Programme PAMOL Ndian	2 020		1 173	
Lobé				
Complexes nouveaux :		900		128
Victoria (Fako Division)		1 000		
Kumba (Meme Division)		1 000		
Edéa		1 000		
Dibombari		1 000		
La Dibamba (Mungo)		2 000		2 709
Lokoudjé		1 000		
Eséka				2 000
Total	3 170	15 540	2 007	12 314

On constate que sur un programme de 18 710 hectares au IIe Plan 14 323 hectares ont été effectivement plantés soit 76 %. Les réalisations ne portent que sur des plantations industrielles, le projet de plantations familiales de la West Coast Road n'ayant pu être financé.

Les expériences tentées autour de Ndian (par PAMOL) et en Sanaga-Maritime en vue de promouvoir l'élaéiculture intensive en milieu villageois n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt chez les petits exploitants alors que des expériences analogues menées par des missions dans la région Mamfé-Bamenda semblent donner de meilleurs résultats. Il s'avère que le succès de telles opérations dépend étroitement de la volonté des paysans d'augmenter leur niveau de vie par leur travail d'une part, du dynamisme de l'encadrement, d'autre part.

Le IIe Plan a été marqué également par une augmentation de la capacité d'usinage. La société PAMOL a mis en service, en 1967, l'huilerie de Lobé (capacité 18 tonnes régimes heure) et a entrepris des travaux visant à augmenter la capacité de l'huilerie de Ndian. La nouvelle, l'huilerie de la C.D.C. à Mondoni (15 tonnes régimes heure en phase I), doit entrer en service en août 1971.

L'huile de palme restera dans l'avenir la principale matière grasse pour l'alimentation humaine dans tout le sud du pays. Cette partie de la Fédération verra sa population et sa consommation évoluer comme suit :

	1970	1975	1980	1985
Population rurale	3 233	3 452	3 680	3 932
Population urbaine	1 057	1 339	1 709	2 174
Population (en millions de personnes).	4 290	4 791	5 389	6 106
Consommation d'huiles per capita (en kg)	13,6	14,6	15,9	17,0
Consommation totale (en tonnes) ..	58 340	69 950	85 860	103 800
dont :				
— Huile de coton	1 500	4 000	8 250	11 250
— Huile de palme	56 840	65 950	77 610	92 550

Il convient d'ajouter aux chiffres de consommation ci-dessus les quantités d'huile entrant dans la fabrication de savons. Celles-ci sont actuellement de l'ordre de 3 000 tonnes par an, mais il n'est guère possible de faire des prévisions en ce qui concerne la consommation des industries locales, étant donné que l'huile de palme est utilisée par elles concurremment avec l'huile de palmistes et le suif importé.

En ce qui concerne la production d'huile de palme, le Gouvernement poursuivra deux objectifs :

— Satisfaire la demande intérieure en expansion rapide ;

— Maintenir les positions du pays sur les marchés extérieurs en renforçant dans des proportions raisonnables, le courant d'exportations.

Compte tenu de ces objectifs le programme de plantations industrielles suivant (en hectares) est retenu :

PROJET	II* PLAN	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	TOTAL III* Plan	IV* PLAN
Achèvement du programme C.D.C.								
R	834	200	350	300	300	300	1 450	1 400
E	7 488	1 606	122	150	50	—	1 928	
Achèvement du programme PAMOL								
Ndian	1 173	—	119	400	400	200	1 119	—
Lobé	128	30	146				176	
Achèvement du programme SOOAME (SOPACOR)								
E — Mbongo	2 700	1 200	600				1 800	—
E — Eséka	2 000	1 200	1 300				2 500	—
Nouveau programme SOPACOR								
R — Edéa	—	500						
E — Edéa	—		1 300					
E — Dibombari ...	—		650	1 200	1 200	1 200	4 250	250
Total R	2 007	200	469	700	700	500	2 569	1 400
E	7 988	4 536	4 118	1 350	1 250	1 200	12 454	250

R = Replantations.
E = Extensions.

La C.D.C. mènera à terme, en 1972-1973, son programme de plantations, fiinancé avec le concours de la Banque mondiale et du F.E.D. Au cours du IIIe Plan la capacité de l'huilerie de Mondoni sera portée à 30, tonnes régimes heure, puis à 48 tonnes régimes heure. Cela permettra de fermer les deux huileries de Mpundu et de Bota, de sorte que toute la production de la C.D.C. sera traitée par les usines de Mondoni et d'Idenau.

La société PAMOL achèvera son programme en 1975-1976. La Société des palmeraies de Mbongo et d'Eséka (SOPAME) devenue Société des palmeraies du Cameroun oriental (SOPACOR) en raison de l'extension de ses activités, terminera l'implantation des deux unités de Mbongo et d'Eséka, y compris l'installation de deux huileries dont chacune aura une capacité de 24 tonnes régimes heure. Elle réalisera par ailleurs un programme de 1 800 hectares de plantations industrielles dans le périmètre de collecte de l'usine d'Edéa afin d'assurer l'approvisionnement à moyen terme de celle-ci. Dans une deuxième phase, à partir du IVe Plan, il est envisagé de porter les plantations industrielles à une surface totale de 4 500 hectares et de remplacer l'huilerie existante (9 tonnes régimes heure), par une usine moderne de plus grande capacité (24 tonnes régimes heure), qui serait construite au milieu des nouvelles plantations. Dans le secteur de Dibombari, la SOPACOR implantera également une nouvelle unité de production de 4 500 hectares.

En réalisant le programme indiqué ci-dessus les trois sociétés disposeront à la fin du IIIe Plan des surfaces suivantes, plantées dans leur quasi-totalité en palmiers ayant un rendement garanti, en régime de croisière, de 13,5 tonnes régimes/hectare avec un taux d'extraction de 20 % :

	1975 - 1976	1976 - 1977 et au-delà
PAMOL	7 410 hectares	7 610 hectares
C.D.C.	17 350 hectares	17 650 hectares
SOPACOR	15 050 hectares	15 300 hectares
Total	39 810 hectares	40 560 hectares

La mise en œuvre du programme de plantations industrielles permettra d'augmenter, dans des proportions notables, la production. Le tableau ci-dessous indique cette augmentation ainsi que la ventilation des tonnages produits pour la consommation nationale et les exportations :

	1970	1975	1980	1985
Huile industrielle	23 437	55 550	103 350	109 960
Huile artisanale	41 823	30 000	15 000	15 000
Production totale	65 260	85 550	118 350	124 960
Exportation	8 420	19 600	40 740	32 410
Consommation nationale	56 840	65 950	77 610	92 550

En ce qui concerne la production industrielle de palmistes, elle passera de 7 250 tonnes en 1970 à 14 200 tonnes en 1975-1976, 23 500 tonnes en 1980-1985 et 24 700 tonnes en 1984-1985. La production commercialisée de palmistes de la palmeraie naturelle se situe depuis plusieurs années aux

environs de 20 000 tonnes, et elle diminuera probablement à l'avenir. L'huilerie de palmistes d'une capacité de 35 000 tonnes que le complexe chimique camerounais envisage d'installer, pourra traiter la plus grande partie de la production.

Le tableau ci-dessus fait apparaître une diminution sensible de la production artisanale dans les dix années à venir, conséquence de la forte baisse des prix qui se produira probablement au cours des prochaines années, en accélérant selon toute vraisemblance l'abandon progressif de l'exploitation de la palmeraie naturelle. En effet, les prix escomptés sont trop bas (50 francs le kg ex-usine à partir de 1977, contre 65 francs le kg actuellement) pour que l'huile extraite des régimes en provenance de la palmeraie naturelle soit compétitive par rapport à l'huile produite par les plantations industrielles. La production artisanale servira essentiellement à l'auto-consommation.

Il est souhaitable que des plantations paysannes de palmiers sélectionnés se substituent progressivement à la palmeraie naturelle pour la production d'huile entrant dans le circuit commercial. Ceci implique la mise en œuvre d'un programme de plantations familiales dans les périmètres de collecte des huileries existantes ou à créer. Un tel programme est à l'étude, et sa réalisation débutera avant la fin du IIIe Plan. Il sera établi sur la base d'enquêtes socio-économiques approfondies afin que les zones de projet présentent réellement un environnement humain favorable, sans lequel de tels projets sont voués à l'échec comme l'expérience le prouve abondamment. Par ailleurs, les problèmes liés à l'encadrement et à l'organisation des producteurs doivent être résolus de manière empirique en liaison étroite avec les sociétés gérant les complexes agro-industriels, sans mise en place de structures lourdes dont le fonctionnement coûterait cher, mais avec le souci constant de l'efficacité.

Le Centre de formation élaéicole de la Dibamba entrera en fonction dès le début du IIIe Plan. Il aura un rôle essentiel à jouer dans la formation tant des agents d'encadrement que des planteurs.

L'étroite collaboration existante entre les sociétés de production et l'I.R.H.O. s'étendra aux organismes chargés de l'exécution des projets de plantations paysannes. Elle permettra l'application des résultats de la recherche par les petits exploitants, condition indispensable à la création d'un secteur moderne de production et à l'augmentation du niveau de vie des producteurs.

1.1.3.3 Le cocotier

La situation concernant cette culture a peu changé au cours du IIe Plan. La plantation de cocotiers fruitiers s'est poursuivi dans toutes les régions forestières et le Littoral du Cameroun. La production fait l'objet de transactions locales en fruits frais. La production de coprah est infinie.

Les cocotiers « types » de la région de Kribi-Campo continuent à être décimés par une maladie dont l'agent causal n'a pas encore pu être déterminé. Les cocotiers « nana » de la région résistent à cette maladie.

La partie sud du Littoral camerounais offre des conditions écologiques favorables (sols, pluviométrie, température, ensoleillement) au développement de la culture du cocotier :

— D'une part, avec les typica sensibles à la maladie ;

— D'autre part, avec les nana, dont la qualité du coprah est en général assez médiocre.

La voie d'avenir est la mise en culture d'hybrides typica-nana ayant la bonne qualité du coprah et la grosseur de noix des typica, la précocité et le nombre élevé de noix des nana, permettant l'obtention de rendements importants de coprah (3 à 4 tonnes à l'heure à l'âge adulte).

Le IIIe Plan doit être consacré à l'étude d'un programme de développement de cette culture, portant essentiellement sur :

a) La définition de la maladie qui sévit et, si possibe, la mise au point des moyens de lutte ;

b) La recherche des hybrides typica-nana convenant aux conditions écologiques locales d'une part et résistant à la maladie observée d'autre part ;

c) La mise en place de champs semenciers, dans une zone exempte de maladie, en vue de la production des semences hybrides pour le programme de développement ;

d) La prospection des zones plantables, l'établissement du schéma d'aménagement : surfaces et calendrier d'exécution.

Normalement la partie *c* du programme ne devait être mise à exécution qu'après analyse des résultats issus de la recherche visée au point *b* ci-dessus. Cette façon de procéder renverrait le début d'exécution de tout programme de développement au V^e^, voire au VI^e^ Plan. Aussi est-il proposé d'établir conjointement les parcelles d'essais comparatifs des hybrides choisis parce que donnant de bons résultats dans des écologies comparables, et les champs semenciers permettant la production de ces mêmes hybrides.

Au moment de l'analyse des résultats des parcelles d'essais comparatifs, un certain nombre d'hybrides sera sans doute écarté. Les jardins semenciers établis pour la production de ces hybrides ne seront alors d'aucune utilité, mais les jardins concernant les hybrides retenus seront en pleine productivité et le programme de développement pourra commencer immédiatement.

Les travaux préparatoires et le programme de développement seront exécutés suivant le calendrier ci-après :

ANNEXE

n	— Pépinières : essais comparatifs géniteurs typica ;
n + 1	— Mise en place : essais comparatifs géniteurs typica ;
	— Pépinières : géniteurs nana ;
n + 2	— Mise en place : géniteurs nana ;
A partir de n + 3	— Observations essais comparatifs, prospection des zones de plantation et établissement du dossier de factibilité ;
A partir de n + 6	— Démarrage du programme de développement, sur des surfaces limitées dans les premières années.

Un hectare de champ semencier permet en pleine production, d'assurer la fourniture des semences pour un programme annuel de plantation d'une quarantaine d'hectares.

Les investissements à prévoir pour le III^e^ Plan concernent exclusivement l'expérimentation et la création des champs semenciers.

1.1.4 LES FRUITS

1.1.4.1 La banane d'exportation

Les exportations des années 1963 et 1964 (années civiles) ont porté respectivement sur 117 505 tonnes et 115 098 tonnes de régimes. Après une légère augmentation au cours de l'année budgétaire 1964-1965 (126 893 t. de régimes) la situation s'est dégradée de façon continue jusqu'en 1968-1969 ainsi que le montrent les chiffres suivants qui indiquent les quantités exportées (en tonnes) année par année :

1965-1966	84 960
1966-1967	57 020
1967-1968	45 125
1968-1969	43 074
1969-1970	47 861
1970-1971	44 608 (exportation des dix premiers mois).

Les prévisions du II^e^ Plan, avec un objectif d'exportation de 130 000 tonnes (en mains) pour l'année 1970-1971 ne sont pas atteintes. Cet objectif semblait pourtant raisonnable comparé aux opérations de 1961 (135 460 tonnes de régimes) et 1962 (134 131 tonnes de régimes).

La période 1963-1964 à 1968-1969 a été marquée par :

— L'abandon de l'emballage des régimes sous gaine de polyéthylène au profit de l'emballage de mains en boîtes carton ;

— La disparition complète de la variété Gros-Michel des exportations du Cameroun et, en même temps, l'abandon de la culture de la banane d'exportation par les producteurs villageois dont la production ne représente plus que moins de 2 % des exportations ;

— Une amélioration sensible de la qualité des bananes du Cameroun.

Cette dégradation de l'économie bananière est le résultat de l'inadaptation des petits producteurs aux techniques modernes de production que nécessite la culture des cultivars Poyo et Grande-Naine qui remplacent le cultivar Gros-Michel, beaucoup plus rustique mais malheureusement très sensible à la maladie de Panama, omniprésente au Cameroun.

Malgré le fait que les exportations aient augmenté de 11 % en 1969-1970 par rapport à l'année précédente la situation reste critique.

En conséquence, le secteur de la banane d'exportation est condamnée à se développer rapidement.

Des facteurs très favorables existent au Cameroun :

— Sols excellents, parmi les meilleurs de la côte d'Afrique occidentale, pour une production d'au moins 200 000 tonnes de bananes dans des conditions compétitives quant au prix de revient en culture ;

— Des prix de revient en culture comparable à ceux des autres producteurs ;

— Des possibilités d'irrigation pendant la saison sèche sur une partie importante des sols à banane ;

— Une région bananière peu éloignée du port.

La variation de la qualité en fonction des saisons représente le facteur défavorable majeur rencontré au Cameroun.

Les facteurs favorables ci-dessus justifient l'option fondamentale de développement de l'économie bananière retenue au IIe Plan et confirmée par le présent Plan. Mais il convient de tirer **toutes les conséquences,** que comporte cette option tant sur le plan des objectifs que sur celui des solutions à apporter très rapidement aux problèmes urgents qui se posent.

a) **Réduction du différentiel entre le stade plantation et le point de réalisation.**

Deux postes grèvent lourdement le prix de la banane camerounaise au stade de commercialisation dans les pays importateurs (valeur C.A.F., wagon départ ou rendu mûrisserie suivant les pays), tous deux liés au volume de la production :

— Le coût de l'emballage (boîtes de carton) est nettement plus élevé que dans les autres pays producteurs. Il conviendrait de serrer les prix d'emballage de très près pour un approvisionnement en matière première aux meilleures conditions, et aussi peut-être par une politique d'amortissement moins rapide du matériel ;

— Le coût du transport est également bien plus élevé qu'ailleurs. Les navires desservant le Cameroun sont de faible capacité (de l'ordre de 1.300 tonnes de bananes) et la société à laquelle ils appartiennent détient un monopole de fait. Ils sont anciens, donc déjà assez largement amortis, mais ils ont des frais de fonctionnement très élevés. Ils chargent dans deux ports, Douala et Tiko, chacun d'eux mal aménagé, avec des temps de stationnement importants, d'où frais élevés.

Le coût du frêt pour la banane camerounaise est d'environ 50 % plus cher que celui de la banane ivoirienne.

La production actuelle ne permet pas, pendant une bonne partie de l'année, d'assurer le plein des bateaux compte tenu de la nécessité de maintenir une certaine fréquence des chargements afin d'éviter de grosses pertes en plantation (rejet de régimes trop mûrs). Un palliatif consiste à compléter le chargement à Abidjan mais ceci allonge d'autant le temps de rotation des navires qui déchargent d'abord la banane ivoirienne dans un port anglais.

Une première amélioration de la situation sera obtenue lorsque le plein de ces navires pourra être assuré, ce qui implique un relèvement du volume des exportations au-dessus de 50 000 tonnes. Mais il ne faut pas oublier que ces navires sont âgés et que leur réforme n'est pas éloignée. Il faut donc tenir compte pour la détermination des objectifs à moyen terme (fin du IIIe Plan), de l'utilisation de navires capables de transporter de 2 000 à 3 000 tonnes, déjà en service pour la desserte des autres pays producteurs, dont l'équipage est moins nombreux que celui des navires desservant actuellement le Cameroun.

On envisage maintenant la mise en service de navires encore plus grands. Les perspectives à long terme doivent être établis en fonction de l'utilisation de navires chargeant de 3 500 à 4 000 tonnes de bananes.

b) **Les problèmes liés à la desserte portuaire.**

Le port de Tiko ne permettra probablement pas la desserte par des navires plus grands que les navires actuels à cause des difficultés de retournement dans ce port de rivière. La totalité des exportations devra se faire par un seul port, celui de Douala-Bonabéri.

Le quai bananier de Bonabéri devra être aménagé de façon rationnelle afin de faciliter au maximum les manutentions et assurer le chargement des navires pendant le minimum de temps. Le problème de la circulation des wagons et des camions sur le quai bananier requiert une attention particulière.

L'embarquement de la totalité de la production au seul port de Douala-Bonabéri pose le problème de l'entreposage d'une partie des bananes au port.

En effet, il sera impossible à la Cameroon Development Corporation qui assure à elle seule plus du quart des exportations, de transporter en un seul jour par route les 200 ou 300 tonnes qu'elle charge à chaque rotation à moins d'un investissement important en camions, grèvant lourdement le prix de revient. Il en sera d'ailleurs de même pour les programmes de reconversion bananière dont il est fait mention plus loin. Le nouveau quai bananier devra en conséquence comporter un entrepôt réfrigéré pour la conservation des fruits entre deux bateaux. Il semble qu'un entrepôt d'une capacité de 800 tonnes conviendrait, mais ce chiffre demande à être confirmé ainsi que la rentabilité de l'opération, par une étude économique.

c) **Le conditionnement.**

L'exportation porte actuellement uniquement sur des mains entières. Le passage de l'exportation en régimes à l'exportation en mains a déjà fait gagner sur le rendement exportable à l'hectare car il est possible de récupérer des mains exportables sur un régime inexportable parce que présentant une ou plusieurs mains endommagées.

La tendance est de passer maintenant à l'exportation en clusters (groupe de plusieurs doigts). Ceci permettra un nouveau gain de rendement car des mains présentant trop de doigts manquants pour être exportées pourront être découpées. Il est primordial que le Cameroun suive toutes les innovations qui pourront apparaître dans la présentation et l'emballage des fruits, en ne perdant pas de vue que les exigences du client sont impératives.

Il sera nécessaire de rechercher une plus grande efficacité du service de contrôle du conditionnement qui, s'exerçant de façon très stricte au niveau des stations d'emballage, devrait être léger et rapide au quai pour ne pas constituer comme actuellement une entrave aux opérations de chargement.

Les objectifs à retenir sont fonction de la fréquence des chargements. Avec le rythme d'un chargement par semaine de navires de 1 300 tonnes de charge, il faut arriver le plus rapidement possible à un volume d'exportation de 65 000 tonnes, soit la culture d'environ 2 600 hectares, avec un rendement moyen de 25 tonnes de bananes exportables par hectare. La culture des cutivars Poyo et Grande-Naine ne souffre pas effet la médiocrité. Ceci implique une transposition rationnelle en culture de production des résultats de la recherche.

Un premier programme de reconversion bananière de 800 hectares a démarré en 1969-1970. Prévu en trois ans, ce programme est exécuté par l'Organisation camerounaise de la banane (O.C.B.). Un problème important reste à résoudre : celui du statut juridique des exploitations.

En 1973-1974 la capacité de production exportable pourrait être la suivante compte tenu des possibilités d'accroissement de production des plantations industrielles existantes :

	1969 (année civile)	1973-1974
Plantations industrielles du Cameroun oriental	30 800	40 000
C.D.C.	16 500	30 000
Plantations artisanales :		
— Cameroun oriental	800	
— Cameroun occidental	100	
Programme reconversion O.C.B.		
— Cameroun oriental		15 000
— Cameroun occidental		5 000
Total	48 200	90 000

Cette capacité de production permet déjà l'utilisation d'un certain nombre de navires de 2 000 à 2 500 tonnes, compte tenu de la régulation des embarquements grâce à un entrepôt réfrigéré.

Il est prudent de prévoir l'exécution d'un second programme de reconversion bananière dès l'achèvement du premier programme, portant sur 1 600 hectares à réaliser en 4 ou 5 ans qui nous donnerait les perspectives suivantes à l'horizon 1980 :

	Hypothèse faible	Hypothèse forte
Plantations industrielles du Cameroun oriental	30 000	40 000
C.D.C	15 000	30 000
Programme O.C.B.	60 000	60 000
	105 000	130 000

La banane camerounaise bénéficie de prix privilégiés sur le marché français pour un quota déterminé. Les objectifs ci-dessus dépassent le quota actuel ; il faut donc envisager l'exportation sur d'autres marchés et s'y tailler une place. Il est prudent d'évaluer la rentabilité du développement de l'économie bananière sur les prix objectifs du marché européen moins favorables que les prix français actuels. Ceci implique que le Cameroun pratique une politique de prix, de qualité, de régularité de la production, propres à lui assurer le maintien de ses débouchés actuels et l'ouverture de nouveaux marchés.

Une expérience menée à la station de Nyombé par l'I.F.A.C., en liaison avec le département « zootechnie » de l'Ecole fédérale supérieure d'agriculture montre l'intérêt de l'élevage porcins utilisant comme élément de base de l'alimentation des porcs les bananes refusées au conditionnement. Il y a là une possibilité de développer cet élevage dans les régions bananières.

1.1.4.2 L'ananas

Les exportations d'ananas ont été stables au cours des dernières années et n'ont pas répondu aux espoirs mis dans cette culture lors de l'élaboration du IIe Plan :

EXPORTATIONS	1963-1964	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	PREVISIONS DU IIe PLAN 1970-1971
Tonnages (t)	1 075	1 252	1 084	1 091	1 161	3 000
Valeurs (millions francs)	54	62	54	55	37	162

En 1969-1970, 93 % de la production exportée proviennent de 4 plantations appartenant à :

Deux planteurs camerounais ..... 60 %
I.F.A.C. ..... 15 %
Une société à capitaux étrangers ..... 18 %

La presque totalité des exportations a lieu sur la France (99 %) ; de faibles tonnages (1 %) sont vendus sur le Tchad et le Gabon.

Les exportations camerounaises représentent environ 17 % de la consommation française qui est restée stable également (aux alentours de 14.000 tonnes au cours des dernières années).

L'abaissement du prix de l'ananas sur le marché français entre 1968-1969 et 1969-1970 (2,30 francs français quai France en 1969 contre 1,60 franc français en 1971) est susceptible d'entrainer un accroissement de la demande. Par ailleurs, il semble que les autres marchés européens progressent également.

Le Cameroun pourrait dans ces conditions espérer accroître ses exportations et atteindre l'objectif de 3 000 tonnes avec un retard peu important par rapport aux prévisions du IIe Plan, mais ceci suppose :

— Le maintien d'une qualité supérieure ;

— La recherche de prix de revient compétitifs, notamment en matière de transports.

Contrairement à la demande de fruits frais dont l'accroissement reste malgré tout limité sur le marché européen, la consommation d'ananas en conserve est en nette augmentation et le Cameroun peut et doit jouer sa carte pour la satisfaction de cette demande. Il dispose en effet de terres de bonne valeur agronomique, bien placées climatiquement, pour assurer une production de qualité.

Certains groupes étrangers étudient actuellement la possibilité de créer au Cameroun un ou plusieurs complexes agro-industriels, traitant chacun une centaine de milliers de tonnes de fruits frais par an en vitesse de croisière.

La région traditionnelle de culture de l'ananas pour l'exportation en frais, le Mungo, n'assurent pas la meilleure qualité d'ananas de conserverie, des reconnaissances ont été faites au Cameroun occidental, dans la région de Mélong, le long du Transcamerounais entre Obala et Nanga-Eboko.

Le Gouvernement entend s'associer à ces projets de développement tant au stade des études préalables qu'à celui de la réalisation.

A cet effet il se propose de mener à Mbandjock (Haute-Sanaga) une expérimentation intéressant la gamme des spéculations agricoles envisageables dans la région. L'expérimentation portera notamment sur la culture de l'ananas, en liaison étroite avec les groupes indiqués ci-dessus : choix des clones, façons culturales, analyse des fruits (acidité, arôme, etc...), défense des cultures, etc... La préparation des terrains débutera en année I du IIIe Plan. En trois ans d'expérimentation il sera possible de dégager les résultats permettant de lancer le programme de production agro-indutriel d'ananas. L'entrée en production d'un complexe ne peut donc être espérée avant l'année terminale du IIIe Plan au plus tôt, et plus vraisemblablement au début du IVe Plan. Le montant des investissements d'un complexe traitant 100 000 tonnes de fruits frais (plantations + usine) peut être évalué en première estimation entre 2 700 et 4 000 millions de francs C.F.A., entraînant la création de plus de 2 000 emplois. Parmi ceux-ci, la plus grande

partie sera salariée, mais un certain nombre d'emplois correspondra à l'installation de cultivateurs indépendants assurant, sous contrat, la fourniture de leur production de fruits frais à l'usine.

L'ananas est également un fruit de consommation locale appréciée, dont la diffusion est freinée par des circuits de commercialisation anarchiques ayant effet de faire tripler au moins le prix des fruits entre le stade producteur et le stade consommateur. La situation semble toutefois s'améliorer avec l'organisation des producteurs aux alentours des grandes villes.

1.1.4.3 L'avocatier

Aucune statistique valable n'est disponible en ce qui concerne la production et la consommation traditionnelles d'avocats, étant donné qu'il s'agit d'une culture de case pratiquée dans tout le sud du pays, voire en Adamaoua, par la quasi-totalité des exploitants. Les avocatiers plantés ou ayant poussé spontanément, font l'objet d'une cueillette, et seules les zones autour des grands centres urbains connaissent une commercialisation plus ou moins régulière d'une partie appréciable de leur production. Dans les autres zones de production l'avocat est surtout un produit autoconsommé.

Les dernières années ont été marquées par un développement appréciable des **exportations d'avocats frais** à destination du marché français qui est en pleine expansion et qui absorbe à lui seul environ la moitié des avocats consommés en Europe occidentale :

	EXPORTATION DU CAMEROUN VERS LA FRANCE (EN t)	IMPORTATIONS TOTALES DE LA FRANCE (EN t)
1963-1964	42	...
1965	...	531
1966	...	821
1967	65	1 630
1968	101	2 356
1969	95	2 278
1970	126	3 149

Le fléchissement des exportations camerounaises et des importations françaises enregistré en 1969 n'a été que passager, une vigoureuse reprise s'étant manifesté en 1970. Néanmoins l'objectif retenu pour 1970-1971 — 400 tonnes d'exportations — n'a pas pu être atteint.

Les exportations proviennent uniquement des plantations industrielles. Il en existe actuellement :

3 à	Nyombé	(Mungo)	couvrant	75 hectares ;
1 à	Baré	(Mungo)	—	35 hectares ;
1 à	Foumbot	(Bamoun)	—	10 hectares ;
1 à	Ekona	(Fako) - C.D.C.	—	5 hectares ;
6	Plantations		couvrant	125 hectares.

Le Cameroun est bien placé pour fournir le marché européen, et plus particulièrement celui de la C.E.E., en avocats. En effet, sa production jouit d'avantages économiques dans le Marché commun ; elle est donc privilégiée par rapport aux productions d'Israël et de l'Afrique du Sud, les deux principaux pays fournisseurs. De plus, le Cameroun peut produire des fruits de qualité supérieure (variétés guatémaltèques, mexicaines et hybrides des deux), et sa principale saison de production se situe pendant une période de faible production de fruits de cette qualité dans les autres pays producteurs.

Les études menées en 1968 par la SOPRODAV avaient fixé un objectif de 660 à 750 tonnes à exporter, objectif qui pourra être atteint en 1975-1976 grâce à la production des 125 hectares de plantations existantes. Or, une nouvelle plantation de 50 hectares est en cours de création à Foumbot et

la C.D.C. envisage d'augmenter ses surfaces plantées d'une vingtaine d'hectares en 1972, de sorte qu'il y aurait alors environ 200 hectares de plantations industrielles d'âges divers avec une production exportable de l'ordre de 1 200 tonnes en 1975-1976 et de 1 300 tonnes à partir de 1976-1977, le rendement en pleine production s'établissant à 7 tonnes de fruits exportables à l'hectare.

L'exportation de tels tonnages implique :

— La diversification des débouchés afin d'éviter une dépendance trop étroite de la production camerounaise à l'égard du marché français. Ceci nécessite une prospection systématique des autres marchés, d'une part, l'exportation de fruits de bonne qualité et bien conditionnés, produits à des coûts compétitifs, d'autre part ;

— La solution du problème du transport des fruits du lieu de production jusqu'aux pays importateurs. Le mode d'expédition le plus économique :

Container maritime réfrigéré ;
Calette réfrigérée sur bananier ;
Avion cargo ;
devra être adopté.

Ces problèmes sont communs à tous les producteurs. Leur solution doit être trouvée dans le cadre d'une organisation professionnelle qui s'efforcera de rationaliser la production et la commercialisation, notamment en ce qui concerne :

— L'adaptation de la production aux exigences du marché. Il sera nécessaire d'opérer dans certaines plantations un surgreffage progressif visant à éliminer ou à réduire les variétés qui s'écoulent difficilement, au profit des variétés les plus appréciées ;

— L'organisation de la lutte phytosanitaire dans un cadre collectif ;

— L'implantation et l'utilisation rationnelles des stations de conditionnement et d'emballage dans les zones de production ;

— La création d'une enceinte réfrigérée au port d'embarquement (Bonabéri) au cas où l'expédition des avocats par containers maritimes réfrigérées ne se généraliserait pas ;

— L'adoption de normes communes pour les fruits à exporter afin d'imposer peu à peu un label de qualité « Cameroun » ;

— Le conditionnement et le transport des fruits vers les marchés.

Une nouvelle utilisation des fruits de l'avocatier existe désormais sous forme de production d'huile d'avocat. Cette huile est apparue très récemment sur le marché et les tonnages commercialisés sont encore peu importants. Ses caractéristiques permettent de l'utiliser dans les industries pharmaceutique, cosmétique et alimentaire.

La consommation mondiale d'huile d'avocat était estimée, dans l'étude SOPRODAV (1968), à une centaine de tonnes mais elle est en très forte augmentation. Le Cameroun dispose d'atouts certains qui devraient lui permettre de s'implanter sur le marché de ce nouveau produit. En effet, les travaux menés depuis 1967 à la station I.F.A.C. de Nyombé avec une installation d'extraction expérimentale ont permis de mettre au point les techniques de production. Par ailleurs, les avocats en provenance des Hauts Plateaux de l'Ouest (région Mbouda - Dschang en particulier) possèdent une teneur en huile relativement élevée, la production y est importante et actuellement insuffisamment valorisée faute de débouchés réguliers assurés.

Malgré la baisse prévisible des cours de l'huile, condition de l'expansion du marché, il est possible de passer sans plus attendre du stade de l'expérimentation de la production industrielle qui suscite d'ailleurs l'intérêt de certains promoteurs. L'huilerie doit produire une huile raffinée répondant aux spécifications techniques requises. Elle sera implantée dans l'Ouest, à proximité des zones possédant une forte densité d'avocatiers avec teneur en huile élevée. Dans une première phase, l'huilerie sera alimentée par la production de ces avocatiers. Dans une deuxième phase on s'efforcera d'augmenter le potentiel exploitable et son rendement, par le surgreffage du matériel végétal en place avec des clones à hautes teneur en huile. Une

deuxième installation d'extraction pourrait être installée à Wum où des avocatiers ont été plantés dans le cadre du projet de développement en cours. Toutefois, une étude économique doit préciser le type d'installation à prévoir et sa rentabilité.

Les recherches concernant l'avocatier porteront au cours du IIIe Plan sur :

— Les améliorations variétales tant en ce qui concerne les avocats de bouche que les avocats d'huilerie ;

— La lutte contre les éléments ennemis des avocatiers ;

— L'utilisation totale de l'avocat (noyaux, sous-produits, pulpe stabilisée...) en vue de rentabiliser pleinement les équipements d'extraction d'huile à installer.

1.1.5 LES TUBERCULES

L'enquête menée pendant le premier semestre 1965 sur les circuits commerciaux des produits et biens essentiels avait permis de préciser, lors de l'élaboration du IIe Plan, le volume des échanges intra et interrégionaux concernant les tubercules, ainsi que les disparités de prix d'une région à l'autre.

Les renseignements fournis par cette enquête n'ont malheureusement pas été actualisés, si bien qu'il est impossible actuellement de dire, chiffres à l'appui, si les tendances observées à cette époque se sont confirmées.

Toutefois, il semble que la consommation de l'igname et du plantain continue à progresser, aux dépens des autres tubercules.

La collection des ignames cultivées au Cameroun et des variétés introduites a été réunie par l'I.R.A.T. à la station de Bambui ; les essais multiloçaux des meilleures variétés sont en cours.

Parallèlement, l'I.F.A.C. a intensifié, à la demande des services de production, ses travaux sur la banane plantain. Des parcelles de démonstration sont en voie de création.

La production de pomme de terre est en progression, dans différentes régions des Hauts Plateaux de l'Ouest : Wum (Centre de formation rurale), Santa, Dschang (Bafou), Foumbot, Plaine de Ndop. Elle se développe également dans la région Yoko-Tibati. Cette production ne suffit cependant pas à couvrir les besoins du Cameroun. Les importations des dernières années sont les suivantes :

	1967-1968	1968-1969	1969-1970
Tonnes	586	595	592
Millions de francs	19,2	19,3	23,6

Le Centre de formation rurale de Wum et le Centre d'études, d'instruction et de production de semences pour les cultures légumières de Djuttitsa (Dschang) sont bien équipés pour la production des semences. Par ailleurs, des rendements très intéressant, dépassant les 20 tonnes à l'hectare, on été enregistrés par l'I.R.A.T. à Bambui. Quelques problèmes restent à résoudre pour que cette culture prenne un essor que permettent les excellentes conditions écologiques de la région d'altitude de l'Ouest :

— Conservation des tubercules : elle se fait naturellement bien au-dessus de 1 800 mètres alors qu'à une altitude inférieure, la dormance est levée ; il y a donc lieu de prévoir, ainsi que cela est fait à Wum par exemple, la conservation par le froid. Les importations actuelles ont surtout un rôle régulateur du marché au moment où la pomme de terre camerounaise est absente du marché à cause de sa mauvaise conservation ;

— Le traitement contre le mildiou est impératif ;

— Il convient de rechercher les souches résistantes au flétrissement bactérien, et veiller jalousement à ne pas introduire certaines races de nématodes qui sévissent en Europe occidentale ;

— L'organisation des circuits de commercialisation laisse beaucoup à désirer : la pomme de terre achetée au cultivateur souvent au dessous de 20 francs le kg est couramment vendue sur le marché de Yaoundé à 100 francs le kg.

Tout au long du IIe Plan, il a été question de l'installation d'ateliers de transformation du manioc en vue de placer le Cameroun sur le marché en extension des farines et cossettes de manioc. Malheureusement les cours pratiqués imposent d'acheter le manioc à la production à bas prix (de l'ordre de 2 à 4 francs le kg). Ce prix ne semble pas attractif pour le paysan habitué à vendre de petites quantités de manioc beaucoup plus cher. Si on veut l'intéresser au développement de cette production, il y a lieu de déterminer les techniques lui permettant d'atteindre des productions élevées (augmentation des rendements par hectare et des surfaces sous culture) à des coûts de production lui laissant une rémunération satisfaisante de son travail. Le problème se pose de façon analogue pour un complexe agro-industriel de manioc.

1.1.6 LES CULTURES MARAICHERES

La production et la consommation de légumes « exotiques » (salades, tomates, aubergines, poivrons, haricots verts, choux, oignons, etc...) se sont beaucoup développées au cours du IIe Plan, comme l'indiquent les améliorations constatées dans l'approvisionnement des marchés urbains, la tendance à la baisse des prix de certains légumes qui en résulte et l'apparition de certaines espèces jusqu'alors inconnues sur les marchés de moindre importance.

Seule la région autour de Yaoundé a récemment fait l'objet d'une étude approfondie de la production et de la commercialisation de produits maraîchers. On relève que la production y est passée de 150 tonnes en 1965 à 250 tonnes en 1970 et qu'elle intéresse environ 900 producteurs camerounais dont les 3/4 ont débuté au cours des cinq dernières années. Parmi ces producteurs, 1/3 environ peuvent être considérés comme de véritables maraîchers. Les rendements obtenus sont de l'ordre de 10 tonnes à l'hectare, et les méthodes culturales s'améliorent progressivement grâce à la seule initiative des maraîchers qui ont pu bénéficier jusqu'à présent d'un encadrement adéquat.

On ne dispose pas de renseignements aussi précis sur les autres régions de production qui semblent cependant également connaître un certain développement :

— Les pays bamoun et bamiléké où le maraîchage est pratiqué par un très grand nombre de petits exploitants camerounais et quelques planteurs expatriés. La production commercialisée était évaluée à 12 900 tonnes en 1968-1969. C'est la principale région de production du pays où les cultures maraîchères trouvent des sols fertiles et un climat d'altitude très favorable. Cette région approvisionne les villes du Littoral et, lorsque les communications par route le permettent, Yaoundé ;

— Le grassfield au Cameroun occidental, notamment les régions de Santa pour les choux, et Wum (production du Centre de formation rurale) ;

— Le Nord où, comme dans les autres régions, la production se développe d'abord aux environs immédiats des centres urbains importants qui offrent des débouchés intéressants, avant de se propager dans les autres zones. A noter l'essor pris par la culture de l'oignon, le Nord en étant la principale région productrice du pays. Il faut mentionner également la production de la région de Ngaoundéré qui est acheminée par avion sur Yaoundé et le Gabon.

Les efforts des pouvoirs publics au cours du IIe Plan se sont concentrés sur la recherche agronomique (à la station I.R.A.T. de Dschang) et la production de semences (au Centre d'études, d'instruction et de la production des semences pour les cultures légumières, C.E.I.P.S., à Djuttitsa, près de Dschang, et à la station de Bambui, près de Bamenda). Des actions de vulgarisation ont été menées dans le cadre de l'opération Plaine Ndop, dans la région de Bamenda et dans le cadre du SEMNORD mais l'augmentation de la production a été surtout sensible dans les zones où l'existence de débouchés plus ou moins réguliers a pu inciter les cultivateurs à s'intéresser aux cultures maraîchères, souvent sans aucune intervention des services chargés

de la production rurale. Le principal obstacle à l'accroissement de la production maraîchère réside dans l'organisation défectueuse des circuits de commercialisation caractérisée par :

— L'existence, dans la plupart des cas, de plusieurs intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ce qui oblige le consommateur à payer des prix élevés sans que le producteur en profite nécessairement ;

— L'irrégularité des débouchés pour le producteur et de l'approvisionnement pour l'acheteur, provoquant de fortes variations de prix ;

— La qualité souvent insatisfaisante des marchandises, le producteur n'ayant aucun intérêt à améliorer celle-ci dans les conditions actuelles.

En résumé, le système empirique actuel fonctionne à un coût élevé mais ne satisfait ni le producteur ni le consommateur.

L'accroissement de la production a permis de satisfaire la demande interne et d'alimenter un modeste courant d'exportations, surtout vers les pays limitrophes. On note cependant que les importations n'ont pas encore été remplacées entièrement par la production nationale comme le montrent les chiffres suivants tirés des statistiques du commerce extérieur pour 1969-70 :

PRODUITS	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	En tonnes	En millions de F	En tonnes	En millions de F
Oignons	106,5	3,5	835,4	33,7
Tomates	0,2	0,1	12,2	1,1
Artichauts	—	—	11,5	3,2
Autres légumes frais	340,3	25,4	141,7	29,8
Total	447,0	29,0	1 000,8	67,8

Il apparaît donc que dans l'ensemble, le bilan du commerce extérieur est déficitaire, ceci dû en premier lieu à l'importation d'oignons en provenance du Nord-Nigeria. Il y a donc lieu de développer davantage cette production, déjà en progression sensible, afin de réduire les importations.

Jusqu'à une époque récente, la consommation des produits maraîchers s'est limitée essentiellement à la clientèle d'origine européenne. La situation est en train de changer, ces produits étant de plus en plus appréciés par les citadins camerounais ainsi que par les habitants des zones de production. En dehors des consommateurs européens qui représentent toujours le gros des acheteurs de légumes, il y a une clientèle potentielle camerounaise très importante que seuls les prix élevés empêchent de consommer davantage de légumes « européens ». L'expansion du marché passe donc par une baisse des prix à la consommation, grâce notamment à une rationalisation du système de commercialisation.

Cette rationalisation est une entreprise difficile, étant donné les habitudes acquises et les intérêts en jeu. Aussi doit-on se limiter à une opération-pilote menée dans une zone bien définie où sont réunies les meilleures conditions, afin de réduire au maximum les possibilités d'échec. La zone de maraîchage autour de Yaoundé semble offrir des conditions favorables à la réalisation d'une telle opération. Elle sera confiée à un organisme coopératif qui aura une action dans les domaines de la production et de la commercialisation :

— Fournir un encadrement spécialisé aux producteurs dont le travail visera à un accroissement des rendements et des surfaces cultivées, à une plus grande régularité, à l'amélioration de la qualité et à la diversification de la production ;

— Approvisionner les maraîchers en semences, outils, engrais, produits phytosanitaires ;

— Assurer la collecte, le triage et la commercialisation des produits maraîchers.

L'action sera limitée au départ aux producteurs les plus sérieux de la région, produisant actuellement au moins 250 tonnes de légumes divers. Elle intéressera en l'an V environ 300 maraîchers produisant alors 800 tonnes. Etant donné les difficultés inhérentes à un tel projet, il ne pourra être mis en œuvre avec des chances de réussite que si des cadres particulièrement compétents et dynamiques en sont chargés.

En dehors de ce projet, l'action des pouvoirs publics sera orientée vers un meilleur encadrement des maraîchers, tant en ce qui concerne les techniques culturales que l'organisation de la commercialisation, les moyens des services d'encadrement devant être concentrés sur les zones offrant les meilleures conditions de développement (Ouest, grassfield du Cameroun occidental, zones limitrophes des centres urbains du Nord, notamment périmètres de Lagdo, opération Yabassi - Bafang).

1.1.7 AUTRES CULTURES DE RAPPORT

En année terminale du IIe Plan, la culture cotonnière devait occuper 108 000 hectares et produire 75 000 tonnes de coton-graine avec un rendement moyen de 700 kg à l'hectare.

1.1.7.1 Le coton

Les dernières années ont été caractérisées par une progression sensible de la culture cotonnière :

ANNEE	SURFACES SEMEES EN HECTARES				RENDEMENT kg/ha	SURFACES LABOUREES EN ha	PRODUCTION EN TONNES
	Total	En culture extensive	Avec engrais	Avec engrais et traitements			
1963-1964	72 300	—	—	—	631	10 600	45 580
1964-1965	76 900	—	1 800	—	557	12 900	43 970
1965-1966	91 800	—	2 600	—	627	17 400	57 540
1966-1967	97 000	—	3 200	—	570	23 400	55 810
1967-1968	98 000	92 800	3 200	2 000	500	25 300	49 090
1968-1969	101 300	85 800	11 800	3 700	671	28 000	68 010
1969-1970	108 000	75 500	27 100	5 400	844	38 000	91 330
1970-1971	102 100	81 200	18 000	2 900	376	37 600	38 390

Le taux d'égrenage a légèrement augmenté, passant de 36 % à 37 %.

En faisant abstraction des résultats des deux dernières campagnes caractérisées par des pluviométries extrêmement favorables, (en 1969-1970) et défavorables (en 1970-1971) on constate qu'en 1968-1969 on n'était pas loin des objectifs pour l'année 1970-1971. De manière générale, la culture cotonnière a connu un développement satisfaisant grâce .

— A l'existence d'un organisme d'intervention efficace, la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (C.F.D.T.), qui assure l'encadrement des cultivateurs depuis la préparation du terrain et la fourniture des semences traitées jusqu'à l'achat du coton-graine ;

— Au soutien actif apporté à la diffusion et à l'amélioration de la culture cotonnière par toutes les autorités concernées ;

— A l'étroite collaboration entre l'Institut de recherches pour le coton et les textiles exotiques (I.R.C.T.) et la C.F.D.T., qui s'est traduite par la vulgarisation des résultats de la recherche à une grande échelle, cette recherche étant elle-même conduite en fonction des exigences de la production.

L'augmentation de la production de coton-graine est due à l'extension des surfaces cultivées et également à l'accroissement des rendements à l'hectare grâce aux efforts déployés dans le domaine de l'intensification des cultures.

Ces efforts ont porté sur la diffusion de la culture attelée, l'emploi d'engrais et d'insecticides et l'amélioration des variétés. En 1969-1970, 15 000 attelages environ ont labouré 35 % des surfaces cultivées — un attelage travail-

lant en moyenne sur 2,5 ha de coton. La progression des surfaces fumées a été spectaculaire et la consommation d'engrais minéraux est passée de quelques dizaines de tonnes en 1963-1964 à plus de 3 000 tonnes en 1969-1970. Le fléchissement enregistré en 1970-1971 s'explique uniquement par des raisons d'ordre climatologique, le C.F.D.T. ayant déconseillé l'épandage d'engrais sur les champs semés tardivement. Les effets des mauvaises conditions climatiques ont été surtout sensibles pour les bons cultivateurs qui, ayant semé à une époque convenable ont effectué les apports d'engrais normaux ; l'arrêt des pluies n'a pas permis à la plante d'utiliser à fond l'engrais apporté et l'opération a été en définitive largement déficitaire par ces cultivateurs.

L'objectif retenu au IIe Plan, en 1970-1971, la fumure et les traitements insecticides recommandé a été très largement dépassé.

Les résultats très appréciables enregistrés dans les domaines de la culture attelée, de la fumure minérale et des traitements insecticides ont pu être atteints grâce aux subventions accordées par le F.E.D. dans le cadre du programme d'aide à la production.

Enfin, les travaux menés par l'I.R.C.T. ont permis une amélioration des rendements grâce à l'introduction de nouvelles variétés (HL 1 et BJA).

Le revenu brut total procuré par le coton aux cultivateurs du Nord, est passé de 1,3 milliard de francs en 1965 à 3 milliards en 1970. La culture cotonnière reste de loin la principale source de revenus monétaires pour les paysans et constitue le facteur essentiel de la monétarisation de l'économie de la région. Elle conserve, malgré les efforts qui seront faits en vue de la diversification des productions, son rôle moteur dans le développement économique du Nord.

Le programme retenu prévoit la production de 120 000 tonnes de coton-graine sur 130 000 hectares en 1975-1976. Ceci suppose un accroissement raisonnable des surfaces cultivées et une augmentation sensible des rendements à l'hectare qui atteindraient 920 kg à la fin du IIIe Plan.

Ce programme est ambitieux ; les objectifs retenus ne seront atteints que si les efforts faits au cours des dernières années en vue du développement de la production cotonnière sont poursuivis, voire intensifiés. Il faudrait en particulier mettre en œuvre les moyens suivants :

— Poursuivre des recherches dans les domaines de l'amélioration des variétés et des techniques culturales ;

— Création de 3 centres de formation rurale pour la formation des jeunes cultivateurs et intensification de la formation et du recyclage de moniteurs ;

— Amélioration des méthodes culturales ;

— Fumure à dose forte de 50 000 hectares, et à dose faible de 70 000 hectares en 1975-1976, la consommation d'engrais minéraux devant alors atteindre 17 000 tonnes ; afin de rendre possible cet objectif, il sera nécessaire d'augmenter la subvention aux engrais en 1972-1973, pour reconstituer le potentiel des cultivateurs amenuisé par la mauvaise récolte de 1970-1971, puis de conserver une politique de subvention dégressive jusqu'en 1975, date à laquelle on peut espérer l'entrée en exploitation économique de l'axe lourd Douala - Fort-Foureau (abaissement des tarifs de fret tant à la montée qu'à la descente) ;

— Augmentation du nombre d'attelages de 9 000 unités, ce qui permettra de labourer 68 000 hectares à la fin du IIIe Plan. Un effort sera fait pour assurer une alimentation de complément aux bœufs de labour qui devraient consommer 6 000 tonnes de tourteaux de coton à cette époque ;

— Protection contre le parasitisme, surtout dans la Bénoué, de 12 000 hectares en fin de période ;

— Doublement des surfaces réservées à la multiplication des semences (à Guétalé) afin de pouvoir vulgariser plus rapidement les variétés améliorées ;

— Augmentation de la capacité d'égrenage à 130 000 tonnes par la construction d'une huitième usine ;

— Construction d'une troisième huilerie.

د

CHAPITRE I

La méthode d'élaboration du IIIe plan quinquennal

Dès son indépendance, le Cameroun a voulu, par la planification, donner un cadre à sa politique générale de développement et mobiliser toutes les forces vives de la Nation en faveur de ce développement.

Le IIIe Plan quinquennal doit débuter en juillet 1971. Le Ier Plan (1961-1965), établi avant la réunification des deux Etats de la République fédérale, ne concernait que le Cameroun oriental.

Le IIe Plan qui est en fait le premier Plan fédéral couvre la période juillet 1966 - juin 1971.

La planification camerounaise a évolué dans son contenu, ses structures et ses méthodes, mais il est possible d'en dégager les caractéristiques générales.

1.1 LES CARACTERISTIQUES DE LA PLANIFICATION CAMEROUNAISE

« Le plan national de développement est le cadre dans lequel s'exerce l'effort conscient et concerté de mobilisation de toutes les ressources intérieures et extérieures disponibles. » (1)

La planification camerounaise vise avant tout à affirmer, symboliser, renforcer l'unité nationale. Le plan de développement est donc considéré d'abord comme une œuvre collective où chacun doit prendre conscience de cette unité. Dans un Etat fédéral, varié tant du point de vue géographique et économique que du point de vue ethnique, il est naturel que cet aspect revête un caractère essentiel.

Elle est démocratique, en ce sens qu'elle repose sur une consultation de plus en plus large de toutes les couches de la population, pour en dégager les aspirations et déterminer les besoins.

Elle veut accroître l'indépendance économique du pays, d'une part, en concentrant les moyens disponibles sur les secteurs et les zones présentant les meilleures chances de développement et d'autre part, en définissant le cadre d'intervention des apports extérieurs tant publics que privés.

Elle est régionalisée en ce sens qu'elle tient compte des problèmes spécifiques des régions et repose effectivement sur une double approche nationale et régionale.

Cependant, régionalisation du Plan ne veut pas dire régionalisme ou égalitarisme, mais humanisation du développement en vue d'une croissance optimale de l'ensemble de l'économie.

Elle est indicative et concertée pour le secteur privé, elle est impérative pour le secteur public.

La planification camerounaise s'inscrit dans des perspectives à long terme définies en 1960, et dont l'objectif global quantitatif est le doublement du revenu par tête en vingt ans. En effet, le revenu réel par personne était évalué à 21.500 francs C.F.A. en 1960 ; en 1980, il doit atteindre 43.000 francs C.F.A.

L'objectif final de la planification camerounaise est donc l'élevation du niveau de vie des populations et cette amélioration est entendue non pas

(1) Extrait de la charte de l'Union nationale camerounaise.

seulement sous l'aspect quantitatif de l'accroissement du revenu par personne, mais aussi sous l'aspect qualitatif de la promotion et de l'épanouissement de la personne humaine.

Le IIIe Plan (1971-1976) est élaboré dans le cadre des caractères généraux énumérés ci-dessus et s'ordonnera plus particulièrement autour d'un certain nombre d'opérations stratégiques, prioritaires pour le secteur public, visant à desserrer les principaux goulots d'étranglement du développement économique et social du pays.

1.2 LES STRUCTURES D'ELABORATION DU PLAN

1.2.1 LES STRUCTURES POLITIQUES

Le Président de la République fédérale du Cameroun, chef du Gouvernement fédéral, est chargé par la Constitution d'assurer la conduite des affaires de la République fédérale. A ce titre, c'est lui qui arrête les grandes lignes de la politique de planification et de développement économique et social et assure les principaux arbitrages.

L'Assemblée nationale fédérale discute et vote la loi portant approbation du Plan quinquennal.

Le Parti national, l'Union nationale camerounaise, a, du point de vue du développement économique et social, un double rôle : d'une part, en restant à l'écoute permanente des masses, il doit pouvoir connaître et faire connaître les aspirations et réactions de la population afin d'orienter les décisions ; d'autre part, il doit mobiliser et encadrer la population pour assurer le succès du Plan.

1.2.2 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES CENTRALES

Le ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire est responsable, notamment « de la coordination générale des études et des procédures relatives à la préparation du Plan et au contrôle de son exécution, notamment sous l'angle de l'aménagement du Territoire ».

Le ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire comprend, outre d'autres directions, la Direction de la planification, chargée de l'élaboration du Plan de développement économique et social à moyen et à long terme, du contrôle d'exécution du Plan, de la planification des ressources humaines, de l'aménagement du Territoire.

Pendant l'élaboration du Plan, le ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire est assisté d'organismes consultatifs dénommés « Commissions nationales de planification », qui réunissent les représentants des services publics et parapublics et ceux des principales forces économiques et sociales du pays.

Pour le IIIe Plan, ces commissions ont été au nombre de dix, dont quatre horizontales (synthèse, économie et finances, aménagement du territoire, structures) et six sectorielles (enseignement, formation, emploi ; économie rurale ; industrie, énergie, mines et artisanat ; commerce et tourisme ; transports, télécommunications, urbanisme et habitat, bâtiments ; santé et affaires sociales).

1.2.3 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES REGIONALES

La République fédérale du Cameroun est découpée en 6 régions administratives, 39 départements et 129 arrondissements.

Chacune des 6 régions est placée sous l'autorité d'un inspecteur fédéral de l'administration, qui est le représentant du Gouvernement fédéral dans sa circonscription. A ce titre, il a parmi ses attributions de « veiller à la mise en œuvre du Plan et des programmes de développement économique et social ».

Un service économique régional est créé auprès de chaque inspecteur fédéral de l'administration. Ce service est chargé de :

— Recueillir, de centraliser et de transmettre à l'inspecteur fédéral de l'administration et au ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire,

l'information économique de la région et notamment, de tenir à jour les fiches de contrôle d'exécution du Plan ;

— D'organiser la régionalisation du Plan de développement économique et social, notamment en assurant le secrétariat des commissions régionales de développement.

Le Département est placé sous l'autorité d'un Préfet qui est également chargé notamment de « veiller à l'exécution du Plan et des programmes de développement économique et social » dans son département.

L'Arrondissement est placé sous l'autorité d'un Sous-préfet.

Ces diverses autorités de commandement sont assistées, en vue de l'élaboration du Plan, d'organes consultatifs.

A. Au niveau de chaque Inspection fédérale d'administration a été créé un Conseil régional pour le développement, appelé à connaître de tous les problèmes relatifs à l'élaboration et à l'exécution du programme de développement de la région. Le Conseil régional de développement propose les programmes d'actions régionaux et détermine l'ordre d'urgence des actions concrètes retenues, il arrête les moyens locaux à mettre en œuvre, favorise la coordination des services techniques, organismes publics et initiatives privées.

Il est présidé par l'Inspecteur fédéral de l'administration et réunit les Préfets, les Députés, les chefs des services techniques de la région, certains responsables des collectivités locales et les personnalités représentatives de la vie économique et sociale de la région. Ce conseil se réunit une fois par an en session ordinaire. Pendant l'élaboration du Plan, il se transforme en Commission régionale de planification.

B. Au niveau du Département, le Comité départemental pour le développement a été créé pour assister le Préfet dans la mise en œuvre du Plan.

Le Comité départemental, présidé par le Préfet, composé des responsables locaux des services techniques, des Parlementaires, des Maires du département et des personnalités privées, se réunit une fois par semestre. Il examine les méthodes et moyens à mettre en œuvre afin d'assurer la bonne exécution du Plan ainsi que l'état d'avancement des programmes, fait le bilan de l'action d'animation rurale et donne son avis sur les demandes de subvention des collectivités locales.

Ce comité est donc un échelon d'exécution et de coordination permanente sur le terrain.

Pour ces travaux de coordination et de contrôle, le Préfet est assisté d'un agent « régional du développement », qui est un agent technique du ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

C. A l'échelon de l'Arrondissement, le Comité d'action rurale est créé auprès du Sous-préfet. Ce dernier préside ce comité qui est composé des représentants locaux des services techniques en organismes d'intervention, des représentants des collectivités locales et des personnalités privées. Il est chargé d'assister le Sous-préfet dans la mise en œuvre des opérations de développement économique et social.

1.3 LES PROCEDURES D'ELABORATION DU IIIe PLAN

Les procédures d'élaboration du IIIe Plan ont comporté une phase préparatoire et deux phases d'élaboration proprement dite qui ont été menées simultanément au niveau régional et au niveau national.

Au niveau régional, des travaux se sont déroulés dans les départements et les régions et ont abouti à la mise au point de propositions précises par les Commissions régionales de planification.

Ces propositions ont été transmises au niveau national, où se sont tenues de nombreuses réunions de travail entre le ministère du Plan et de l'Amé-

nagement du Territoire et les autres ministères, accompagnées de consultations dans tous les domaines de l'activité du pays. Les Commissions nationales de planification ont siégé, le temps nécessaire à une définition aussi précise que possible des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.

La synthèse de ces deux approches, assurée au niveau national a abouti à la mise au point d'un Plan véritablement représentatif de la réalité et des aspirations de l'ensemble du pays.

A. *La phase préparatoire* a eu pour but de dresser le bilan de la situation économique du pays et d'en dégager les perspectives à moyen et à long terme.

Au cours de cette phase, les départements ministériels, les autorités régionales et les services du ministère du Plan ont fait le point de la situation actuelle et dégagé les perspectives de leurs secteurs respectifs. D'autre part, des groupes de travail spécialisés composés des responsables des administrations centrales et des experts du ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire se sont réunis pour étudier les problèmes et les équilibres fondamentaux du développement à long terme du pays.

Sur la base de ces travaux, le Gouvernement a adressé à tous les départements ministériels et à toutes les autorités régionales les directives rappelant les orientations fondamentales et fixant les objectifs généraux du IIIe Plan et les opérations stratégiques retenues.

B. *La première phase* des travaux de planification proprement dits a été constituée par la réunion des commissions de planification, régionales et nationales.

Les commissions régionales ont eu pour rôle :

— De préciser dans quelles conditions les opérations stratégiques qui les concernent devront être mises en œuvre pour qu'elles aient le maximum d'efficacité, de cohérence et d'effets induits sur le développement de la région,

— De définir compte tenu des opérations stratégiques et de leurs effets, les objectifs régionaux et les moyens qu'elles se proposent de mettre en œuvre pour les réaliser.

Les commissions nationales ont :

— Dégagé les objectifs par secteur ;

— Evalué les moyens nécessaires pour les réaliser ;

— Et, compte tenu des propositions régionales et des hypothèses techniques, des services centraux, défini les grandes lignes des programmes sectoriels.

C. *La deuxième phase* des travaux de planification a été essentiellement consacrée à la mise au point des programmes nationaux, et départementaux en étroite collaboration avec les structures administratives régionales et nationales.

1.4 L'ETABLISSEMENT DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE 1975-76

Compte tenu de l'objectif quantitatif de la planification camerounaise du doublement du revenu réel par personne en vingt ans et qui implique un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut de 3,5 %, il s'agissait de fournir une esquisse de la croissance économique, souhaitable, mais aussi possible, au cours du IIIe Plan, permettant d'obtenir le tableau économique d'ensemble (T.E.E.) de la dernière année de ce plan, tout en respectant les équilibres fondamentaux et en mettant en évidence les mesures nécessaires pour obtenir une telle croissance.

Les hypothèses de croissance ont été calculées à partir de deux démarches différentes : l'une globale au début des travaux, l'autre analytique après les commissions sectorielles qui ont abouti aux mêmes résultats.

1° **Première méthode :** l'esquisse globale partait d'un modèle mathématique, basé sur le taux de croissance du produit intérieur brut par tête (3,5 % par an). Ce modèle ne faisait intervenir qu'un seul facteur de production, le « capital », et il a été admis que la croissance du produit intérieur brut sera uniquement fonction des investissements réalisés. Cette hypothèse simplificatrice est admissible dans la mesure où l'on considère que le facteur « main-d'œuvre » ne constitue pas globalement un goulot d'étranglement, parce que l'assistance technique extérieure peut permettre de pallier provisoirement l'insuffisance des cadres locaux dans tel ou tel secteur ; enfin parce que l'amélioration de la productivité des travailleurs évolue lentement. Il a également été admis que l'économie pourrait disposer en temps voulu d'hommes dont le nombre et la qualification répondent aux besoins et que les problèmes d'organisation, de débouchés, etc... seraient résolus de façon satisfaisante, permettant ainsi aux unités de production de fonctionner à un pourcentage normal de leur capacité.

Pour l'élaboration de ce modèle, on a utilisé un certain nombre de paramètres et de coefficients, tirés de la série des comptes économiques du passé, ou adoptés comme données variables parce qu'ils constituent des instruments de la politique économique du Gouvernement, ou qu'ils correspondent à l'évolution normale de l'économie.

L'année 1967-1968 pour laquelle on disposait de comptes économiques a été retenue comme année de base des projections.

Les coefficients de base.

— *Les prix* : il a été tenu compte d'un taux de dépréciation monétaire consécutive à une augmentation globale moyenne des prix de 3,5 % par an.

— *Le taux de croissance de la population* : le taux de 2,1 % par an qui ressort des statistiques démographiques a été admis.

— *L'autoconsommation* : elle constitue un secteur particulier pour lequel les estimations sont sujettes à caution et dont les effets d'entraînement sont restreints. On a estimé que sa part dans la production finale continuerait de décroître lentement (23 % en 1964-1965 ; 18 % en 1975-1976) et l'esquisse a été établie pour le secteur monétaire seulement.

— *Le coefficient marginal de capital* : c'est le rapport entre l'investissement monétaire et la variation de la production intérieure brute qui en résulte. Il est d'autant plus faible que la productivité physique du capital est plus élevée.

Le coefficient réel constaté au cours des dernières années est compris entre 2 et 3. Celui qui a été adopté pour les projections économiques est de 3, car d'une part lorsqu'une économie se développe, le coefficient marginal du capital a tendance à augmenter, (les investissements les plus productifs étant naturellement ceux qui sont les premiers réalisés) et d'autre part, il était admis que les investissements d'infrastructure, qui ont un fort coefficient de capital, auraient la priorité au cours du IIIe Plan.

Compte tenu de ces hypothèses, on a pu déterminer le montant des investissements monétaires, possibles pour le IIIe Plan (soit environ 260 à 270 milliards).

Le but de cette première esquisse était donc de fournir dans un cadre cohérent, des ordres de grandeurs plausibles pour les variables économiques en 1975-1976 et en particulier, une idée approximative du montant des investissements nécessaires au cours du IIIe Plan. Enfin, cette esquisse visait également à mettre en évidence les principaux choix à faire et les principales décisions à prendre pour obtenir et conserver le taux de croissance, objectif du IIIe Plan.

Cette esquisse globale devait ensuite faire place, au fur et à mesure des travaux d'élaboration du Plan, à des projections détaillées, reposant sur une analyse des possibilités d'expansion des différentes branches d'activités, des investissements et des emplois qu'elles nécessitent, et enfin, de leurs répercussions sur les revenus, les finances publiques et le commerce extérieur.

2° **Deuxième méthode :** Au terme des travaux des commissions de planification, il a été possible de mesurer les incidences des différents objectifs de

production retenus, pour la période 1967/1968 - 1975/1976, sur l'augmentation de la production intérieure et, par là, sur le commerce extérieur, la consommation des ménages et des administrations et les investissements.

Aussi, a-t-on cherché à dégager les perspectives de croissance qu'ouvrent au pays les objectifs qu'ont retenus les commissions de planification, en matière de production rurale et de production industrielle, dont dépend l'augmentation d'activités des transports, des services et du commerce.

Pour s'assurer du réalisme de ces perspectives, on a cherché à vérifier que les différents objectifs adoptés étaient eux-mêmes réalisables, qu'ils s'appuyaient sur des projets précis et des moyens d'action, humains et financiers, suffisants.

En fonction du rythme de croissance de la production intérieure et de celui du commerce extérieur, on a ensuite estimé l'augmentation des ressources fiscales de l'Etat. Il devenait alors possible de déterminer des enveloppes disponibles pour les différents types d'investissements publics, compte tenu des charges récurrentes qu'auraient à supporter certains ministères : Education nationale, Santé publique, Agriculture, etc...

L'analyse des objectifs de production agricole et industrielle a, de la sorte, permis de déterminer des *perspectives de croissance* pour la période 1967/1968 - 1975-1976, en vérifiant autant que possible leur réalisme et leur cohérence.

En outre, grâce à l'analyse de ces objectifs, on a pu mesurer le degré de diversification des productions agricoles et industrielles, au cours de la période, et estimer les chances et les difficultés du maintien de la croissance économique au-delà du IIIe Plan.

En ce qui concerne les prix, l'année 1967-1968, pour laquelle on disposait de comptes nationaux, devait servir de base aux travaux de projection. Malheureusement, la dévaluation intervenue en 1969 rendait difficile l'utilisation de prix 1967-1968 pour la période 1970-1976 qu'on puisse retenir comme prix constants pour la durée du Plan.

L'absence d'indice de prix rendait difficile d'estimer les hausses intervenues depuis 1967 et, en particulier, les répercussions de la dévaluation française. En outre, les prix des grands produits d'exportation se trouvaient en 1969-1970 trop élevés pour être retenus comme prix constants pour la période du Plan. Il fallut adopter pour eux des prix moyens susceptibles de se maintenir tout au cours des prochaines années.

Ce modèle a permis de déterminer l'excédent commercial pour l'année terminale du Plan, ainsi que les investissements nécessaires pour réaliser les objectifs retenus :

Le commerce extérieur.

Le montant global des importations en 1975-1976 a été fixé en fonction de celui des exportations et des besoins en matériel d'équipement cette année-là. Il s'agit de ménager un excédent commercial suffisant pour permettre les transferts indispensables : charges de la dette extérieure, transferts de bénéfices des entreprises et d'épargnes des travailleurs étrangers. L'excédent commercial dégagé devrait en outre, compenser d'éventuelles hausses de prix des importations.

Les investissements.

Les investissements pour chacune des années de la période, ont été estimés activité par activité, en fonction des besoins exprimés par les différents ministères, pour les entreprises productrices et l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et des activités tertiaires. En outre, à partir de l'augmentation des ressources des administrations et du secteur public : croissance des ressources fiscales, disponibilités des organismes publics en capitaux propres ou d'emprunt, aide extérieure, on a déterminé le montant des investissements bruts d'infrastructure économique et sociale pour chacune des années de la période.

CHAPITRE II

Les conditions générales du développement

Au lendemain de son indépendance, le Cameroun devait faire un choix de l'orientation de son développement économique et social. En effet, son économie, jusque là marquée des influences du pacte colonial nécessite une reconversion et une adaptation des structures en place.

Après les hésitations inéluctables pour une décision de cette importance le Cameroun a choisi de réaliser son développement économique et social dans un système libéral planifié, c'est-à-dire dans un système de liberté, où l'entreprise privée mêle nationaux et étrangers ; un développement sur lequel l'Etat a droit de regard, mais qu'il planifie, un développement qui suppose que l'Etat, pour la création des industries et entreprises nouvelles, non seulement donne son accord, mais participe effectivement dans la mesure de ses moyens, surtout à cette époque où les nationaux n'ont pas encore l'épargne suffisante pour y participer eux-mêmes.

C'est dans ce contexte que les conditions générales du développement du Cameroun ont été débattues au niveau des instances nationales et régionales, et définies à plusieurs reprises par le Chef de l'Etat.

D'une façon plus concrète, ces conditions peuvent être présentées comme suit :

2.1 LA CREATION D'UN CLIMAT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT

Dans un pays comme le Cameroun, la première tâche du Gouvernement est de créer un climat favorable au développement. Cela suppose :

— Le maintien de l'ordre dans le respect des libertés fondamentales ;

— Le renforcement de l'unité nationale et la création d'une véritable patrie ;

— Une politique sociale qui accorde à chacun des chances égales de satisfaire ses besoins fondamentaux, matériels et spirituels. Cette politique implique la répartition équitable des fruits du développement entre tous les Camerounais.

Aujourd'hui, le Cameroun s'affirme comme une nation paisible, consciente de sa vocation et offre un visage d'ordre, d'équilibre et de stabilité.

Les fondements de cette stabilité résident dans un Etat stable, respecteux des droits inaliénables des citoyens, mais assumant ses responsabilités avec le maximum d'efficacité ; dans une unité nationale toujours plus profonde au sein de l'Union Nationale Camerounaise ; en un mot, dans un régime qui correspond aux aspirations légitimes du peuple camerounais à la dignité et au progrès et trouve, dans la volonté de l'Etat de rapprocher toujours davantage l'administration de la population et dans le caractère de masse du grand Parti national, les éléments d'une démocratie originale et moderne, faite de dialogue et de participation et orientée vers la satisfaction des besoins essentiels de la Nation.

Cette Nation camerounaise devient progressivement une réalité vivante soutenue par une philosophie de l'équilibre :

— Equilibre des ethnies et des régions dont aucune ne doit être favorisée ni défavorisée, mais qui doivent toujours se mieux connaître pour s'aimer ;

— Equilibre entre les villes et campagnes, agriculture et industrie, travailleurs manuels et fonctionnaires, de telle sorte que le développement économique se réalise dans la solidarité nationale ;

— Equilibre entre les cultures qui doivent pleinement s'épanouir et donner naissance à une authentique civilisation camerounaise.

2.2 LE SYSTEME ECONOMIQUE

Le cadre dans lequel s'inscrit la politique de développement du pays est le libéralisme, mais un libéralisme moderne, planifié, donc tempéré par l'action régulatrice de l'Etat.

Dans ce système :

— La propriété privée des ressources productives et leur utilisation pour le profit sont considérées comme un élément de progrès. En effet, la collectivité ne peut que bénéficier des stimulants pécuniers que suscitent les efforts des individus et des groupes et qui récompensent le travail ;

— Les investissements étrangers seront accueillis et encouragés, parce que les capitaux étrangers investis dans les secteurs choisis par le Gouvernement dans le cadre de la planification ne peuvent que créer des revenus nouveaux ou un multiplicateur de revenus profitable pour la communauté ;

— Les Camerounais seront encouragés à s'intégrer dans toutes les activités productives ;

— L'Etat, quant à lui, a la mission de tempérer en cas de besoin les effets d'une trop grande liberté ; d'orienter les investissements vers les secteurs rentables et prioritaires. Ainsi, dans les sociétés importantes qui se créent, l'Etat participe et, de plus, en accord avec les investisseurs, se réserve le droit de racheter les parts qu'il pourra céder aux nationaux privés qui, pour le moment, ne disposent pas d'épargne suffisante ;

— En cas de carence de l'initiative privée, l'Etat continuera à intervenir directement dans les secteurs-clé pour le développement.

2.3 LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

L'objectif global et essentiel que s'est assigné le Cameroun est le doublement du revenu national en vingt ans, en vue de l'élevation rapide du niveau de vie des masses. Cette amélioration du niveau de vie doit s'entendre, non seulement, sous l'aspect quantitatif de l'accroissement du revenu par personne, mais aussi, sous l'aspect qualitatif de la promotion et de l'épanouissement de la personne humaine. L'homme camerounais doit devenir le moteur de son propre progrès, matériel et spirituel.

Pour atteindre et maintenir le rythme du doublement en vingt ans du revenu réel par personne, il faut que le produit intérieur brut croisse au minimum de 8,6 % par an en francs courants, compte tenu des besoins résultant de l'accroissement démographique évalué à 2,1 % par an.

L'augmentation rapide de la production intérieure, source de l'élevation des revenus et moyen d'une plus grande indépendance économique, est donc un objectif prioritaire.

Elle ne sera obtenue que si tous les efforts sont orientés vers la modernisation des structures et l'adaptation des comportements dans le sens de la productivité, et si la Nation consacre une part suffisante de ses ressources à l'investissement productif.

Le taux d'investissement du secteur monétaire qui, actuellement, est environ 21 % du produit intérieur brut devra être maintenu au cours des prochaines années. Mais il faudra que ces investissements, en particulier ceux financés par l'Etat pour qu'ils conduisent à une accélération de la croissance, soient orientés vers les emplois les plus productifs.

La stratégie du développement du Cameroun consiste à maintenir un équilibre entre les différents secteurs.

Toutefois, la majeure partie des investissements du IIIe Plan sera consacrée à l'infrastructure et à l'équipement du Territoire qui conditionnent à la fois la productivité, l'équilibre et l'intégration de l'économie camerounaise. Une place privilégiée sera également réservée au monde rural en lui accordant plus d'investissements que par le passé. Il en sera de même pour l'industrialisation.

Le IIIe Plan sera donc le Plan de la production et de la productivité, ce qui implique : travail, efficacité, conscience professionnelle, choix rigoureux de projets d'investissements.

Mention spéciale doit être faite du patriotisme exigé des nationaux pour accroître de plus en plus leurs efforts à l'œuvre de la construction nationale.

Le taux d'expansion de l'économie, qui conditionne le bien-être de tous et de chacun est déterminé par l'importance des forces de travail disponibles. Il s'agit donc, pour atteindre les objectifs fixés, de lutter contre les freins au développement dans tous les domaines, et plus particulièrement, dans le monde rural, les services publics et privés, en suscitant une puissante mystique du travail, en encourageant une participation plus large des Camerounais à l'investissement et à la gestion des entreprises, en animant un profond mouvement d'investissement humain.

CHAPITRE III

Les grands problèmes et les orientations fondamentales du IIIe Plan

La croissance de l'économie camerounaise est restée très soutenue jusqu'en 1968-1969 ; elle a été un peu plus rapide que ce qu'exigeait l'objectif fondamental fixé au début de la décennie et qui est le doublement du revenu réel par personne en vingt ans.

Cependant, un certain ralentissement de cette expansion est à craindre dans les années à venir, faute d'une politique de recherche et de promotion systématique de nouveaux types de production.

Ce ralentissement est déjà perceptible au niveau des investissements qui ont regressé de plus de 7 % en 1968-1969 par rapport à 1967-1968. En l'absence de dossiers de projets vraiment nouveaux et importants et en attendant que se concrétise une politique de promotion dynamique tant auprès des investisseurs étrangers que sur les marchés extérieurs, cet essoufflement des investissements risque de se prolonger et de compromettre à terme la croissance de l'économie.

De plus, les exportations, bien que globalement en progrès, ont connu selon les produits des résultats divers aussi bien en volume qu'en prix. La diversité des productions déjà acquise en 1964-1965 a permis que les bons résultats des uns compensent largement les résultats médiocres des autres. Il est regrettable cependant que la diversification n'ait pas été plus nette et la transformation sur place des produits de base plus poussée.

Finalement, l'économie camerounaise a progressé sur sa lancée antérieure et grâce à son solide potentiel naturel mais sur des bases beaucoup moins solides que ne l'auraient permis une politique industrielle dynamique et une exploitation systématique et organisée de ses ressources naturelles.

Les progrès enregistrés ont permis que l'augmentation des dépenses administratives au cours des années 1965, 1966 et 1967 soit finalement supportée sans trop de dommages mais ont abouti à une progression de la consommation des ménages sans doute trop forte, elle aussi.

Le prochain Plan, dont l'objectif reste le doublement réel par personne en vingt ans, devra donc s'attacher à résoudre les problèmes que posent la modernisation des structures et l'adaptation de notre appareil productif en vue de permettre une augmentation rapide de la production intérieure.

3.1 LE DEVELOPPEMENT RURAL

La production rurale intéresse encore directement plus de 80 % de la population. C'est dire qu'elle reste la base essentielle de l'économie camerounaise.

Elle doit remplir la double fonction :

— De satisfaire les besoins nationaux avec un taux de couverture aussi élevé que possible afin de limiter les importations de denrées alimentaires, aux produits qu'il n'est pas possible de produire au Cameroun dans des conditions compatibles avec les objectifs de développement ;

— De procurer au pays, par le jeu des exportations, les devises dont il a besoin pour importer les biens d'équipement et de consommation qu'il ne peut pas produire.

En ce qui concerne la *première fonction,* le ravitaillement de la population, sur le plan quantitatif, n'a pas posé de problèmes dans la partie Sud de la Fédération au cours des dernières années.

Il n'en est pas de même pour l'Inspection fédérale d'administration du Nord où les variations climatiques ont une répercussion importante sur la production et la satisfaction des besoins alimentaires, en l'absence de stocks régulateurs.

Cependant, plusieurs problèmes restent préoccupants :

— L'équilibre qualitatif de l'alimentation doit être amélioré ;

— Les échanges interrégionaux doivent être accrus ;

— Des stocks régulateurs doivent être constitués (notamment dans le Nord) ;

— L'approvisionnement des centres urbains doit être régularisé de façon à :

Eviter la spéculation ;

Stabiliser les prix au cours de l'année (problème de stockage) ;

Maintenir les prix de détail à un niveau compatible avec les objectifs du développement tout en assurant une juste rétribution du producteur ;

— Enfin, des modifications importantes des habitudes alimentaires vont intervenir dans la prochaine décennie par suite :

Du nombre croissant de femmes occupant des emplois salariés ou exerçant des professions libérales (couturières par exemple) ;

De l'influence indéniable des programmes alimentaires d'aide à l'enfance qui visent à un meilleur équilibre nutritionnel.

Il convient donc d'essayer de préciser à long terme les grandes lignes des modifications des habitudes alimentaires qui permettront un développement important des industries agricoles et alimentaires.

Dans les zones de forêt dense, le problème de l'approvisionnement des populations en bois de service se pose toujours pour les grandes agglomérations autour desquelles la forêt est arrivée à un stade avancé de destruction et d'occupation.

Dans les zones de savane ou de transition forêt-savane, le problème reste souvent très aigu malgré les plantations qui ont déjà été réalisées.

La qualité du bois d'œuvre fourni laisse à désirer et l'exploitation de la forêt porte encore sur un nombre trop limité d'essences.

Le secteur des produits de consommation nationale est très mal connu en l'absence de statistiques valables. Des indications sont fournies ponctuellement par des enquêtes de nutrition. Le recensement agricole mondial qui sera effectué en 1971-1972 sous l'égide de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies doit fournir les premières statistiques dignes de foi. Il devra être l'occasion de recyclage systématique des agents des services de vulgarisation dont la tâche est de recueillir les données nécessaires à l'établissement des statistiques agricoles. Une attention particulière devra être apportée à l'exploitation annuelle rapide de ces données car des statistiques n'ont d'intérêt pour le développement que par :

— La production de séries continues permettant d'apprécier l'évolution et de dégager les tendances ;

— Leur activité qui indique les accidents de parcours et permet de prendre en temps voulu les mesures correctives qui s'avèrent nécessaires.

S'agissant de la *deuxième fonction,* il convient de signaler tout d'abord que les taux de croissance des exportations enregistrés ont été les suivants sur l'ensemble des produits agricoles, à l'exclusion des produits alimentaires.

	En tonnage	En valeur
Moyenne 1963/1964 - 1964/1965	591 599	29 237
Moyenne 1968/1969 - 1969/1970	702 831	47 222
Accroissement total	18,8 %	61,5 %
Accroissement moyen annuel constaté	3,5 %	10,1 %
Accroissement moyen annuel rectifié	—	7,6 %
Prévisions IIe Plan	4,0 %	5,1 %

De manière générale, on constate que le taux d'augmentation des tonnages à l'exportation a été de 5 % inférieur aux prévisions, mais il faut signaler qu'à partir de 1968-1969, les exportations de produits agricoles sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

En revanche, le taux d'augmentation en valeur a largement dépassé les prévisions du Plan, même en tenant compte de l'érosion monétaire estimée à 2,5 % l'an.

Ceci est dû à une conjoncture favorable des prix des produits agricoles, notamment du cacao, au cours des deux dernières années de référence.

3.1.1 PRODUCTION AGRICOLE

Les exploitations de type moderne ne représentent que 5 % des superficies cultivées, alors que les 95 % restants représentent des exploitations d'une taille moyenne de 2 hectares (famille de 5 personnes dont 2 actives) se livrant à une très grande diversité de productions.

La situation qui vient d'être décrite est imputable à des causes économiques, sociologiques et techniques. La multiplicité des productions est la conséquence d'une économie de subsistance qui prévaut encore en milieu rural. Les échanges intérieurs sont insuffisamment développés. Le seul marché qui s'offre aux paysans est, dans la plupart des cas, celui des grands produits d'exploitation. C'est ce qui explique qu'à côté des champs vivriers, on trouve dans presque chaque exploitation une plantation de cacaoyers, de caféiers, de cotonniers, de tabac, selon le cas.

La petite taille des exploitations est la conséquence du système de culture itinérante pratiqué résultant lui-même de la faible technicité des exploitants, et du caractère rudimentaire de leur équipement.

Enfin, il faut noter la persistance chez beaucoup de cultivateurs d'une attitude conservatrice favorable au maintien d'activités traditionnelles aux dépens du développement d'activités productrices au sens moderne du terme.

Les exploitants travaillent individuellement, généralement en dehors de toute structure professionnelle.

Il existe une distorsion importante dans les progrès techniques réalisés par les cultivateurs pendant les dernières années, en fonction de la densité, de la qualité et de l'organisation de l'encadrement chargé de la diffusion parmi les producteurs des techniques de production mises au point par la recherche agronomique.

L'exemple du coton et du tabac où des agents d'encadrement bien formés en nombre suffisant et dépendant d'un seul organisme opèrent sur le terrain, est révélateur.

Il n'en est pas de même dans certains autres secteurs où le producteur est sollicité par des agents d'encadrement ou d'animation dont l'action se chevauche et les activités ne sont pas coordonnées.

Très souvent, les agents d'encadrement acquièrent une mentalité de fonctionnaire incompatible avec la fonction même de vulgarisation et d'animateur.

Dans les conditions de production actuelles, le paysan ne retire du travail de la terre qu'un revenu monétaire extrêmement bas Cette situation amène les jeunes ruraux à rechercher des emplois plus lucratifs dans les secteurs secondaire et tertiaire et pose au Gouvernement un problème de création d'emplois d'autant plus que le IIIe Plan sera caractérisé par l'entrée dans la vie active d'un grand nombre d'adolescents et que la fréquentation scolaire est d'ores et déjà pratiquement de 100 % dans certaines zones de la Fédération.

Le Gouvernement devra porter une attention toute particulière au problème de l'emploi des jeunes, qui représentent l'avenir de la Nation, de façon à *contrôler l'exode rural et à lui conserver le rôle moteur qu'il doit jouer dans le développement* en évitant que, passé une certaine limite, il ne devienne un fléau.

Le seul moyen de retenir une partie des jeunes à la terre est de leur offrir des conditions de vie et de travail sensiblement comparables à celles qu'ils trouveraient dans les emplois salariés en ville.

Il faut donc équiper les villages d'une part, doter les agriculteurs de moyens de production modernes d'autre part.

L'accroissement des revenus individuels dans les activités primaires de production rurale est étroitement lié aux deux facteurs indissociables suivants :

— Politique de promotion industrielle très active provoquant la création d'un maximum d'emplois dans le secteur secondaire, et par voie de conséquence, dans le secteur tertiaire car lorsqu'on a produit, il faut vendre et la consommation des services augmente ;

— Accroissement de la productivité individuelle de chaque travailleur du secteur primaire par une exploitation beaucoup plus intensive du capital terre grâce à l'emploi des techniques modernes de production qui permettent de meilleurs rendements par unité de surface et l'augmentation des surfaces cultivées par individu. Seul cet accroissement permettra d'augmenter de manière importante le revenu monétaire de l'agriculteur et de limiter l'écart qui sépare son niveau de vie de celui du salarié.

Ce très important accroissement de productivité passe obligatoirement par la transposition effective des résultats de recherche agronomique à la production rurale et par la vulgarisation fonctionnelle et systématique des applications pratiques de ces résultats.

L'augmentation de la production agricole devra être recherchée en priorité dans la politique de transformation des mentalités et de modernisation des structures de production orientées vers les débouchés intérieurs et extérieurs.

Cette politique continuera de se concrétiser principalement sur les zones offrant les meilleures garanties de rentabilité, par des actions combinant :

— La mise en place de programmes intégrés, pouvant aller jusqu'à la création de complexes agro-industriels, en vue de la valorisation sur place des produits locaux ;

— La création de structures professionnelles ou de groupements de producteurs ;

— L'encadrement rapproché ;

— L'application d'une politique foncière permettant l'installation de jeunes agriculteurs et garantissant les bénéfices de la mise en valeur à ceux qui l'ont effectuée ;

— Le crédit agricole « surveillé », lié à des opérations spécifiques d'une rentabilité assurée afin de garantir le remboursement des prêts ;

— L'instauration de circuits de commercialisation permettant aux producteurs d'écouler leur production dans des conditions satisfaisantes et à un prix rémunérateur ;

— L'équipement des agriculteurs.

On peut s'attendre à une véritable révolution dans ce domaine. La fourniture de petit équipement apportera une amélioration non négligeable mais qui restera limitée. Le recours à la motorisation est, en conséquence, inévitable. Il est donc indispensable d'étudier dès maintenant les problèmes que posera la mutation des exploitations qui en résultera. Il faudrait éviter, en particulier, que les exploitants fassent les frais d'une motorisation irréfléchie.

3.1.2 PRODUCTION ANIMALE

Le Cameroun dispose de conditions très favorables pour la couverture de ses besoins en protéines animales :

— Pâturages d'altitude d'excellente qualité et en surfaces importantes pour l'élevage bovin avec la présence d'une race particulièrement productive ;

— Existence de sous-produits industriels utilisables pour l'alimentation du bétail ;

— Engouement pour l'aviculture moderne, surtout dans le Sud ;

— Possibilités importantes de développement du petit élevage (porcs, moutons, chèvres) ;

— Existence d'une façade maritime poissonneuse, et d'un réseau hydrographique dense et permanent dans le Sud ;

— Nombreux sites favorables à l'établissement de lacs et d'étangs propices à la pisciculture.

Malgré ces facteurs favorables, la consommation de protéines animales est loin d'atteindre un niveau satisfaisant.

Au cours des dernières années, un effort important a été entrepris dans le secteur de la pêche maritime industrielle dont les produits ont connu une grande diffusion quoique encore insuffisante dans le sud du pays.

Les productions de la pêche maritime artisanale et de la pêche continentale apportent une contribution importante à la satisfaction des besoins en protéines animales mais il est difficile de l'apprécier exactement faute de statistiques. Les efforts faits en matière de mise en place d'organisations ou de groupements professionnels n'ont connu que peu de succès.

Il conviendra, au cours du IIIe Plan, de ne pas rester sur cet échec car sans organisation des pêcheurs aucun développement important même avec le matériel existant, n'est possible dans ce domaine.

Par ailleurs, il est urgent de définir une réglementation des lieux et des méthodes de pêche, basée sur le résultat de la recherche, afin d'exploiter le potentiel de manière rationnelle et durable.

En revanche, la production des autres secteurs reste à organiser, notamment celui de la viande bovine. D'après une étude récente de l'O.C.A.M., l'examen de la situation en 1965-1966 laisse apparaître pour les Etats de la côte occidentale d'Afrique, de la Mauritanie au Congo Kinshasa inclus, un déficit de l'ordre de 7 000 tonnes de viande (en carcasse). Bien qu'important producteur et disposant d'un potentiel élevé, le Cameroun est devenu importateur (estimation 1969-1970 : 60 000 têtes par an). Cette situation résulte du type d'exploitation du troupeau qui, à quelques exceptions près, reste une « cueillette pastorale » du bétail transhumant.

Les efforts entrepris par les services du Gouvernement dans le domaine de la production sanitaire ont permis, dans une large mesure, de conserver le potentiel de production du cheptel. Celle-ci est arrivée à la limite d'exploitabilité dans les conditions actuelles d'exploitation et tout accroissement notable de production implique des réformes profondes dans le mode de production de la viande :

— Maintien et amélioration de la protection sanitaire, notamment dans le jeune âge ;

— Protection et amélioration des pâturages, liée à la stabilisation des troupeaux, donc à une politique foncière adéquate, garantissant la jouissance des terres à ceux qui les mettent en valeur ;

— Complément de l'alimentation, notamment durant la saison sèche pour éviter la perte de poids des animaux et limiter la mortalité ;

— Utilisation de bétail sélectionné (races locales et métisses) ;

— Réorganisation des circuits de commercialisation : marchés à bestiaux, transport, abattage ;

— Définition d'une politique des prix de la viande.

En matière de petit élevage, le succès définitif du développement de l'aviculture est conditionné par l'évolution des débouchés dans les centres urbains (les prix actuels constituent un facteur limitant la demande). Les ovins, caprines et porcins ne font pas l'objet d'un véritable élevage. Livrés à eux-mêmes pour la recherche de leur nourriture, sans protection sanitaire efficace, ils ne donnent qu'une prodution marginale alors qu'il existe un marché potentiel que la viande bovine ne peut pas satisfaire à elle-seule, et que cette production pourrait utiliser les surplus agricoles qui existent presque partout au Cameroun.

3.1.3 PRODUCTION FORESTIERE

La forêt dense humide du Cameroun couvre environ vingt millions d'hectares et renferme un volume de bois très important. Toutefois, elle est hétérogène et seuls peuvent être exploités les arbres commercialisables du fait de leurs qualités connues et appréciées des consommateurs ; les autres, sans possibilité d'utilisation restent sur pieds. De plus, les bas prix pratiqués sur certaines essences rendront impossible du fait des coûts de transport leur exploitation dans ces zones de forêt de l'Est qui viennent d'être attribuées.

L'exploitation forestière s'est développée régulièrement avant le IIe Plan quinquennal, elle atteint actuellement 800 000 mètres cubes de grumes par an. Ce chiffre ne pourra, semble-t-il, être dépassé que lorsque seront résolus les problèmes qui se posent pour l'évacuation des grumes et des produits transformés du fait de l'infrastructure routière, ferroviaire et portuaire.

La transformation porte actuellement sur 45 % de la production, elle portera bientôt au moins sur 50 % au Cameroun oriental du fait des nouvelles dispositions législatives.

La consommation intérieure des produits du bois est encore insuffisante en raison d'une capacité d'absorption relativement faible du marché local mais aussi du fait des produits parfois mal conditionnnés mis sur le marché et de la méconnaissance d'usages possibles de certaines essences.

L'industrialisation dans ce secteur se développerait si certaines mesures étaient prises en sa faveur. Déjà, un bureau du bois a été créé pour faire connaître les avantages du matériau bois, d'autres mesures pourraient être prises pour augmenter l'emploi du bois dans les constructions, obliger à ne commercialiser qu'un matériau de bonne qualité et aussi favoriser l'installation des usines en donnant aux exploitants et aux industriels des garanties leur permettant de travailler dans des conditions normales de rentabilité.

Actuellement, environ 7 000 000 d'hectares sont attribués en licence d'exploitation forestière. Il aurait sans doute été préférable d'effectuer des inventaires forestiers et d'élaborer des règlements d'aménagement pour les forêts avant leur ouverture à l'exploitation, mais de tels travaux sont longs et coûteux et il ne pouvait être question d'arrêter une activité aussi essentielle à l'économie du pays que l'est l'exploitation forestière, dans l'attente de la mise au point de tels règlements détaillés pour chaque zone de forêt.

Toutefois, au Cameroun oriental, le Gouvernement a réservé environ 3 millions d'hectares de forêt qui ne seront livrés à l'exploitation que lorsque les inventaires et les études entreprises ou à entreprendre seront terminées.

Les réserves de bois sont très importantes ; elles ont pu être estimées entre 150 et 200 millions de mètres cubes dans les conditions actuelles de l'exploitation. Toutefois, les zones les mieux situées au point de vue évacuation des voies ou utilisation des produits transformés, qui sont exploitées depuis longtemps sont en voie d'épuisement. Il risque donc de se poser prochainement un problème d'approvisionnement en bois dans certaines régions.

Comme la régénération naturelle pour les essences intéressantes est pratiquement inexistante et qu'il ne peut être question d'arrêter l'exploitation, car

beaucoup d'arbres ont atteint l'âge d'exploitabilité et risquent de mourir sans profit pour personne, la seule solution pour assurer le maintien du potentiel forestier du pays et sa reconstitution dans les régions déjà épuisées est la réalisation des plantations artificielles et de travaux d'enrichissement lorsque ceux-ci sont possibles. Malheureusement, faute de moyens, il n'a pu être planté durant le IIe Plan qu'environ 1 500 hectares. La cadence annuelle de plantation devrait être portée à 3 000 hectares dans les prochaines années afin d'éviter que, dans une soixantaine d'années, le Cameroun devienne importateur de bois. La transformation du Fonds spécial forestier et piscicole en organisme d'intervention devrait aider à améliorer cette situation.

La recherche forestière est intimement associée aux travaux puisque malheureusement, elle n'a pas toujours pu les précéder.

Il faut aussi noter qu'une agriculture itinérante et souvent désordonnée, détruisant chaque année une quantité considérable d'arbres, contribue aussi largement à la diminution du potentiel forestier du pays.

Tout cela met en évidence l'obligation de plus en plus urgente, tout au moins pour le Cameroun oriental, de soumettre des forêts à un régime spécial et de créer un domaine forestier permanent de l'Etat qui porterait sur environ 20 % de l'ensemble des superficies de forêt dense humide.

3.1.4 ROLE DE L'ETAT ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Le rôle des services administratifs a été déterminant dans le passé pour le développement rural, mais il faut reconnaître que leur action a été freinée par le manque de souplesse inhérent à leur appartenance administrative et l'absence de souci de rentabilité qui en découle.

Par ailleurs, les services s'occupant de vulgarisation et d'animation, s'inspirant plus au moins des formules de développement communautaire des pays anglophones se sont multipliés et leur action se chevauche souvent, à la grande confusion du paysan, d'autant plus que les conseils donnés par les uns et les autres ne sont trop souvent pas coordonnés parce qu'ils correspondent aux préoccupations divergentes des ministères auxquels appartiennent ces services.

Il conviendrait donc dans un premier temps, de procéder à une remise en ordre et de définir une politique cohérente en la matière, dont le premier effet serait de rendre efficace l'action du personnel œuvrant dans ce secteur, et dont les effectifs sont nombreux, si l'on considère l'ensemble des agents appartenant aux différents services.

Cependant, dans l'avenir l'action directe des services officiels en matière de production et d'encadrement au contact du producteur devrait se limiter aux secteurs où il n'existe aucune structure professionnelle valable, et tous leurs efforts devraient tendre à rendre possible la mise en place de l'organisation ou de la structure professionnelle appropriée.

Mais leur rôle fondamental consiste à :

— Elaborer la politique agricole du Gouvernement ;

— Définir les programmes de développement ;

— Orienter et contrôler leur exécution et notamment agir sur la production à travers les organisations et structures professionnelles ;

— Rassembler les statistiques agricoles et les interprêter, de façon à orienter la politique du Gouvernement en matière de développement rural.

Les organisations ou structures professionnelles chargées de l'exécution des programmes doivent travailler avec des méthodes de gestion souples, rationnelles, efficaces comme celles d'entreprises privées dynamiques, afin d'assurer la meilleure rentabilité des investissements et des moyens en hommes.

Il ne sera pas toujours nécessaire de créer ex-nihilo, mais dans bien des cas, il doit être possible de réformer des structures existantes qui au fil des années, se sont bureaucratisées et ont perdu ainsi de leur efficacité.

De même, il ne devrait pas être nécessaire de recruter systématiquement du personnel nouveau pour assurer le fonctionnement de ces organisations

ou structures professionnelles. En effet, une partie du personnel des services administratifs, libérée du fait du transfert des tâches de production pourrait être, après recyclage, employée par ces organismes.

3.2 L'INDUSTRIALISATION

3.2.1 LE PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION ET SES PROBLEMES

Pendant plusieurs années, avant et depuis l'indépendance, un nombre très limité d'entreprises importantes a été représentatif de l'industrie camerounaise. Elles étaient de trois types :

— L'industrie lourde, la production d'énergie hydro-électrique en quantité suffisante et sa vente à très bas prix ayant permis la transformation d'alumine importée en aluminium, exportée brut en lingots ;

— La première transformation des produits agricoles locaux en vue d'exporter des produits bruts pour la plupart et quelques uns semi-finis ;

— La fabrication sur place d'un certain nombre de produits finis destinés à la consommation finale intérieure.

Ces réalisations ponctuelles, financées par des capitaux étrangers, sous la forme d'unités de production sans liaison entre elles et peu intégrées à l'économie générale, ont constitué le potentiel industriel de base du pays sans réaliser un véritable « tissu industriel » composé d'entreprises de tailles diverses et d'activités complémentaires.

Au cours des années précédant le IIe Plan et pendant les premières années de celui-ci, la taille du marché national, sa croissance continue, la part importante qu'il représente dans le marché d'ensemble des pays de l'U.D.E.A.C., ont fait apparaître des possiblités de création de nouvelles entreprises industrielles pour satisfaire la demande intérieure et le plus souvent régionale. Un nouveau pas sur la voie de l'industrialisation a ainsi été franchi.

La fabrication de produits finis destinés à la consommation finale se substituant à d'autres jusqu'alors importés, a donné naissance à des nombreuses entreprises industrielles, généralement de taille moyenne, travaillant des matières premières ou des produits semi-finis, le plus souvent importés ou procédant à l'assemblage d'éléments également importés. Les diverses activités des industries dites « de transformation » ont été concernés par ce second stade de l'industrialisation du pays.

Ces entreprises ont pu voir le jour et passer le cap difficile des premières années grâce aux mesures de protection et d'encouragement prises par les pouvoirs publics dans le cadre des accords régionaux et internationaux. Leurs exportations, non négligeables dans certains secteurs, ont été jusqu'à maintenant orientées presque essentiellement vers les pays de l'U.D.E.A.C.

Dans le même temps, les industries de la première phase évoluaient différemment.

Alors que la production d'aluminium restait limitée par les possibilités de production d'énergie électrique, l'intégration en aval de cette production d'aluminium se poursuivait par l'ondulation des tôles et la fabication d'articles ménagers à partir des tôles d'aluminium importées. Ensuite, le laminage d'une partie des lingots a été entrepris pour obtenir des tôles de diverses épaisseurs destinées aux unités de transformation finale déjà installées ou à l'exportation, dans et hors de l'U.D.E.A.C. Quant aux industries de première transformation des produits agricoles, elles suivaient le plus souvent l'évolution des productions agricoles elles-mêmes, tandis que les fabrications de produits destinés à la consommation finale intérieure s'adaptaient en quantité et en qualité à la demande.

Ainsi, à l'issue du IIe Plan et au seuil du IIIe, le Cameroun approche du terme de cette seconde phase d'industrialisation et le fléchissement des investissements industriels au cours des deux dernières années en est le signe.

La production d'énergie électrique limite l'essor de la métallurgie de l'aluminium, alors que la conjoncture du marché mondial est favorable. Les seules ressources minières reconnues actuellement comme éventuellement exploitables sont les bauxites de Minim-Martap.

L'avenir des industries de première transformation des produits agricoles et du bois est tributaire à la fois des marchés mondiaux et des productions agricoles.

La multiplication des industries de transformation a réussi à élaborer la première trame d'un véritable « tissu industriel » au Cameroun et à permettre, par le phénomène d'entraînement propre à l'industrialisation, la création d'entreprises complémentaires des premières.

Pour la plupart, ces entreprises révèlent des capacités de production disponibles et des possibilités techniques et financières d'extension. Mais, le marché intérieur reste limité, il évolue lentement à cause de la croissance trop faible des revenus et plus particulièrement des revenus ruraux, de plus, les productions concurrentes se multipliant dans les pays voisins, les possibilités d'exportation des produits finis vers ces pays se réduisent. Par ailleurs, les conditions et l'esprit dans lesquels ces jeunes entreprises ont été créées ne leur confèrent pas un degré de compétitivité suffisant, sauf exception (tôles d'aluminium, bois) pour réaliser des exportations en dehors de l'U.D.E.A.C.

Enfin, les créations industrielles se sont, au cours des dernières années, concentrées à Douala et Yaoundé aggravant les déséquilibres entre les régions et posant des problèmes d'aménagement urbain de plus en plus difficiles à résoudre, en favorisant l'émigration des populations rurales vers ces deux centres.

3.2.2 OPTIONS ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES

L'industrialisation du pays étant reconnue comme une nécessité pour entraîner l'économie dans le processus d'un développement rapide et harmonieux et pour accroître le degré d'indépendance économique du pays, il importe de déterminer les voies qui s'offrent à l'industrie camerounaise pour entrer rapidement dans la troisième phase de son développement.

Cette nouvelle phase se place sous le signe de la compétitivité :

— Compétitivité des entreprises qui auront à réaliser des performances leur permettant d'exporter sur les marchés régionaux et internationaux ;

— Compétitivité des pouvoirs publics qui devront rechercher les investisseurs, créer les conditions favorables pour leur accueil et fournir aux entreprises les moyens d'atteindre le degré de rentabilité nécessaire à leur fonctionnement et à leur développement.

Pour tenir la place qui peut et doit être la sienne dans la compétition ainsi ouverte, le Cameroun ne doit plus seulement permettre et encourager la réalisation d'opérations ponctuelles, mais il doit inscrire les actions qu'il a à amener dans le cadre d'une politique industrielle à long terme.

Sans négliger la satisfaction des besoins nationaux et régionaux en produits finis à partir d'industries locales ou réparties régionalement conformément au souci d'harmonisation industrielle au sein de l'U.D.E.A.C., il apparaît que l'industrie camerounaise doit se tourner résolument vers l'extérieur tant pour la recherche des investisseurs que pour l'écoulement de ses productions si elle veut conserver un rythme de croissance compatible avec les objectifs globaux de développement de l'économie nationale.

Trois facteurs apparaissent comme déterminants pour définir cette politique à long terme :

1° Les potentialités propres au Cameroun en matière de ressources naturelles, humaines et financières ainsi que les possibilités offertes par les équipements industriels et d'infrastructure déjà réalisés ou projetés ;

2° La demande de plus en plus importante et diversifiée des pays industrialisés en produits finis ou semi-finis à usage domestique et industriel dont il importe de rechercher ceux susceptibles d'être fabriqués au Cameroun, dans le cadre d'accords internationaux ou régionaux acquis ou à négocier ;

3° La compétition entre les pays africains notamment, qui en sont sensiblement au même stade que le Cameroun dans le domaine de l'industrialisation et qui, de ce fait, se trouvant confrontés aux mêmes problèmes, se sont fixés comme objectifs de les résoudre par des voies similaires.

Compte tenu de ces divers facteurs, il apparaît que le développement optimum, à long terme, du pays, en matière d'industrie passe par :

1° La production d'énergie hydro-électrique, en quantité suffisante et à des tarifs adaptés à la demande, grâce à l'équipement des sites dont bon nombre sont déjà connus ou étudiés pour permettre l'extension des activités métallurgiques déjà installées et l'implantation d'entreprises nouvelles dans le domaine de l'électro-métallurgie.

2° Une recherche active en matière de mines, de pétrole et gaz naturel pour permettre de se faire une idée objective des potentialités d'extraction et de transformation dans ce domaine.

3° La mise en valeur, dans les délais les meilleurs et dans les conditions économiques optimales pour le pays, à moyen et long terme, des bauxites de Minim-Martap.

4° La valorisation de plus en plus poussée des produits agricoles, forestiers de l'élevage et de la pêche dont le Cameroun a l'avantage de disposer en quantités importantes et avec une grande variété.

5° La recherche des possibilités d'implanter de nouvelles unités industrielles au Cameroun, en particulier pour :

— L'approvisionnement d'un certain nombre de pays africains ou d'autres continents en produits finis ou semi-finis ;

— La production de biens intermédiaires ou de pièces détachées destinées à la consommation d'industries étrangères ;

— Le montage, l'assemblage ou la finition d'éléments importants à intégrer dans des ensembles complexes des industries de pointes ou plus traditionnelles des pays déjà hautement industrialisés.

6° La participation à la création d'entreprises, de type multinational ou autre, à vocation régionale au sens large du terme, dont la réalisation est liée à la mise en application d'accords de coopération, d'harmonisation industrielle ou de spécialisation en vue de la fabrication de produits finis, semi-finis ou de biens d'équipement.

7° La fabrication des produits semi-finis destinés aux unités industrielles, de taille restreinte, implantées sur le territoire national ou dans les pays voisins.

8° La recherche, par les pouvoirs publics ou en association avec les entreprises privées de marchés nouveaux à l'exportation, dans le cadre notamment des dispositions prises entre la C.E.E. et les pays du Tiers monde ainsi que par une diversification des échanges sur le plan géographique.

9° L'élaboration et la mise en application de mesures relatives à la gestion et à l'environnement des entreprises permettant d'accroître leur «compétitivité » en vue d'un abaissement ou du maintien des prix de revient et donc des prix de vente sur le marché local, et en vue de pouvoir exporter davantage.

10° L'accroissement progressif du degré d'intégration de l'industrie dans l'économie du pays, en encourageant les échanges inter-entreprises et intersectoriels, en orientant l'épargne locale vers les investissements indutriels, en encourageant, améliorant et diversifiant la formation professionnelle et les branches de l'enseignement destinées à former le personnel employé dans tous les secteurs de l'industrie, aux divers niveaux.

11° L'aménagement de zones industrielles facilitera l'installation de promoteurs étrangers en supprimant l'incertitude concernant les terrains.

12° La réalisation de domaines industriels favorisera la création d'entreprises gérées par des nationaux. Outre des services communs, elle apportera à ces industries une aide efficace pour la mise en route et la gestion de leurs entreprises.

Un bureau d'étude de projets industriels devra être créé au sein du ministère du Développement industriel et commercial. Ce bureau sera chargé d'étudier sous leurs aspects techniques, économiques et financiers, les implantations possibles en matière de production industrielle. Ces études permettront à l'Etat de mesurer l'intérêt social, économique et financier que représentent, pour le pays, les différents projets industriels susceptibles d'être réalisés. Elles constitueront en outre un instrument indispensable pour la promotion industrielle, en fournissant aux entrepreneurs intéressés les renseignements qu'ils recherchent.

Enfin, pour mettre en œuvre sa politique de développement industriel, l'Etat doit disposer d'un organisme de promotion industrielle. Cet organisme sera chargé de trouver, sur place ou à l'étranger, des entrepreneurs susceptibles de s'intéresser aux différents projets industriels dont la réalisation paraît souhaitable. Pour être efficace, cet organisme devra jouir d'une grande autonomie d'action et disposer d'antennes dans les grandes capitales d'Europe et d'Amérique du Nord ou d'ailleurs.

3.3 LE COMMERCE

L'importance du commerce intérieur dans le développement du pays est, faute d'informations sérieuses et chiffrées, probablement sous-estimée tant du point de vue de sa part dans la production intérieure brute que du point de vue des effets sur l'économie d'une organisation de ce secteur. Le développement des échanges constitue à la fois un facteur d'intégration nationale et une incitation à produire davantage et à des prix moins élevés grâce à la concurrence qu'il suscite ; enfin, il favorise l'indispensable spécialisation tant des producteurs que des régions.

Or, la commercialisation des productions vivrières et animales tout comme la distribution des biens manufacturés, importés ou produits localement, sont généralement inorganisées. A l'exception de quelques grosses maisons de commerce étrangères et de quelques hommes d'affaires camerounais très dynamiques dont les activités sont concentrées sur les grandes agglomérations, le commerce est entre les mains d'une multitude de petits détaillants non spécialisés et sans formation. Il en résulte un approvisionnement anarchique des centres et une augmentation des prix dont seuls les intermédiaires tirent profit.

Il est évident que cette situation constitue un des principaux goulots d'étranglement pour le développement du monde rural.

Pour favoriser l'organisation de ce secteur, il conviendra :

— De procéder à une étude approfondie des principaux circuits commerciaux et en particulier de ceux intéressant les produits vivriers et maraîchers ;

— De mettre en place un dispositif permanent d'observation des prix avec un contrôle sélectif sur les produits de première nécessité ; ces contrôles ne devront pas cependant constituer une gêne pour le déroulement normal des transactions commerciales ;

— De repenser l'organisation de circuits témoins ;

— D'étudier la possibilité de créer dans les grands centres des halles centrales qui permettront de régulariser leur approvisionnement en produits vivriers et maraîchers, à des prix plus raisonnables, en permettant une confrontation permanente de l'offre et de la demande ;

— De favoriser, dans le cadre de la programmation départementale ou régionale, le groupement des producteurs et des consommateurs ;

— De développer la politique de formation professionnelle des commerçants.

La réussite de ces actions est, bien entendu, liée au développement des infrastructures de communication.

3.4 LE TOURISME

Le Cameroun dispose d'énormes ressources touristiques qui, au cours des années passées, ne semblent pas avoir fait l'objet d'une exploitation rationnelle et systématique. Or, l'industrie touristique apparaît comme extrêmement rentable et constitue généralement une source importante de recettes en devises.

Au cours du IIIe Plan, le potentiel touristique du pays devra être davantage exploité et l'action du Gouvernement portée en priorité sur :

— Le développement d'un tourisme de masse ;

— L'aménagement des circuits et des sites ;

— La formation d'un personnel qualifié ;

— La coordination de tous les projets touristiques afin de les intégrer dans l'ensemble de la politique de développement économique et social.

3.5 ENSEIGNEMENT — FORMATION

L'avenir du pays, son équilibre politique et social, sa croissance économique dépendent avant tout de l'adaptation du système d'enseignement et de formation aux réalités nationales. Cette adaptation constitue, en fait, le problème fondamental du développement du Cameroun.

3.5.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les effectifs de l'enseignement primaire ont augmenté, au cours du IIe Plan, beaucoup plus rapidement que prévu et les objectifs ont été atteints en trois ans.

Le rythme de formation des enseignants n'a pas correspondu à l'accroissement des effectifs ; les rapports élèves-maîtres n'ont pas diminué ; la qualification des maîtres ne s'est pas améliorée ; le rendement de l'enseignement primaire est en baisse.

La plupart des élèves issus du cycle complet de l'enseignement primaire ne peuvent être accueillis dans l'enseignement secondaire ou technique, ni être intégrés immédiatement dans les activités productrices, souvent en raison de leur jeune âge et toujours de leur manque de formation pratique. La finalité de l'enseignement primaire trop orientée vers la promotion intellectuelle est incompatible avec les exigences du développement économique et social.

La ruralisation de l'enseignement va se poursuivre au cours du IIIe Plan grâce à la réforme des programmes et à la formation adaptée des maîtres.

Au cours du prochain Plan, il sera donc nécessaire :

— D'assainir les effectifs de l'enseignement primaire par l'élimination systématique des élèves de moins de six ans et de plus de quatorze ans qui représentent 11 % de ces effectifs ;

— De contrôler plus strictement les établissements privés du point de vue des programmes, des examens, de la qualification des maîtres et de l'assainissement des effectifs ;

— De consentir l'effort budgétaire nécessaire pour rattraper le retard pris au cours du IIe Plan quant à la construction et à l'équipement des classes et pour accueillir, d'ici 1975-1976, 300 000 enfants supplémentaires ;

— D'adapter les méthodes et les programmes qui doivent non seulement permettre l'acquisition des connaissances générales nécessaires à la poursuite éventuelle des études, mais aussi préparer psychologiquement et techniquement les jeunes à la vie active ;

— D'améliorer dans une très large mesure la qualification des maîtres par le recyclage systématique des maîtres en exercice et par la formation, en quantité suffisante, de nouveaux maîtres.

3.5.2 LA FORMATION POST-PRIMAIRE

De l'enseignement primaire sortent des jeunes de plus en plus nombreux, 500 000 actuellement, dont une très forte proportion ne peut poursuivre des études secondaires faute de débouchés et de crédits ni entrer directement dans la vie active. C'est dire l'importance de la formation post-primaire qui doit préparer, en un ou deux ans, l'insertion des jeunes de quinze et seize ans dans le secteur productif.

Actuellement, cette formation post-primaire est dispensée par un grand nombre d'organismes dont les résultats, faute de doctrine précise et de coordination, apparaissent généralement décevants car trop limités ou trop onéreux pour pouvoir être généralisés. Seules les actions intégrées associant formation et production ont donné des résultats satisfaisants (opération Yabassi - Bafang, Z.A.P.I.).

Du point de vue psychologique, il est essentiel que cette formation post-primaire n'apparaisse pas comme un pis-aller, mais comme la voie normale permettant de participer immédiatement et efficacement au développement du pays et d'en partager les fruits. Le changement de mentalité que cela implique sera favorisé par la transformation évoquée ci-dessus de l'enseignement primaire.

Des solutions de grande envergure, réalistes et efficaces, doivent être trouvées à ce problème. Elles doivent conduire à des actions précises, rapidement généralisables.

Il faudra d'ailleurs moins insister sur l'aspect pédagogique et éducationnel de ces formules et davantage les orienter vers l'expérimentation en « vraie grandeur » des techniques modernes de production et de gestion communautaires.

Enfin, la formation professionnelle dans des centres d'apprentissage ou « sur le tas » doit être l'objet d'une politique active et concertée avec le secteur privé.

3.5.3 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les difficultés que rencontre actuellement l'enseignement secondaire sont les suivantes :

— Existence de goulots d'étranglement à l'entrée en classe de sixième et en classe de seconde. Ceci est dû à l'insuffisance de la capacité d'accueil aussi bien dans le premier que dans le second cycle ;

— Les rendements du système restent faibles, ce qui entraîne une augmentation du coût de formation dans cet ordre d'enseignement ;

— Difficultés pour arriver à une conception globale et concertée de la politique nationale d'éducation en raison de la dispersion des cellules de planification ;

— L'enseignement technique ne connaît pas l'essor qu'on est en droit d'en attendre compte tenu des besoins croissants en cadres techniques de tous niveaux.

L'enseignement secondaire, qui doit conduire un certain nombre d'éléments de bonne qualité à l'enseignement supérieur, doit surtout, pour éviter une surproduction de diplômés risquant de devenir très vite des chômeurs intellectuels, et pour satisfaire aux besoins en cadres moyens beaucoup plus importants que les besoins en cadres supérieurs, orienter la majorité des jeunes du secondaire vers l'enseignement technique et la formation professionnelle.

L'objectif du III[e] Plan doit donc être de développer et de valoriser l'enseignement technique. A cet effet, il conviendra d'augmenter la capacité d'accueil des établissements, de former en plus un grand nombre des professeurs qualifiés, de sélectionner plus rigoureusement les élèves et d'adapter les cycles de formation aux débouchés.

D'un point de vue général, l'action à entreprendre doit conduire à l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et à l'accroissement de son efficacité :

— Par la mise à la disposition des établissements d'enseignement d'un équipement pédagogique suffisant ;

— Par la formation en nombre suffisant d'un personnel enseignant qualifié ;

— Par la création d'un Institut national pédagogique chargé de la recherche dans les domaines des programmes, des méthodes, des structures et de l'orientation scolaire et de l'élaboration des projets pilotes pour l'expémentation de la recherche ;

— Par la mise en place d'un système d'orientation des élèves qui tiendra compte à la fois de leurs aptitudes individuelles et des besoins de l'économie.

3.5.4 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il existe, à l'heure actuelle, un déséquilibre marqué entre les disciplines juridiques et littéraires d'une part, et les disciplines scientifiques d'autre part, au détriment des secondes qui ne représentent que 19 % des effectifs de l'Université.

Une triple mission doit être assignée à l'Université :

— La formation des enseignants qualifiés nécessaires au développement de l'enseignement secondaire général et technique ;

— La formation des chercheurs et la réalisation de la recherche fondamentale et appliquée ;

— La formation des spécialistes hautement qualifiés devant satisfaire les besoins des secteurs public et privé.

Au cours du prochain Plan, il sera nécessaire :

— De diminuer sérieusement la proportion des étudiants dans les disciplines juridiques ;

— D'orienter avec plus de rigueur les étudiants à leur entrée à l'Université ;

— De développer les enseignements supérieurs spécialisés préparant à des professions précises ;

— D'orienter avec plus de rigueur les étudiants à leur entrée à l'Université.

3.6 SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES

La situation sanitaire du pays n'est pas mauvaise dans l'ensemble, toutefois, deux problèmes restent préoccupants :

— La médecine préventive n'a pas fait de progrès sensibles en raison du caractère limité des investissements réalisés dans ce secteur ;

— Le personnel médical et para-médical reste quantitativement et qualitativement insuffisant.

Au cours du IIIe Plan, l'effort du Gouvernement devra s'inspirer des principes suivants :

— La couverture de manière équilibrée, de l'ensemble du Territoire, en mettant équitablement la santé à la porté de toutes les régions du territoire ;

— Le renforcement de l'infrastructure sanitaire par la construction et l'extension des hôpitaux régionaux et départementaux ;

— L'amélioration de l'équipement et de la gestion des hôpitaux importants ;

— Le développement de la médecine préventive et l'éducation sanitaire. Dans ce sens, des moyens plus importants seront mis en place, notamment pour les médicaments et le transport des équipes. Les populations seront mobilisées pour qu'elles participent activement à l'effort d'amélioration du niveau de santé, pour que les négligences individuelles ne viennent pas annihiler les efforts collectifs ;

— La formation quantitative et qualitative du personnel médical et paramédical.

Quant à l'action sociale, elle devra s'orienter vers les centres urbains où l'accroissement de la population et l'affaiblissement plus accentué des structures sociales traditionnelles posent déjà de gros problèmes sociaux, en particulier sur les plans familial et de la jeunesse.

3.7 INFORMATION

Une large information est nécessaire : à la liberté et la démocratie parce qu'elle éclaire le jugement ; à l'unité nationale quand elle s'adresse à tous les citoyens ; au progrès économique et social parce qu'elle enrichit les connaissances.

Elle est possible au Cameroun compte tenu du niveau croissant de scolarisation et d'éducation.

Plus précisément, les moyens d'information doivent :

— Permettre au Gouvernement de faire connaître sa pensée rapidement et complètement au-dedans comme au dehors ;

— Mettre en commun le patrimoine culturel de toutes les régions du pays pour l'enrichissement intellectuel de tous les citoyens ;

— Contribuer massivement à l'éducation nationale publique sur le plan des connaissances générales et des connaissances techniques.

Pour atteindre ces objectifs, l'accent sera mis au cours du prochain Plan sur l'information écrite et sur l'information radiophonique.

Il s'agira d'entendre et d'améliorer le rayonnement de la radiodiffusion et de concentrer les efforts dans le domaine de la presse.

Parallèlement, des études seront engagées pour mettre l'image, dès que possible, au service de l'information et de la formation.

CHAPITRE IV

Les régions

4.1 CAMEROUN OCCIDENTAL

4.1.1 CARACTERISTIQUES DE LA REGION

La région du Cameroun occidental a une superficie de 42 400 km² avec une population de 1 250 000 habitants en 1970, soit une densité de 29 habitants au km².

Elle comporte des hauts reliefs et notamment le Mont-Cameroun, volcan en activité, qui atteint 4 070 mètres. Elle se compose de deux zones naturelles essentielles :

a) La zone de savane dite « grassfield » au nord ;

b) La zone forestière au centre complétée d'une façade maritime à l'extrême sud.

Le Cameroun occidental a un climat de type équatorial, modifié par l'altitude et la proximité de l'océan. Les précipitations sont très fortes au pied du mont Cameroun (5 mètres par an) et relativement faibles au nord (2 mètres par an). Le réseau hydrographique dense s'ordonne autour de deux rivières principales : le Mungo, qui marque la frontière entre les deux Etats fédérés, et la Manyu.

Avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, sa population est actuellement structurée de la façon suivante :

Structure par sexe :

— Hommes	49,5 %
— Femmes	50,5 %

Structure par âge :

— Jeunes de moins de 21 ans	47,2 %
— Adultes de 21 ans à 50 ans	50,8 %
— Au-dessus de 50 ans	2 %

La population urbaine représente en 1970 16 % de la population totale qui est évaluée à 1 250 000 habitants.

Au cours des quinze prochaines années, l'évolution pourrait être la suivante :

	1970 en milliers	%	1975 en milliers	%	1985 en milliers	%
Population totale	1 250	84	1 400	81	1 700	73
Population urbaine	195	16	262	19	474	27

De 1970 à 1985, la population des grandes agglomérations urbaines de Victoria, Tiko, Buéa, Kumba et Bamenda pourrait évoluer de la façon suivante :

Villes	1970	1975	1985
Victoria — Tiko — Buéa	62 000	87 000	150 — 180 000
Kumba	48 000	67 000	115 — 145 000
Bamenda	28 000	40 000	80 — 85 000

L'agriculture reste encore la principale activité économique puisqu'elle occupe 84 % de la population de la région et constitue la principale source de revenus. On distingue :

a) Une agriculture de plantations de type moderne fortement structurée et bénéficiant d'un encadrement intensif qui est le fait des grandes sociétés industrielles telles la C.D.C. ou la PAMOL implantées dans le sud de la région ;

b) Une agriculture de type traditionnel qui demeure inorganisée et très insuffisamment encadrée.

Le nord du Cameroun occidental est une zone d'élevage par excellence, mais l'approvisionnement des centres urbains en viande reste néanmoins peu satisfaisant à cause de l'insuffisance du troupeau et de l'inorganisation des circuits de commercialisation.

Les départements du sud : Fako, Meme et Manyu ont des potentialités considérables en matière d'exploitation forestière, mais sont dotés d'une structure routière encore insuffisante.

Le secteur industriel n'est pas encore très développé, mais il existe de grandes possibilités, notamment dans la transformation des produits agricoles et animaux.

4.1.2 PROBLEMES FONDAMENTAUX

A la veille du IIIe Plan, les problèmes de la région du Cameroun occidental sont les suivants :

1° **Insuffisance de l'infrastructure routière.**

L'infrastructure routière est insuffisante et constitue le principal goulot d'étranglement de cette région. Toutes les routes existantes sont, soit mal construites, soit en grande partie dégradées. Les pistes de collecte sont inexistantes pour désenclaver les zones de production. L'état de l'infrastructure routière rend très difficile l'administration de cette région. Tous les services sont pratiquement paralysés à cause de l'impossibilité de déplacement de leurs agents pendant une bonne partie de l'année.

2° **Inorganisation des structures de production.**

Les structures traditionnelles de production, notamment dans l'agriculture et l'élevage demeurent inorganisées. Il est souhaitable d'entreprendre la réforme des structures de l'agriculture traditionnelle afin de permettre une augmentation notable de la production et de la productivité et par conséquent des revenus.

3° **Insuffisance de maîtres qualifiés.**

En ce qui concerne l'enseignement, on assiste à un accroissement sensible du nombre d'enfants à scolariser alors que la qualité des maîtres nécessite encore beaucoup d'amélioration. La déficience de la qualité des maîtres peut être attribuée d'une part à l'insuffisance de la formation et d'autre part aux conditions matérielles insuffisantes dont ils bénéficient.

4° **Inadaptation de la formation aux besoins du développement.**

La proportion des jeunes qui sortent du primaire et qui ne peuvent ni accéder à l'enseignement secondaire ni trouver un emploi salarié devient inquiétante et risque d'être une cause d'instabilité sociale dans un proche avenir.

L'accroissement de la productivité et de l'activité économique suppose qu'un important effort soit fait pour améliorer quantitativement le nombre des jeunes formés grâce au développement de l'enseignement primaire public et à la multiplication des écoles professionnelles.

5° **Insuffisance des formations sanitaires dans les zones rurales et pénurie de personnel médical.**

La situation sanitaire, sauf dans le département de Fako, demeure très peu satisfaisante dans la région, notamment à cause de l'insuffisance du personnel qualifié et de l'équipement.

En effet, l'insuffisance de l'équipement et du personnel limite l'efficacité du traitement médical et met pratiquement hors de fonctionnement certaines formations sanitaires.

D'autre part, les formations sanitaires étant concentrées dans certains centres et le personnel qualifié étant insuffisant, il est pratiquement impossible pour les agents médicaux de toucher la majeure partie de la population rurale éloignée des principaux centres, en raison de l'insuffisance de l'infrastructure routière.

Il est donc souhaitable de créer des formations sanitaires plus nombreuses dans les zones rurales et d'intensifier la médecine préventive.

4.1.3 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le Cameroun occidental peut se diviser, compte tenu des facteurs humains et naturels en deux zones :

1° La zone de la forêt.

La zone de la forêt groupe les départements de Fako, Meme, Ndian et Manyu, avec une densité de population avoisinant 18 habitants au km².

Le développement de cette zone s'appuiera sur :

— L'organisation rationnelle des plantations villageoises (Small holder's Authorities) autour des plantations industrielles ;

— L'exploitation intensive de la forêt, l'entretien des réserves forestières et les reboisements ;

— L'augmentation de la qualité de la production cacaoyère et l'application des traitements phytosanitaires ;

— L'accroissement de la production des vivres pour l'autoconsommation en changeant les techniques et en transformant les structures traditionnelles de production ;

— Le développement industriel et commercial de l'ensemble Victoria - Tiko - Buéa lié à l'abaissement du coût de l'énergie et de l'eau, à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et à la réforme du régime foncier.

2° La zone de la savane.

La zone de la savane est constituée par les départements de Momo, Mezan, Donga, Mantung et Mentchum. Plus de la moitié de la population du Cameroun occidental réside dans cette zone, avec une densité de 34 habitants au km².

Le développement de la zone sera basé sur :

— La réorganisation de l'exploitation du cheptel bovin en associant l'agriculture à l'élevage ;

— Le développement de l'artisanat basé sur une meilleure utilisation des matières premières locales ;

— La transformation des méthodes et structures traditionnelles de l'agriculture et l'accroissement de la production des cultures vivrières pour l'autoconsommation et l'exportation vers le sud ;

— Le développement d'un réseau commercial reliant Bamenda et Bafoussam d'une part, Bamenda, Mamfé, Kumba et Victoria d'autre part, capable d'assurer des courants d'échanges :

a) de vivres dans le sens nord-sud,

b) de produits manufacturés dans le sens sud-nord et en provenance du Cameroun oriental.

Par ailleurs, pour les deux zones, le développement dépendra :

— De la dotation des centres et des campagnes d'équipements collectifs minima (écoles, dispensaires, points d'eau, etc...) pour satisfaire les besoins des populations rurales afin de freiner leur exode ;

— Du développement d'un réseau commercial dans les centres secondaires et les zones rurales ;

— De l'adaptation de l'enseignement aux besoins du développement et de la formation des maîtres.

Le développement des zones de la forêt et de la savane du Cameroun occidental sera essentiellement lié à la réparation ou à la reconstruction de l'infrastructure routière.

En résumé, le développement de la région du Cameroun occidental devra s'orienter à court et à moyen terme pour l'essentiel vers :

— La modernisation des structures de production agricole ;

— La création d'un secteur moderne d'élevage intensif ;

— L'amélioration et l'augmentation de l'infrastructure routière ;

— L'adaptation de l'enseignement aux nécessités du développement ;

— La création et l'amélioration des formations sanitaires dans les zones rurales et la formation du personnel médical.

4.2 LE CENTRE-SUD

4.2.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

La région administrative du Centre-Sud couvre environ 118 000 km² et comprend 10 départements. Occupant la partie centrale du Sud-Cameroun, elle a des contacts faciles avec toutes les autres régions.

Le relief comprend un vaste plateau d'une altitude moyenne de 600 à 700 mètres qui s'abaisse en allant vers la côte (Kribi) .

La végétation permet de distinguer trois zones naturelles : une zone de forêt dense au sud, une zone de forêts secondaires au centre et enfin une zone de transition au nord où s'allient la forêt et la savane pouvant se prêter à l'association agriculture-élevage.

La région Centre-Sud est soumise au climat équatorial à quatre saisons :

— Une petite saison des pluies de la mi-mars au début juillet correspondant à la fin de la campagne principale de cacao et aux semailles de céréales ;

— Une petite saison sèche en juillet-août, époque de la campagne intermédiaire du cacao ;

— Une grande saison des pluies de septembre à mi-novembre ;

— Une grande saison sèche de la mi-novembre à mi-mars dominée par la campagne principale cacaoyère.

Le Centre-Sud comptait en 1969, 1 150 000 habitants dont 160 000 habitants pour la ville de Yaoundé. En 1970, la population du Centre-Sud est estimée à 1 170 000 habitants et pour la ville de Yaoundé à 170 000 habitants. Elle atteindra en 1975 1 290 000 habitants et pour la ville de Yaoundé, 250 000 habitants.

Population du Centre-Sud

	1970	1975	1985
Population totale	1 170 000	1 290 000	1 570 000
Population urbaine	259 000	354 000	680 000

Villes de plus de 20 000 habitants

	1970	1975	1985
Yaoundé	170 000	250 000	460 000
Ebolowa	22 000	27 000	40 000

Cette population est inégalement répartie et l'on peut distinguer trois zones de densité :

— Une zone de faible densité inférieure à 10 habitants au km² au sud ;

— Une zone de forte densité variant entre 12 et 60 habitants au km² au centre et notamment dans les départements de la Lékié et de la Mefou ;

— Enfin une zone de très faible densité au nord du Mbam et de la Haute-Sanaga.

Le taux d'accroissement naturel de la population est de 2 %.

L'économie de cette région est basée essentiellement sur l'agriculture et particulièrement sur la culture du cacao dont le Centre-Sud assure 90 % de la production nationale.

La base de l'alimentation est la banane plantain et le macabo.

Le Centre-Sud ne se prête pas d'emblée à l'élevage du gros bétail. Cependant, le petit élevage est en train de s'y développer.

L'industrialisation est encore embryonnaire et le potentiel minier reste inconnu. Des recherches relatives à l'inventaire des substances utiles non métalliques sont prévues.

L'infrastructure de communication est assez importante mais les routes sont inadaptées aux conditions actuelles de circulation. Les pistes ne sont pas praticables en toutes saisons.

4.2.2 PROBLEMES FONDAMENTAUX

Un certain nombre de problèmes devront être résolus au cours du IIIe Plan afin de débloquer les goulots d'étranglement au développement de la région du Centre-Sud.

1° Augmentation de la production agricole et structuration du milieu rural.

Le cacao demeure la principale activité de la région. Les traitements phytosanitaires ne sont pas encore généralisés. L'opération 100 000 tonnes a entraîné une augmentation de la production mais le vieillissement de la cacaoyère risque de compromettre ce progrès.

La production vivrière ne suit pas l'accroissement des besoins. Le petit élevage se multiplie mais reste plus ou moins inorganisé.

2° L'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures de communication.

L'infrastructure routière est inadaptée et en très mauvais état dans certains départements. Il arrive parfois que certaines zones soient totalement coupées pendant la saison des pluies. Certains axes ou ouvrages sont inadaptés au trafic qu'ils supportent. L'absence de liaisons téléphoniques ne permet pas les communications entre Yaoundé et l'ensemble de la région.

3° L'inadaptation de la formation aux besoins de l'économie et l'insuffisance des activités extra-agricoles.

Chaque année plus de 18 000 enfants de 14 ans et plus, ne peuvent poursuivre leurs études, ni entreprendre une formation professionnelle, car les moyens mis en œuvre sont insuffisants et dispersés. Les jeunes trouvent difficilement un emploi correspondant à leur formation.

La formation elle-même est caractérisée par un enseignement insuffisamment orienté vers la préparation des jeunes à la vie active.

4° L'orientation des dépenses d'investissement et de consommation.

La faiblesse du réseau commercial entraîne une concentration excessive des dépenses sur une très courte période et à des prix élevés. Pour donner aux revenus non négligeables de l'agriculture une utilisation plus économique, il convient de réorganiser le réseau commercial de distribution dans les campagnes et dans les villes secondaires et de favoriser la participation des cadres à l'investissement en milieu rural.

5° La croissance urbaine et particulièrement la croissance de Yaoundé.

L'exode rural s'accélère dans le Centre-Sud. Cette situation nécessite l'exécution satisfaisante et rapide des schémas d'urbanisme, l'équipement des villes secondaires et la réalisation des zones industrielles en particulier à Yaoundé.

4.2.3 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Pour assurer un développement harmonieux de la région, trois zones d'actions prioritaires appropriées A, B et C ont été proposées :

1° Zone A.

La zone A au sud de Yaoundé comprend les départements du Ntem, du Dja-et-Lobo, de Kribi et une partie du Nyong-et-Mfoumou. Elle est cons-

tituée de forêts peu exploitées et de faible densité, le développement économique et social devrait s'articuler autour :

— De l'exploitation intensive et rationnelle de la forêt complétée par un reboisement systématique et par des scieries de grande taille. L'exploitation forestière devrait se faire en priorité dans les départements du Ntem et du Dja-et-Lobo ;

— De l'accroissement des surfaces cacaoyères et caféières sur des zones défrichées à l'occasion de l'exploitation forestière ;

— De l'amélioration de l'infrastructure routière et des pistes de collecte ;

— D'une production de vivres destinés à satisfaire les besoins locaux ;

— D'une politique d'aménagement des villages favorisant le regroupement des populations ;

— D'un développement des infrastructures d'enseignement de formation, de santé, et de services dans les chefs-lieux des départements qui permettra la satisfaction des besoins collectifs de la zone.

2° Zone B.

La zone B autour de Yaoundé, comprenant les départements de la Mefou, de la Lékié, du Nyong-et-So, du Nyong-et-Kellé et une partie du Mbam, est caractérisée par une forte densité de population ; son développement dépendra en premier lieu d'une amélioration de la production agricole qui s'appuiera sur :

— La généralisation des traitements phytosanitaires ;

— La régénération de la cacaoyère et la mise en place de nouveaux champs semenciers permettant de tripler progressivement la capacité de régénération susvisée ;

— La mise en place d'exploitations vivrières avec assolement, une organisation de la commercialisation des productions de ces exploitations mises en place, dont la plupart appartiendront aux jeunes sera entreprise en priorité ;

— L'intensification de la culture du maïs (pour la consommation et l'alimentation du bétail) et de la culture du riz (autoconsommation et marchés locaux) avec décorticage par de petites unités mécaniques ;

— L'introduction de la culture de l'ananas et des agrumes en zone de transition et dans le Nyong-et-Kellé, liées à l'installation d'unités industrielles de transformation ;

— La coordination des structures d'intervention polyvalentes ;

— L'aménagement des zones urbaines afin de répondre à l'urbanisation croissante de Yaoundé qui permettra la création dans cette ville d'un complexe industriel ;

— Le développement du petit élevage et notamment de l'aviculture associée à la production d'aliments dans la zone proche de Yaoundé ;

— L'amélioration de la formation commerciale de Yaoundé ;

— Le développement des infrastructure sanitaires, de l'enseignement et de la formation.

3° Zone C.

La zone C au nord de Yaoundé composée du département de la Haute-Sanaga, la partie nord du Mbam est à dominance de savane et faiblement peuplée, le développement s'appuiera en premier lieu :

— Sur une extension de la riziculture à partir de l'expérience actuellement en cours et dans le cadre d'exploitations familiales. Les investissements préalables seront peu importants. Le décorticage et la commercialisation s'organiseront dans le cadre des coopératives. Un encadrement spécialisé assez dense est nécessaire ;

— Sur la mise en place de la zone d'aménagement du Transcamerounais ;

— Sur un développement des cultures existantes (cacao, café, vivres, pommes de terre, etc...) selon les lieux.

Les possibilités de cultures industrielles et d'implantation d'unités de transformation correspondantes devront être mises à l'étude et réalisées dès que possible.

4.3 L'EST

4.3.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

Avec une superficie de 109 000 km² la région de l'Est couvre près du quart du territoire national.

La combinaison des conditions physiques aboutit à une différenciation en trois grandes zones naturelles.

— La zone forestière couvre environ 71 % de la superficie de la région. Elle est formée d'un plateau d'altitude moyenne s'abaissant au sud-est. Le climat est de type équatorial à quatre saisons; la pluviosité moyenne annuelle varie de 1 500 à 1 700 mm. Le réseau hydrographique est dense. Les sols sont relativement riches mais fragiles.

— La zone de savane, située au nord-est, couvre environ 21,5 % de la superficie de la région. Elle est constituée d'un plateau qui s'élève vers l'Adamaoua jusqu'à 1 000 m. d'altitude. Plus on s'avance vers le nord, le climat à quatre saisons se dégrade et devient plus sec, la pluviosité descend à 1 300 mm et la saison sèche s'allonge. Le réseau hydrographique est moins dense et les sols relativement plus pauvres et plus érodés. La savane est accompagnée de quelques forêts-galeries.

— La zone de transition, présente des caractéristiques moyennes par rapport aux deux zones précédentes. Elle couvre environ 7,5 % de la superficie de la région. Ce qui la caractérise c'est le mélange de forêt et de savane qui résulte d'un défrichement irrégulier de la forêt.

Le milieu physique pèse encore de tout son poids sur le développement de l'Est.

La région de l'Est compte 288 000 habitants, ce qui correspond à une densité de 2,6 habitants au km². Le sous-peuplement qui est l'une des caractéristiques fondamentales de la région est moins marqué dans la zone centrale qu'en forêt ou en savane, où la population se groupe le long des axes de communication. Le taux d'accroissement global de la population est estimé à 2 %.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE L'EST.

	1963	1970	1975	1985
Population totale	230 000	288 000	310 000	370 000
Population urbaine	15 000	30 000	37 000	59 000
% de la population urbaine	6	11	12	16

EVOLUTION DE LA POPULATION DES CENTRES URBAINS

Centre urbain	1970	1975	1985
Bertoua	9 500	14 000	18 — 30 000

La population se répartit entre les quatre grands groupes : bantou, semi-bantou, soudanais et pygmée.

L'économie de l'Est est fondée sur l'agriculture qui occupe 91 % de la population.

Les conditions écologiques sont favorables aux cultures d'exportation comme le café et le cacao en zone forestière, à quoi s'ajoutent, en zone

de savane, le tabac de cape, et dans l'ensemble de la région les cultures vivrières (banane plantain, manioc, maïs, arachides, etc..).

La zone de savane offre des potentialités certaines en matière d'élevage. Un petit troupeau de 65 000 têtes y est dénombré.

L'exploitation forestière, si elle n'est pas encore très développée, a un brillant avenir, la région de l'Est représentant 53 % du potentiel forestier du Cameroun.

En matière d'infrastructure, la région est très en retard par rapport à la moyenne nationale : le réseau de communication est insuffisant et des zones importantes restent enclavées, le réseau est embryonnaire. L'infrastructure scolaire et sanitaire ne permet pas de répondre aux besoins. D'une façon générale l'espace régional reste inorganisé.

4.3.2 PROBLEMES FONDAMENTAUX

Les problèmes de la région de l'Est sont nombreux, mais les principaux peuvent être regroupés autour de trois thèmes :

1° Organisation déficiente de la production.

La multiplicité des productions agricoles sur une petite surface, les méthodes culturales traditionnelles, le manque d'équipement et de matériel agricole sont autant de problèmes auxquels se heurte le développement de l'agriculture dans l'Est. Tout ceci entraîne une faible productivité, dans une région par ailleurs sous-peuplée.

En outre, les difficultés de commercialisation, l'organisation défectueuse des circuits d'épargne et de crédit, l'insuffisance d'encadrement et de structuration du milieu rural et la faible intégration des structures d'intervention existantes sont des obstacles à une organisation efficace de la production.

Dans le domaine de l'élevage, presque tout reste à faire pour tirer parti des atouts de l'Est.

L'industrie de transformation agricole et l'artisanat, déjà faiblement développés, se heurtent à des difficultés d'approvisionnement et de commercialisation par suite d'une mauvaise organisation.

L'exploitation forestière reste isolée par rapport au milieu économique sur lequel elle exerce peu d'effets d'entraînement.

2° Sous-peuplement et problèmes de main-d'œuvre.

Le sous-peuplement de la région constitue un handicap pour la réalisation d'un développement régional, néanmoins certaines zones sont plus denses que d'autres et donc moins handicapées au départ. En raison des mauvaises conditions sanitaires, il existe un risque de voir l'accroissement naturel de la population freiné et le dynamisme démographique atteint.

Toutefois, l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement du milieu, notamment par la création d'équipements collectifs et l'implantation de nouvelles unités de production intensive dans tous les secteurs sont susceptibles de freiner l'émigration des jeunes et de provoquer une croissance économique plus rapide.

Le sous-peuplement et l'émigration des jeunes s'accompagnent d'une déficience en main-d'œuvre qualifié qui constitue un frein important pour le développement de l'Est.

3° Inorganisation de l'espace régional.

Cette inorganisation résulte :

— De l'insuffisance du réseau de communication, de sa non-viabilité saisonnière et du mauvais entretien, ce qui aboutit à une désarticulation de la région et au maintien de zones enclavées, freinant ainsi les échanges de personnes et de biens et se traduisant par une commercialisation défectueuse, notamment des produits vivriers ;

— De l'insuffisance de liaisons rapides et sûres entre les différents centres urbains de la région d'une part et entre les centres eux-mêmes et leur zone d'influence d'autre part ;

— De l'insuffisance d'intégration de l'espace régional aux grands axes de communication tels que le Transcamerounais et la route nationale n° 1 ;

— De la faiblesse du réseau urbain, qui ne permet pas de cristalliser le développement de la région autour de pôles et ne permet pas d'offrir des possibilités de vie urbaine véritable, conditions indispensables pour un développement industriel et une fixation des cadres dans la région.

La structuration de l'espace est un impératif pour la réalisation d'un développement régional. Les très importantes perspectives qu'offre l'exploitation forestière risquent de ne pas profiter à la région de l'Est dans la mesure où cette exploitation a une tendance naturelle à créer des unités économiques sans entraînement sur le milieu environnant. Pour éviter que l'Est ne devienne une zone de drainage, il est nécessaire d'intégrer l'exploitation forestière à l'ensemble de l'économie de la région.

4.3.3 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les perspectives de développement s'articulent autour de trois axes privilégiés.

1° **Accroissement de la production.**

Les potentialités agricoles de la région permettent un accroissement notable de la production. Celle-ci pourra être obtenue en combinant un certain nombre d'actions.

La structuration du milieu rural, visant à faire du paysan un véritable exploitant responsable de son avenir, reposera sur la création de structures professionnelles par le biais d'actions intégrées. Les structures de production seront modernisées notamment par une action sur les techniques de production et sur la structure des exploitations.

La modernisation des structures de production rend nécessaire une véritable mutation liée à l'équipement des paysans. L'élevation de la productivité du travail est subordonnée à de nouvelles méthodes de production qui exigent une mise de fonds initiale importante que ne possède pas le paysan. Le crédit agricole est donc indispensable. L'ensemble de ces conditions étant réunies, il conviendra de faire porter l'effort sur le développement des cultures d'exportation et des cultures vivrières.

Les traitements phytosanitaires, la régénération de la cacaoyère et de la caféière seront intensifiés.

La production du tabac reste stationnaire, en conséquence, il sera nécessaire d'envisager des exploitations nouvelles dans les zones tabaïcoles.

Le développement des cultures vivrières répondra au triple souci, d'empêcher qu'un grave déséquilibre ne s'instaure en faveur des cultures industrielles, d'assurer des revenus dans la zone de savane, d'assurer l'approvisionnement du marché local qui va s'agrandir notamment du fait de l'exploitation forestière.

L'ensemble des interventions en milieu rural devront être coordonnées en vue d'une cohérence et d'une efficacité maximale.

La mise en valeur des potentialités pastorales s'appuiera sur la modernisation de l'élevage traditionnel actuel, notamment par l'équipement, l'animation et la mise en place progressive de formules d'élevage intensif, particulièrement d'embouche.

La production industrielle et artisanale sera liée principalement au bois et à la transformation des produits agricoles. Le bois devra être le support privilégié d'activités industrielles et artisanales aussi diversifiées que possible. Il faudra favoriser la constitution d'unités de production de grande dimension, et si possible les localiser dans les centres urbains afin de sous-tendre le dynamisme de ceux-ci.

2° Amélioration des forces productives.

Dans une région sous-peuplée comme celle de l'Est, tout gaspillage des forces productives doit être évité. Une quadruple action doit être entreprise :

— Le dynamisme démographique doit être préservé et renforcé grâce à la mise en place d'une infrastructure sanitaire efficace et par une action d'éducation généralisée ;

— L'exode des jeunes hors de la région doit être limité au maximum par une amélioration d'ensemble des conditions de vie et par une action spécifique d'encadrement, d'animation et de formation ;

— Des formules d'immigration peuvent être envisagées à titre expérimental pour commencer. La zone traversée par le Transcamerounais présente des conditions favorables dans ce domaine. Des regroupements de population sont également possibles ;

— Une formation professionnelle des jeunes et des adultes doit être assurée en vue de doter l'Est d'une main-d'œuvre à la fois qualifiée et adaptée aux perspectives de développement de la région.

3° Aménagement régional.

La structuration de l'espace régional est indispensable à l'apparition d'une vie régionale sans laquelle il ne saurait y avoir de développement.

L'aménagement de la région est liée à plusieurs facteurs :

— L'exploitation forestière, qui est la grande chance de l'Est dans l'avenir, devra s'intégrer à l'économie de la région pour que celle-ci en profite pleinement. Les problèmes à résoudre sont à la fois complexes et urgents si bien qu'il semble souhaitable de les traiter dans le cadre d'un organisme d'aménagement régional spécifique ;

— Le réseau de communication sera amélioré et complèté afin de désenclaver certaines zones, assurer les liaisons inter-régionales essentielles et accroître l'utilisation des grands axes existants. Les routes forestières notamment devront s'intégrer autant que possible dans un schéma routier d'ensemble et cohérent ;

— Le réseau urbain embryonnaire sera renforcé par une politique d'équipement des centres sur tous les plans : industriel, scolaire, sanitaire, culturel, etc... Ces centres devront jouer le rôle de pôle d'attraction et de diffusion sur leur environnement. Bertoua notamment devra bénéficier des équipements destinés à lui permettre de jouer son rôle de métropole régionale.

Les équipements seront adaptés à la hiérarchie urbaine retenue :

Métropole régionale, pôles secondaires, villages centres.

L'organisation de structures et de circuits commerciaux efficaces, s'appuyant sur les centres urbains et sur le réseau de communication, permettra de développer les échanges intra et interrégionaux.

Les perspectives de développement se combineront différemment à l'intérieur des trois grandes zones d'aménagement de l'Est :

— La zone nord à vocation pastorale, forestière, vivrière et tabaïcole ;

— La zone du centre, correspondant à la zone de transition, la plus peuplée, dotée d'un meilleur réseau de communication et possèdant la majeure partie des centres urbains à vocation multiple ;

— La zone sud, à vocation forestière et agricole, qui devra être correctement reliée au reste de la région ;

Un développement rapide de l'Est serait certainement favorisé par la mise en place d'un plan d'aménagement, susceptible de résoudre les problèmes physiques et humains qui se posent actuellement dans cette région.

4.4 LE LITTORAL

4.4.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

La région administrative du Littoral rassemble sur une superficie restreinte (21 000 km², soit 5 % du Territoire) une population relativement nombreuse — (680 000 habitants, soit 12 % de la population totale).

L'ouverture sur l'extérieur et les bonnes liaisons avec l'intérieur ont favorisé dès le départ la mise en valeur de la région qui joue et continuera à jouer un rôle moteur dans l'économie camerounaise.

Le Littoral comprend trois zones naturelles bien distinctes :

— *Le bassin sédimentaire* qui s'étend sur 7 000 km², part du pied du Mont-Cameroun, passe par Mbanga et Yabassi au nord, suit le cours de la Dibamba vers Bonepoupa et atteint le lac Ossa à l'ouest d'Edéa ;

— *Les plateaux anciens cristallins*, formés de roches métamorphiques et de gneiss, qui, de Yabassi à Pouma, forment un premier palier de 200 mètres d'altitude moyenne vers les hauts plateaux de l'ouest et du centre. Ces sols primaires médiocres sont recouverts par la forêt équatoriale ;

— *La zone montagneuse* qui borde tout l'ouest de la région a un sol constitué d'épanchements volcaniques très fertiles.

Le climat de type équatorial est modifié par l'altitude autour de Nkongsamba. Le Littoral est la région la plus arrosée du Cameroun oriental avec 3 à 4 mètres de précipitations par an. Le réseau hydrographique est dense : plusieurs grands fleuves y ont leur embouchure (Wouri, Sanaga, Mungo).

Le Littoral se caractérise par sa haute densité et les niveaux relativement élevés atteints par l'urbanisation, la scolarisation et le salariat.

	1968/69	1970	1975	1985
Population totale du Littoral	636 000	680 000	850 000	1 260 000
dont :				
Population urbaine	—	461 000	605 000	1 040 00
% de la population urbaine	—	68 %	71 %	82 %

On estime la population du Littoral à 680 000 habitants en 1970 soit une densité moyenne de 32,4 habitants au km². Tandis que l'arrière-pays est relativement sous-peuplé, avec des densités de 8,3 (Sanaga-Maritime) et 4,3 habitants au km² (Nkam) ; les densités du Wouri et du Mungo sont respectivement de 180 et 75 habitants au km². Compte tenu de l'immigration en provenance des régions voisines qui s'ajoute à l'accroissement naturel, on prévoit que le Littoral aura 850 000 habitants en 1975 et 1 260 000 en 1985.

Population des principales villes

	1970	1975	1985
Douala	270 000	350 000	550 650 000
Nkongsamba	70 000	90 000	170 240 000
Edéa	21 000	25 000	40 000

Avec la ville de Douala et une dizaine de villes moyennes, la région atteint un niveau d'urbanisation déjà élevé : 461 000 citadins en 1970, soit 68 % de la population totale. On prévoit que ce taux passera à 71 % en 1975 et à 82 % en 1985. Outre les agglomérations de Douala (270 000 habitants), Nkongsamba (70 000) et Edéa (21 000), un réseau de villes secondaires est appelé à se développer (Loum, Mbanga, Penja, Nlobé, Nyombé, Manjo, Yabassi, Nkongdjock et Ngambé).

La population est plus dynamique et plus diversifiée dans le Mungo et le Wouri où la pression des allogènes se fait sentir plus fortement que dans les zones dépeuplées de la forêt où vieillissent les ethnies d'origine.

Le Littoral, qui abrite la plupart des activités du secteur moderne d'échange et de production se distingue par un niveau de développement relativement avancé : les plantations industrielles modernes et l'exploitation forestière y occupent une place importante dans le secteur primaire, tandis que l'industrie, le commerce et les services se renforcent et se diversifient.

PREMIERE PARTIE

L'EVOLUTION DEPUIS 1964-1965

CHAPITRE 1

La population du Cameroun et son évolution

1.1 LA POPULATION TOTALE

La population camerounaise augmente rapidement. De 5 millions d'habitants en 1963 (4 millions pour le Cameroun oriental, 1 million pour le Cameroun occidental), elle est passée à 5,8 millions d'habitants en 1970, accusant ainsi un taux de croissance annuel de 2,1 %.

Cette croissance peut se justifier :

— Par un taux de natalité relativement élevé de 4 % environ ;

— Par un taux de mortalité assez faible de 1,9 %.

On estime que la population totale sera de 6,4 millions d'habitants en 1975 et de 7,9 millions en 1985.

1.2 STRUCTURE DE LA POPULATION

La structure de la population par sexe, reste sensiblement la même depuis quelques années : 48 % de la population est de sexe masculin, 52 % de sexe féminin. Cette prédominance de l'élément féminin est surtout sensible pour les tranches d'âges allant de 25 à 50 ans et en particulier pour celles de 25 à 35 ans.

La population camerounaise est particulièrement jeune.

En 1970, sa structure par âge est la suivante :

— Classes d'âge de 0 à 20 ans : 51 % de la population totale,
— Classes d'âge de 20 à 60 ans : 44 % de la population totale,
— Classes d'âge de 60 ans et plus : 5 % de la population totale.

1.3 REPARTITION DE LA POPULATION

1.3.1 REPARTITION DE LA POPULATION AU NIVEAU DES REGIONS

La répartition de la population dans les six Inspections fédérales se présente comme suit (en milliers d'habitants) :

REGIONS	Population en 1963	Population en 1970	Estimations pour 1975
— Centre-Sud	1 050	1 130	1 243
— Littoral	540	650	780
— Ouest	710	1 000	1 080
— Est	235	280	310
— Nord	1 450	1 580	1 700
CAMEROUN ORIENTAL	3 985	4 640	5 113
CAMEROUN OCCIDENTAL	1 020	1 200	1 340
FEDERATION	**5 005**	**5 840**	**6 453**

Le tableau précédent montre qu'une importante fraction de la population totale du Cameroun se trouve concentrée dans la région du Nord (1 580 000

habitants) ; viennent ensuite le Centre-Sud (1 130 000 habitants), puis l'Ouest, le Littoral et l'Est.

En 1975, ces proportions ne seront certainement pas modifiées.

La superficie de la République fédérale du Cameroun est de 465 000 km².

1.3.1.1 Densité moyenne au km²

La densité moyenne de la population était de 10,8 habitants au km² en 1963 ; elle est de 12,5 habitants au km² en 1970. En 1975, elle pourrait atteindre 13,8 habitants au km². Actuellement, cette densité varie fortement suivant les régions, la situation n'évoluera guère d'ici 1975.

REGIONS	1970	1975
Centre-Sud	9,2 hab. km2	10,6 hab. km2
Littoral	32,1 »	38,6 »
Ouest	71,9 »	77,6 »
Est	2,5 »	2,8 »
Nord	9,6 »	10,3 »
CAMEROUN ORIENTAL	10,9 »	12,0 »
CAMEROUN OCCIDENTAL	28,3 »	31,6 »
FEDERATION	12,5 »	13,8 »

La région de l'Ouest a, de loin, la plus forte densité, ce qui explique l'exode rural de cette région, vers le Littoral en particulier.

1.3.2 POPULATION URBAINE

En 1963, 16 % de la population totale pouvait être considérée comme urbaine, c'est-à-dire, habitant dans les agglomérations de plus de 5 000 habitants. En 1970, 22 % de la population est urbaine (soit environ 1 300 000 habitants). Cette proportion pourrait passer à 26 % en 1975 et 38 % en 1985.

La région du Littoral et du Centre-Sud subiront la plus forte progression de la population urbaine au cours de la prochaine période 1970-75.

En 1970, la région du Littoral, avec la ville de Douala, est la région la plus urbanisée : en effet, 68 % de sa population habite dans les villes. Au rythme actuel de croissance de la population urbaine, ce pourcentage passerait à 71 % en 1975 et à 82 % en 1985.

Dans le Centre-Sud, 22 % de la population sont actuellement urbanisés, 27 % pourraient l'être en 1975 et 43 % en 1985.

Dans la région de l'Ouest, la population urbaine représente 20 % de la population totale de cette région.

Le Cameroun occidental est relativement peu urbanisé, 16 % en 1970, probablement 19 % en 1975 et 27 % en 1985.

Enfin, les régions du Nord et de l'Est sont très peu urbanisées. Pour le Nord, 10 % de la population est urbaine en 1970, cette proportion est estimée à 12 % en 1975 et 19 % en 1985.

En ce qui concerne la région de l'Est, 11 % de la population sont urbanisés en 1970, 12 % pourraient l'être en 1975 et 16 % en 1985.

1.3.3 POPULATION RURALE

La population vivant en milieu rural est estimée à 78 % en 1970 ; elle serait de 74 % en 1975 et de 62 % en 1985. Toutefois, il est à craindre que le développement de certaines agglomérations urbaines entraîne un exode rural plus important et par conséquent une diminution sensible de la population rurale qui se priverait ainsi de ses éléments les plus jeunes et les plus dynamiques.

1.3.4 POPULATION ACTIVE

On peut considérer que la population active est représentée par les classes d'âge comprises entre 15 et 60 ans, ce qui représente un peu plus de 3 millions de personnes en 1970 ; soit 54 % de la population totale. Mais la population active occupée ne représente que 38,5 % de la population totale.

1.3.5 POPULATION SCOLAIRE

En 1970, au niveau de la fédération, les enfants de 6 à 13 ans soit 1 million 300 000 environ représentant 21 % de la population totale, peuvent être considérés comme scolarisables. Sur ce total, 913 934 sont effectivement scolarisés, ce qui donne un taux moyen de scolarisation de 70 %.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, le plus grand nombre d'élèves scolarisés se trouve dans les régions du Centre-Sud (265 128), de l'Ouest (173 956) et du Littoral (136 303).

C'est la région du Nord qui a un grand retard à combler dans ce domaine.

Dans l'enseignement secondaire, il y a environ 57 000 élèves pour l'ensemble de la fédération dont plus de 30 000 pour le Centre-Sud et le Littoral.

1.4 MOUVEMENTS DE POPULATION

La République fédérale du Cameroun présente d'importantes disparités de répartition démographique. Certaines zones de fort peuplement apparaissent nettement, ce sont la région de l'Ouest et la vallée du Mungo, les zones du Margui-Wandala, du Diamaré, du Mayo-Danay, et la zone cacaoyère du Centre-Sud.

Compte tenu de la pression démographique, des terres de culture disponibles, du besoin qu'ont les populations d'améliorer leur niveau de vie, on assiste actuellement à un mouvement général d'exode rural, des campagnes vers les centres urbains, mais surtout à des migrations importantes de populations de l'Ouest vers le Mungo, Douala et les autres agglomérations urbaines et des montagnards du Nord vers les zones de plaine.

Ces migrations et ce mouvement d'exode rural sont nécessaires, car la fraction de la population se livrant notamment aux activités primaires de production devra diminuer. Mais ces mouvements de population doivent être contrôlés en raison des conséquences économiques et sociales qu'ils peuvent entraîner.

En effet, un exode exagéré prive les zones rurales de leur population la plus dynamique et conduit à l'encombrement des villes, incapables d'absorber économiquement et socialement le flot des migrants. Cette urbanisation accélérée est génératrice d'un chômage urbain qui ne pourra être résorbé que par la création d'un nombre important d'emplois dans les villes, assortie de la formation de la main-d'œuvre nécessaire.

Cette création d'emplois en nombre suffisant dans le secteur industriel ne peut être qu'une œuvre à long terme. En conséquence, il importe dès le III[e] Plan, de tenter de maîtriser et d'orienter l'exode rural par la définition d'une politique d'aménagement du territoire visant d'une part à la création de centres secondaires où pourront être installées des industries agricoles et qui constitueront un écran à l'exode rural entre les campagnes et les très grandes villes et d'autre part, à l'amélioration des conditions de vie de la population dans les campagnes.

1.5 CONSEQUENCES ECONOMIQUES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

La croissance démographique rapide du pays entraîne de nombreuses conséquences dans les domaines économique et social.

1.5.1 CONSEQUENCES DEFAVORABLES

a) Cette croissance démographique rapide entraîne de grandes disparités entre les régions et pose donc le problème de l'équilibre régional.

b) La montée des jeunes accroît les coûts du développement. Au niveau national, elle implique la création d'emplois et d'écoles alors même qu'elle limite les capacités d'épargne nationale.

1.5.2 CONSEQUENCES FAVORABLES

a) La croissance démographique est un facteur d'accroissement de la demande et de l'offre. Elle permet ainsi d'améliorer la productivité globale de la nation et est à l'origine d'une mentalité plus dynamique.

b) Cette expansion démographique permettra aussi la mise en valeur de nouvelles terres, par exemple dans l'Adamaoua, dans l'Est et le long du Transcamerounais.

c) Elle accroît la proportion des jeunes de moins de quinze ans. La montée des jeunes doit avoir une influence heureuse sur le développement en créant des besoins, en stimulant la propension à travailler et à épargner.

d) Enfin, l'expansion démographique, en rendant le développement nécessaire, le rend en même temps possible. En accélérant la transformation de la société traditionnelle et en nécessitant un effort constant, cette croissance de la population peut apparaître comme le ferment du développement économique de la nation, si par ailleurs les mesures nécessaires sont prises pour permettre l'insertion des jeunes dans les rouages économiques du pays.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN

PYRAMIDE DES AGES RAPPORTÉE
A 1 000 HABITANTS

ANNÉE 1970
5 833 HABITANTS (en milliers)

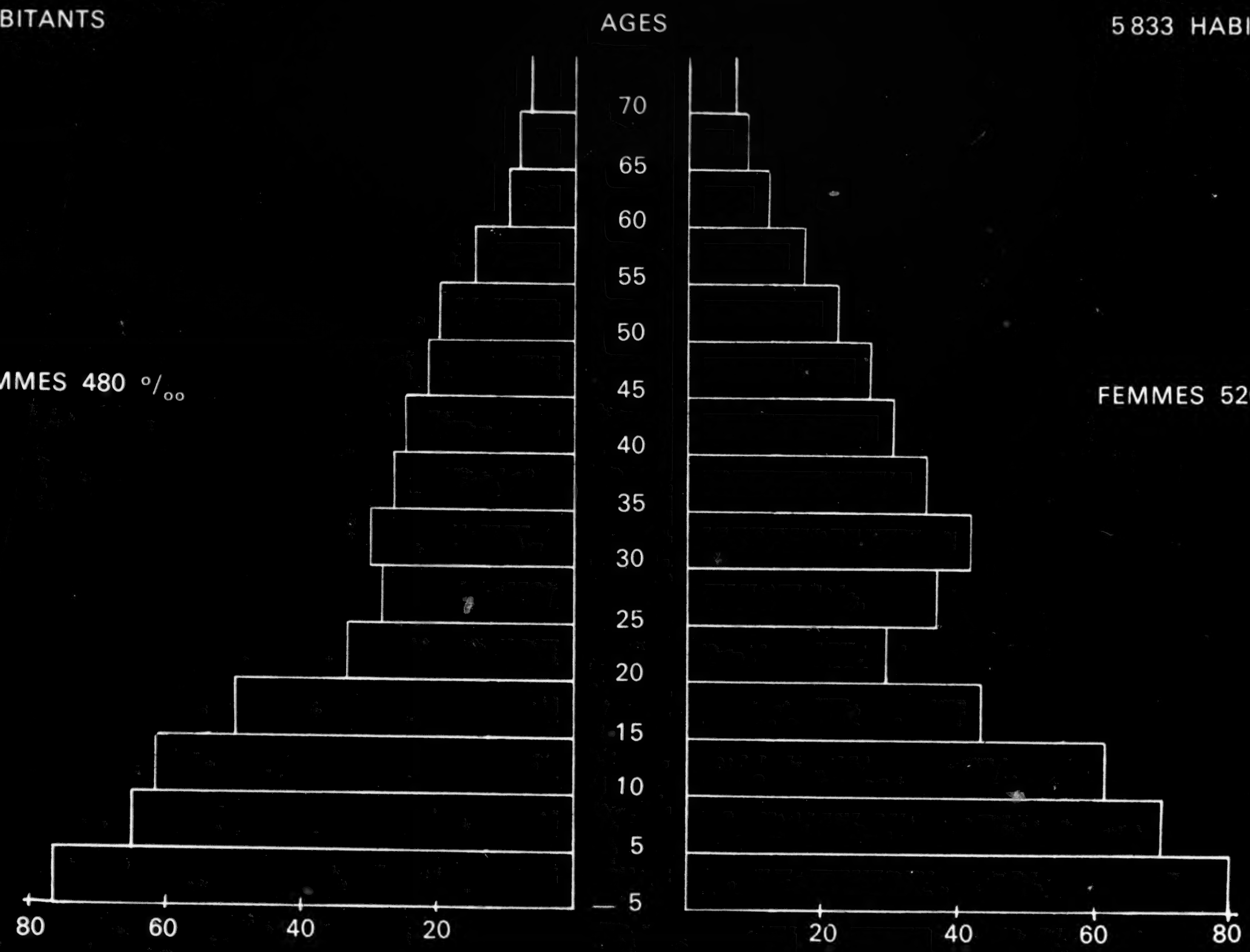

HOMMES 480 °/₀₀

FEMMES 520 °/₀₀

SOURCE : Dir. de la Statistique et de la Comp. nat.

CAMEROUN

Echelle - 1/5000000 Scale

Km 50 0 100 200 Km

ARRONDISSEMENTS
DONT LA CROISSANCE EST SUPÉRIEURE
A LA MOYENNE NATIONALE

SOURCE : Recensements administratifs

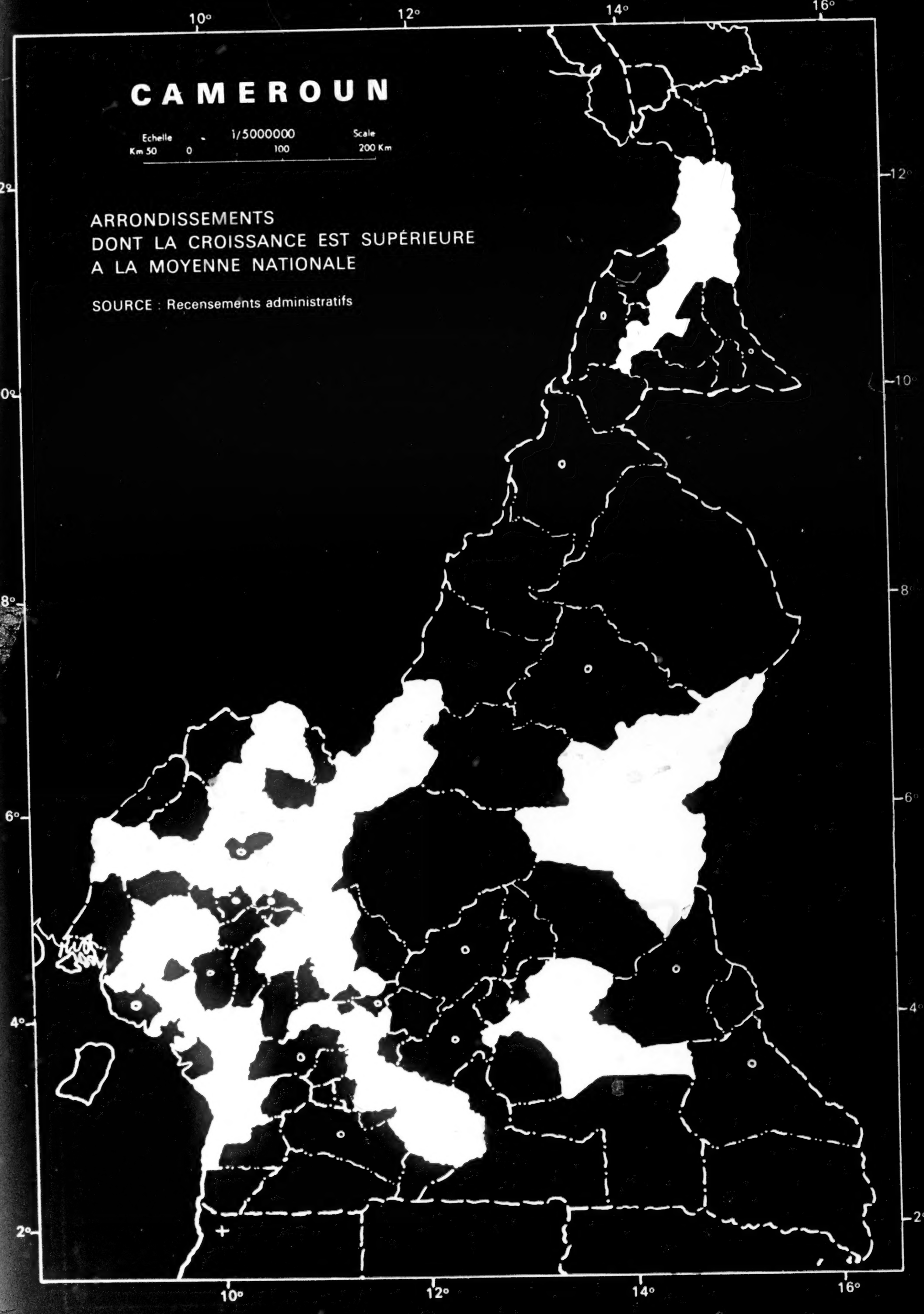

CAMEROUN

Echelle 1/5000000 Scale

Km 50 0 100 200 Km

ARRONDISSEMENTS
DONT LA CROISSANCE
EST INFÉRIEURE A 1°/₀ PAR AN

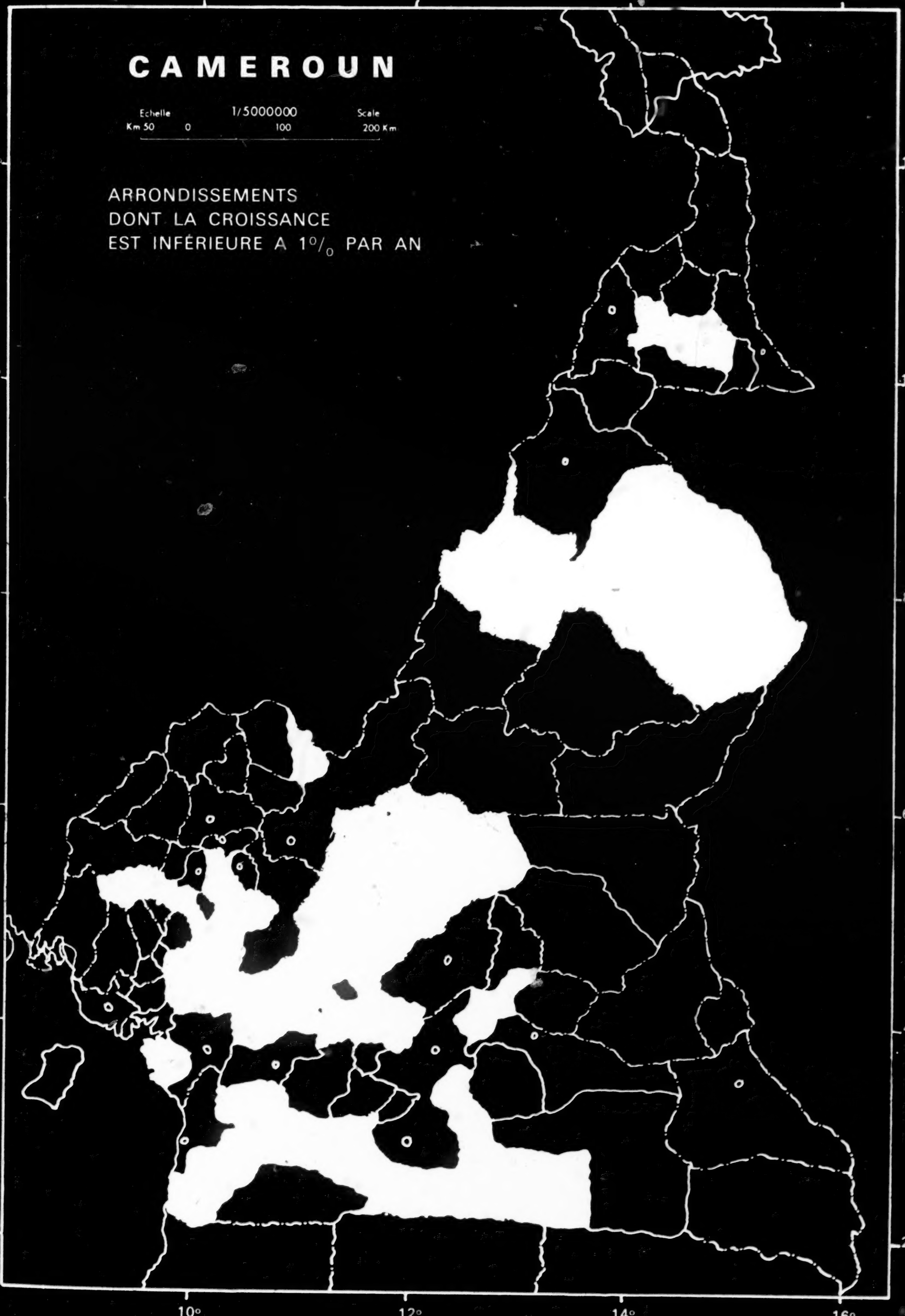

CAMEROUN

Echelle 1/5000000 Scale

Km 50 0 100 200 Km

DENSITÉ PAR DÉPARTEMENT

LÉGENDE

- 0 à 2,4 hab. km²
- 2,5 à 5 hab. km²
- 5 à 10 hab. km²
- 10 à 20 hab. km²
- 20 à 50 hab. km²
- + 50 habitants km²

10° 12° 14° 16°

12° 10° 8° 6° 4° 2°

TCHAD

TCHAD

NIGERIA

CENTRAFRIQUE

OCÉAN ATLANTIQUE

GUINÉE ÉQUATORIALE

GABON

CONGO

CAMEROUN

Echelle 1/5000000 Scale

Km 50 0 100 200 Km

ARRONDISSEMENTS
DONT LA DENSITÉ EST SUPÉRIEURE
A LA MOYENNE NATIONALE

SOURCE : Recensements administratifs

CHAPITRE II

Croissance économique depuis 1964/65

2.1 LA PRODUCTION

2.1.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

De 167,7 milliards en 1964-65, il est passé à 243,5 milliards en 1968-69, soit une croissance annuelle moyenne de 9,8 %.

Compte tenu de la croissance démographique estimée à 2,1 % par an et d'une dépréciation monétaire de l'ordre de 3,5 % par an, le produit intérieur brut réel par personne a donc augmenté, au cours de la période, d'environ 4 % par an. Ce résultat est conforme et même légèrement supérieur à l'objectif fondamental de la planification camerounaise qui est le doublement du revenu réel par personne en 20 ans (1960-1980).

2.1.2 LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

Elle se décompose en deux parts : La production intérieure brute monétaire et l'autoconsommation. La production intérieure brute totale a atteint 215,1 millliards en 1968-69 contre 146,5 milliards en 1964-65, soit un taux moyen de croissance annuelle de 10 %.

La part de l'autoconsommation dans la production intérieure brute décroît régulièrement : 23 % en 1964-65, 19,8 % en 1968-69. Ceci explique que pendant la même période, la production intérieure brute monétaire a augmenté de 11,9 % par an, pour atteindre 172,6 milliards en 1968-69. Ce résultat est imputable pour une part non négligeable à l'accroissement substantiel des productions de café et de bois et à la hausse très sensible des cours du cacao sur le marché mondial.

La répartition de cette production intérieure brute monétaire pour les années 1964-65 et 1968-69 est la suivante :

SECTEURS	1964-65		1968-69	
	milliards	%	milliards	%
Secteur primaire	37,2	32,9	55,1	31,9
Secteur secondaire :	24,0	21,3	37,4	21,7
— Industries	15,6	13,8	24,1	14,0
— Bâtiments	6,3	5,6	9,4	5,4
— Energie et eau	2,1	1,9	3,9	2,3
Secteur tertiaire :	51,7	45,8	80,1	46,4
— Commerce	34,7	30,7	56,3	32,6
— Services et institutions financières	6,2	5,5	8,9	5,2
— Transports et communications	10,8	9,6	14,9	8,6
Total	112,9	100,0	172,6	100,0

Le tableau ci-dessus montre que la part relative du secteur primaire, bien qu'importante, décroît régulièrement au profit du secteur secondaire. Mais la structure de la production intérieure brute monétaire n'a pas varié sensiblement de 1964-65 à 1968-69, ce qui dénote une croissance équilibrée de l'économie.

2.1.3 LA PRODUCTION AGRICOLE

Le tableau ci-dessous donne les chiffres de production pour les principaux produits d'exportation :

PRODUITS (en tonnes)	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	Croissance annuelle moyenne de 1966-67 à 1969-70
Cacao.	87 615	90 000	105 000	120 174	+ 11,1 %
Café arabica.	20 060	21 800	21 500	23 628	+ 5,6 %
Café robusta.	49 700	56 000	51 500	58 287	+ 5,5 %
Thé.	-	884	1 067	1 029	+ 7,9 %
Bananes (1).	71 000	55 000	54 053	47 857	- 12,0 %
Coton graine.	55 810	49 100	68 000	91 233	+ 17,8 %
Caoutchouc.	12 840	12 200	10 310	12 011	- 2,3 %
Tabac.	1 600	1 525	1 903	2 215	+ 11,4 %
Palmistes.	22 200	30 770	25 161	22 584	+ 10,0 %
Bois (m3).	655 000	710 000	730 000	730 000	+ 3,7 %

(1) *Tonnages exportés + refus.*

1. — Cacao :

Depuis 1966-1967, la production a progressé à un rythme satisfaisant. Ces bons résultats tiennent d'une part à la généralisation de la lutte contre la pourriture brune et d'autre part aux cours mondiaux très favorables jusqu'au mois de novembre 1969. Depuis cette date, les cours baissent régulièrement mais il est possible d'espérer une reprise de la consommation dans les pays occidentaux.

2. — Café arabica :

La production progresse à un rythme moins rapide que celle du cacao mais les résultats enregistrés dépassent l'objectif fixé par le IIe Plan (soit 20 000 tonnes). Un projet de régénération de la caféière arabica doit permettre d'augmenter sensiblement les rendements tout en diminuant les surfaces consacrées à cette production.

3. — Café robusta :

La production croît au même rythme que celle du café arabica et si les résultats de la campagne en cours confirment ceux de la précédente, les objectifs du IIe Plan seront atteints (640 000 t).

Les cours du café arabica et robusta restent très favorables depuis plus d'un an.

4. — Thé :

La production a augmenté avec l'extension des surfaces cultivées des plantations du Ndu et de Tole.

Au cours des deux dernières années, la production a plafonné aux environs de 1 000 tonnes, ce qui est légèrement supérieur à l'objectif du IIe Plan (980 t).

5. — Banane :

Depuis 1966-67, la production de la banane a baissé en moyenne de 12 % par an. Cependant, on note une augmentation de 6 % en 1969-70 par rapport à 1968-69. Malgré des cours très favorables depuis deux ans, les objectifs du IIe Plan ne seront pas atteints (130 000 t). Un premier programme de reconversion portant sur 800 hectares est en cours de réalisation.

6. — Coton :

Avec une production de 91 233 tonnes de coton graine et de 33 959 tonnes de coton fibre, les résultats de la campagne 1969-70 ont été excellents.

Il n'en sera malheureusement pas de même pour la campagne 1970-71 en raison de la sécheresse inhabituelle qu'a connu le Nord du pays en juin et juillet 1970. L'objectif du IIe Plan (soit 75 000 tonnes) est largement dépassé.

Les cours de ce produit se sont stabilisés en 1969-70, après une forte baisse en 1968-69. Actuellement, les cours ont retrouvé le niveau de 1967-68 sans qu'il soit possible de dire si cette tendance se maintiendra au-delà du premier semestre 1971.

7. — Caoutchouc :

Depuis 1966-67, la production a baissé de 2,3 % par an en moyenne, en raison de la concurrence des caoutchoucs d'Extrême-Orient et des caoutchoucs synthétiques. Malgré une augmentation sensible de la production en 1969-70 (+ 20 %), les perspectives du marché mondial ne sont pas particulièrement favorables. L'objectif du IIe Plan (17 500 tonnes) risque d'être à peine réalisé.

8. — Tabac :

La production a augmenté de 10 % par an depuis 1966-67. Elle atteint 2 215 tonnes en 1969-1970 alors que l'objectif du IIe Plan est de 2 700 t.

9. — Palmistes :

Après une chute sensible en 1968-69, la production a augmenté de près de 18 % en 1969-70. Sa croissance annuelle moyenne a été de 10 % depuis 1966-67, et l'objectif du IIe Plan (19 650 t) est dépassé.

10. — Bois :

La production s'est stabilisée à 730 000 mètres cubes en 1968-69 et 1969-70. L'objectif du IIe Plan était de 700 000 m³ de grumes.

2.1.4 LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(Tableau I)

La production industrielle a évolué de façon satisfaisante. La plupart des entreprises existantes en 1963-64 ont doublé ou sont sur le point de doubler leur production. Certaines d'entre elles ont connu une expansion particulièrement forte dûe à deux facteurs :

— Les entreprises créées en 1963-64 ont atteint en 1968-69 leur capacité de production maximum. Il s'agit notamment : de la transformation de l'aluminium, des gaz comprimés, de la clouterie.

— La demande des consommateurs se développe de façon rapide ce qui entraîne une augmentation de production des entreprises de produits alimentaires tels que : riz, farine, bière, boissons gazeuses, confection.

— Enfin, de nouvelles entreprises ont vu le jour au cours du IIe Plan (tissage de coton, sucres, articles en matière plastique). Ces entreprises devraient connaître une très forte expansion dans les prochaines années.

— Certains secteurs marquent cependant le pas : il s'agit de la production d'aluminium en lingots, et d'huile de coton.

Le tableau n° 1 donne l'évolution, par branche, de la production industrielle.

2.2 LES EMPLOIS - LEUR EVOLUTION

2.2.1 LA CONSOMMATION

2.2.1.1 La consommation des ménages

De 112 milliards en 1964-65, la consommation des ménages est passée à 116 milliards en 1968-69, elle a donc augmenté, en francs courants, à un rythme supérieur à 10 % par an, c'est-à-dire aussi rapidement que la production intérieure brute.

De même la consommation monétaire des ménages a augmenté au cours de la même période de près de 12 % par an en moyenne, comme la production intérieure brute monétaire.

L'interprétation de ces chiffres doit être prudente. En effet, la consommation des ménages est obtenue comme solde de l'équilibre ressources - emplois sur biens et services et non par enquêtes directes. En particulier les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de l'autoconsommation, sur l'évolution des marges commerciales et sur les prix des produits vivriers (qui dans les comptes nationaux de 1967-68 ont été sensiblement réévalués) ne permettent pas de considérer comme très significative l'augmentation très forte constatée dans les comptes nationaux de la consommation par les ménages de produits végétaux et animaux (+ 12,5 % par an globalement, + 21 % pour la partie commercialisée).

La croissance annuelle moyenne de 1964-65 à 1968-69 des autres postes de la consommation commercialisée des ménages a été la suivante :

Produits alimentaires	+	10,7 %	par an
Energie, eau, produits pétroliers	+	7,8 %	»
Textiles et cuirs	+	5,4 %	»
Autres produits industriels finis	+	18,0 %	»
Services et transports	+	5,7 %	»

Il paraît néanmoins, quelles que soient les incertitudes sur les évaluations, que la consommation des ménages a fortement progressé au cours des dernières années et que la consommation réelle par tête a dû augmenter de plus de 4 % par an.

Comme au cours de la période sous revue, les importations totales d'alimentation, boissons et tabacs tout comme celles des produits finis destinés à la consommation des ménages ont augmenté de moins de 5 % par an, l'augmentation de la consommation des ménages, même si elle traduit en partie un accroissement relatif des marges commerciales, reflète en définitive l'expansion rigoureuse des industries de transformation au Cameroun au cours du IIe Plan.

Il n'en reste pas moins que cette croissance de la consommation des ménages paraît un peu trop rapide. Si elle devait se poursuivre, elle pourrait avoir des conséquences néfastes sur les prix, la balance commerciale ou le financement des investissements.

De 1964-65 à 1968-69, la propension des ménages à épargner a diminué (9 % en 1964-65, 6 % en 1968-69).

2.2.1.2 La consommation des administrations

La consommation de biens et services des administrations est passée de 8,7 milliards en 1964-65 à 14,3 milliards en 1968-69, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 13 % largement supérieure à celle de la production intérieure brute monétaire.

Cette augmentation est imputable essentiellement aux budgets de fonctionnement de l'Etat et des communes : leur consommation nette de biens et services représentait en 1968-69, 72 % de la consommation nette de l'ensemble des administrations (contre 66 % en 1964-65).

Elle s'explique aisément par la nécessité de créer ou d'étendre les services nécessaires à l'action d'un Etat jeune et moderne. Maintenant que l'essentiel des structures de l'Etat a été mis en place, et que le budget de l'Etat est mieux contrôlé grâce à la mécanisation de la comptabilité publique, la consommation des administrations doit croître moins rapidement. Au cours du IIIe Plan, elle devra être inférieure à 10 % par an en francs courants.

2.2.2 LES INVESTISSEMENTS

Ils constituent une des conditions essentielles de la croissance économique. Les investissements monétaires qui étaient de 20,5 milliards en 1964-1965 se sont élevés à 27,2 milliards en 1968-69, soit une progression annuelle moyenne de 7,3 % sensiblement inférieure à celle de la production intérieure brute monétaire.

Pendant la même période, le taux d'investissement du secteur monétaire est tombé de 18 % à 16 % par suite d'une régression assez sensible des investissements en 1968-69, en particulier des investissements des administrations.

2.2.2.1 Les investissements des entreprises

Ils ont atteint 17 milliards en 1968-69 contre 10 milliards en 1964-65 ; ils ont progressé en moyenne de 14 % par an, ce qui paraît très satisfaisant. Cependant, la progression d'une année sur l'autre est assez irrégulière. Après un bond spectaculaire en 1966-67 et en 1967-68, ils ont à peu près stagné en 1968-69. Il est clair que la réalisation de telle ou telle opération importante (SOSUCAM, replantations de palmeraies au Cameroun occidental et Plan Palmier au Cameroun oriental, laminoir d'aluminium, Edéa III, barrage de Mbakaou, CICAM, recherches pétrolières etc...) suffit à créer de larges fluctuations annuelles des investissements par secteur et même, dans une moindre mesure, des investissements totaux. L'analyse des principaux investissements productifs par secteur sera faite dans les chapitres suivants.

Il n'en reste pas moins que la tendance actuelle est au ralentissement des investissements et qu'il devient nécessaire, après la réalisation plus rapide que prévu pour certaines d'entre elles, de la plupart des grosses opérations programmées par le IIe Plan, d'étudier et de promouvoir activement, comme c'est prévu au IIIe Plan, des projets vraiment nouveaux et importants.

2.2.2.2 Les investissements des administrations

Après avoir très sensiblement augmenté en 1965-66, ils ont stagné les deux années suivantes et ont diminué en 1968-69. Ils ont atteint 7,9 milliards en 1968-69 alors qu'ils étaient de 8,5 milliards en 1964-65.

Cette situation pouvait être imputée à la remise en ordre des finances publiques intervenues en 1967-68 et 1968-69 et qui a eu pour conséquence une réduction provisoire des crédits du budget d'équipement ; à une relative stagnation des investissements financés sur aide extérieure, faute parfois d'une instruction suffisamment rapide et solide des dossiers de projets ; à une consommation trop lente des crédits ouverts, que ce soient les crédits de l'Etat ou les crédits extérieurs.

Il faut ajouter enfin que la diminution constatée en 1968-1969 est due pour un quart environ à l'achèvement du premier tronçon du Transcamerounais.

L'accroissement substantiel des crédits du budget d'équipement de l'Etat en 1969-70 et le démarrage rapide de la construction du deuxième tronçon du Transcamerounais cette année, ont certainement entraîné une augmentation très sensible des investissements des administrations en 1969-70. En particulier les investissements réalisés sur crédits budgétaires ont augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des crédits du budget d'équipement s'est poursuivie en 1970-71 et d'importantes disponibilités des caisses de stabilisation ont été mobilisées à la fin de l'année 1970. En outre, les aides extérieures se diversifient avec en particulier une contribution importante du groupe de la Banque mondiale.

Enfin, il est permis d'espérer que, grâce à une meilleure définition des responsabilités des ministères techniques, la mobilisation des crédits disponibles sera accélérée et qu'en conséquence, la progression des investissements des administrations constatée en 1969-70 va se poursuivre.

2.3 LES REVENUS

2.3.1 LA MASSE SALARIALE

De 46,7 milliards en 1964-65, la masse salariale est passée à 65,3 milliards en 1968-69, soit une croissance annuelle moyenne de 8,8 % en francs courants.

Cette croissance est inférieure à celle de la production intérieure brute monétaire ; le rapport entre la masse salariale et la production intérieure brute monétaire a diminué régulièrement depuis 1964-65 ; ce rapport était de 38 % en 1968-69 contre 41 % en 1964-65. En outre, cette augmentation résulte beaucoup plus de l'accroissement du nombre des salariés que d'une augmentation des salaires nominaux.

Le SMIG a certes a été augmenté plusieurs fois au cours des dernières années mais modérément. Il faut noter également que le nombre des zones de salaires a été ramené à trois et les écarts entre les zones ont été réduits.

Les salaires versés par les administrations ont augmenté moins rapidement que ceux versés par les entreprises (+ 7,4 % par an, en moyenne). Jusqu'en 1968-69, cette augmentation correspondait uniquement à celle du nombre des agents de l'Etat et au progrès de leur qualification. Ce n'est qu'en 1969-70 et en 1970-71 que les traitements et salaires nominaux des agents de l'Etat ont été augmenté (respectivement de 4 % et de 3 %).

2.3.2 LE REVENU BRUT DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Son évaluation est incertaine. Globalement, il semble qu'il a augmenté au même rythme que la masse salariale et moins rapidement que le produit intérieur brut.

Il est probable également que selon les catégories d'entrepreneurs individuels (paysans, commerçants, artisans, transporteurs) l'évolution des revenus a été sensiblement différente.

2.3.3 LE REVENU BRUT DES SOCIETES

Il a augmenté à un rythme très rapide (+ 18 % par an) avec un bond spectaculaire en 1966-67, première année du IIe Plan, qui a été une année exceptionnelle pour l'expansion du secteur industriel.

Le revenu des sociétés net d'impôts a augmenté plus rapidement encore. Comme pour la masse salariale, il convient de souligner que cette croissance est due avant tout à la multiplication des entreprises.

En effet, les transferts des bénéfices à l'extérieur n'ont guère augmenté plus rapidement que le revenu brut des sociétés. Comme d'autre part leurs investissements ont marqué un certain ralentissement en 1967-68 et 1968-69, il n'est pas étonnant de constater que le taux d'autofinancement des sociétés soit resté très élevé au cours de ces trois dernières années et que leur besoin de financement n'ait été que d'un milliard en 1968-69.

CROISSANCE ECONOMIQUE

TABLEAU I — **EVOLUTION DE LA POPULATION INDUSTRIELLE**

PRODUITS	1963-1964	1967-1968	1968-1969	1969-1970	Indice 1960-1970 (100 en 1963-64)
Riz décortiqué (en tonnes).	3 000	5 650	5 300	5 800	193
Farines-Semoules-issues (en tonnes).	16 000	20 000	25 000	26 000	163
Beurre de cacao (en tonnes).	5 400	7 300	8 900	9 500	176
Bière (en hectolitres).	350 000	500 000	550 000	600 000	171
Boissons gazeuses (en hectolitres).	120 000	220 000	220 000	340 000	282
Cigarettes (en tonnes).	800	900	950	950	119
Sucre (en tonnes).	—	9 000	8 000	9 000	—
Aluminium (en tonnes).	50 000	49 000	46 000	52 000	104
Tôles et ébauches laminées en aluminium (en tonnes).	1 300	5 500	7 800	7 900	610
Articles de ménage en aluminium (en tonnes).	300	470	580	630	210
Traitement du latex (en tonnes).	9 000	10 000	11 000	12 500	139
Gaz comprimés (en mètres cubes).	145 000	250 000	300 000	310 000	214
Peinture (en tonnes).	-	1 100	1 200	1 300	-
Allumettes (valeur en millions de F. CFA).	-	325	375	380	-
Articles en plastique (en tonnes).	-	500	700	800	-
Chaudronnerie-charpentes métalliques (en tonnes).	1 700	2 100	2 300	2 600	153
Clouterie (en tonnes).	720	1 100	1 670	1 800	250
Bicyclettes (unités).	17 500	21 000	22 000	25 500	145
Postes de radio (unités).	—	10 000	20 000	25 000	-
Bois sciés (en tonnes).	55 000	85 000	100 000	123 000	224
Bois déroulés (en tonnes).	11 000	23 000	25 000	30 000	270
Coton fibre (en tonnes).	16 500	18 500	25 000	34 000	206
Tissus coton écru (en millions de mètres).	—	6,3	7	11	—
Tissus imprimés (en millions de mètres).	—	7,3	9,5	12	—
Confection (valeur en millions de F. CFA).	1 200	2 400	2 700	2 900	240
Chaussures (unités).	2 600 000	4 800 000	4 500 000	5 000 000	190
Huile de palmiste (en tonnes).	2 600	3 200	3 200	3 200	123
Huile de coton (en tonnes).	1 700	1 850	1 850	1 850	109
Savon (en tonnes).	6 300	8 000	8 500	9 000	143

TABLEAU II — **EQUILIBRE RESSOURCES — EMPLOI SUR BIENS ET SERVICES**

En milliards de F. CFA	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	Croissance annuelle moyenne (1)
Production intérieure brute	146,5	154 8	171,7	194,9	215,1	+ 10,0 %
Importations	37,4	37,5	38,0	48,2	49,5	+ 7,3 %
Total ressources.	183 9	192 3	209 7	243 1	264,6	+ 9,7 %
Consommation des ménages.	111 8	119,4	131 2	151,4	166,2	+ 10,4 %
Consommation des administrations. .	8,7	10 1	10,3	12,6	14 3	+ 13,2 %
S/Total consommation.	120 5	129,5	141 5	164,0	180 5	+ 10,6 %
Invest. des entreprises.	10 1	10 0	14 3	16 7	17 0	+ 13,9 %
Invest. des ménages.	6 4	6 9	6 5	6 8	7 2	+ 3,0 %
Invest. des administrations.	8 5	11 4	10 9	11 1	11,9	+ 1,7 %
S/Total investissements.	25 0	27 4	31 7	34,6	36 1	+ 6,5 %
Exportations.	38 4	34 9	36,5	44,5	52 0	+ 7,9 %
Total emplois.	183 9	192 3	211 7	243 8	264 6	+ 9,7 %
Autoconsommation.	29 1	28 2	33 5	37 6	37 6	
Investissements non monétaires des ménages.	4	3 5	3 6	3 7	4 9	
Total production intérieure brute non commercialisée U	33 6	31 7	37 2	41 3	42 5	
U/ Production intérieure brute	19 %	17 %	18 %	17 %	16 %	
Importation — Produit intérieur brut monétaire	28 %	25 %	24 %	24 %	23 %	26 %
Production intérieure brute monétaire.	112 9	118 5	133 2	152 6	172 6	+ 11,2 %
Produit intérieur brut.	146 3	152 3	169 0	192 3	215	+ 9,4 %

(1) *de 1964-65 à 1968-69.*

— Les chiffres d'exportation figurant dans ce tableau sont ceux de la comptabilité nationale. Ils diffèrent de ceux repris au chapitre du commerce extérieur en raison d'une évaluation différente des prix des bananes et du tabac : valeurs mercuriales pour la comptabilité nationale, valeurs F.O.B. dans le chapitre du commerce extérieur.

TABLEAU III — **REVENUS**

	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	Croissance annuelle moyenne de 1964-65 à 1968-69
SALAIRES.						
Versés par les entreprises.	26 5	28 4	32 8	33 8	36 8	+ 8,7 %
Versés par les administrations.	19 7	20 4	22 6	24 3	26 2	+ 7,4 %
Versés par les ménages.	1 5	1 6	1 8	2 0	2 2	+ 10,0 %
Total salaires.	46,7	49,3	53,7	59,8	65,3	+ 8,8 %
Salaires/Production I.B. monétaire. ..	41 %	41 %	40 %	39 %	38 %	
REVENU BRUT D'EXPLOITATION						
— des entrepreneurs individuels. ...	84,3	87 8	92,9	105 5	118,1	+ 8,8 %
— des sociétés.	14 5	16 3	24 6	26 0	28,4	+ 18,3 %
TOTAL REVENU BRUT D'EXPLOITATION.	98 8	104,1	117 5	131 5	146,5	+ 10 4 %
Produit intérieur brut.	167,7	178,0	196 0	221 3	243 5	+ 9 8 %

CHAPITRE III

Commerce extérieur

3.1 EVOLUTION DES ECHANGES EXTERIEURS DE 1964-65 A 1969-70

De 1964-65 à 1969-70 la balance commerciale du Cameroun n'a pas connu de déficit trop marqué et le taux de couverture des importations par les exportations n'est jamais descendu au-dessous de 94 % qui est le taux observé pour l'année 1967-68, pendant laquelle le déficit du commerce extérieur a atteint 2,7 milliards de francs.

Millions de F. CFA	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
Exportations. . .	36 798	37 547	38 471	45 056	53 223	66 210
Importations. . .	37 163	37 566	37 680	47 738	49 016	60 860
Solde	— 365	— 19	+ 791	— 2 682	+ 4 207	+ 5 350
Taux de couverture.	99,2 %	99,9 %	102,1 %	94,4 %	108,6 %	108,8 %

En 1968-69 et 1969-70, un redressement très net s'est effectué avec un excédent de la balance commerciale respectivement de 4,2 milliards et de 5,3 milliards.

L'amélioration de la situation du commerce extérieur constatée au cours de ces deux années ne semble pas se poursuivre en 1970-71, à en juger par les résultats des sept premiers mois de l'exercice. Ainsi, l'année 1970-71 risque-t-elle de connaître un déficit assez important résultant de la baisse des exportations de coton et de cacao due à des conditions climatiques exceptionnellement défavorables.

Le commerce extérieur global (importations + exportations) a augmenté en moyenne de 11,4 % par an, en valeur, de 1964-65 à 1969-70. Cependant au cours de la dernière année, cette croissance a été de 24,3 % contre 8,4 % par an en moyenne de 1964-65 à 1968-69.

3.2 STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR

3.2.1 IMPORTATIONS (Tableau I)

De 1967-68 à 1969-70, les importations ont augmenté en moyenne de 12,9 % par an en valeur. Pendant la même période, l'augmentation annuelle des prix des produits importés a été d'environ 6,4 % et la croissance en volume des importations a été de 6,5 % par an en moyenne.

Cette croissance s'est accompagnée d'une modification sensible de la structure des importations.

En 1964-65, les produits finis destinés à l'équipement représentent 20,4 % et en 1969-70, 26,8 % du total des importations. Pendant la même période, les produits finis destinés à l'équipement des entreprises sont passés de 10,6 % à 15,6 % du total des importations.

Les produits finis destinés à la consommation des entreprises ont augmenté régulièrement et représentent 27,3 % du total des importations en 1969-70 au lieu de 20,7 % en 1964-65. Les produits des groupes « alimentation, boissons, tabac » et produits finis destinés à la consommation des ménages sont passés, de 1964-65 à 1969-70, de 33 % à 25 % du total

des importations. C'est le résultat d'une première phase d'industrialisation qui a vu la création d'industries de transformation autour des années 1965-1966 et 1966-67.

Il faut souligner d'ailleurs qu'après une croissance assez spectaculaire de 1964-65 à 1966-67, les importations de ces produits stagnent depuis trois ans. Cette évolution laisse supposer que cette première phase d'industrialisation est maintenant terminée.

3.2.2 EXPORTATIONS (Tableau II)

De 1967-68 à 1969-70, la croissance annuelle moyenne des exportations a été de 21,3 % en valeur. Pendant la même période, l'augmentation annuelle des prix des produits exportés a été de 10,5 %, la croissance de nos exportations a donc été, en moyenne, de 10,8 % par an, en volume.

Contrairement à celle des importations, la structure des exportations n'a pas sensiblement évolué de 1964-65 à 1969-70, comme le montre le tableau ci-dessous.

PRODUITS	1964-65	1969-70
Produits de base dont :	57,2 %	59,3 %
— Cacao	21,2 %	28,2 %
— Café	22,3 %	22,4 %
— Bananes	5,6 %	2,5 %
— Tabac	1,7 %	1,4 %
— Coton	6,4 %	4,8 %
Bois	7,6 %	8,4 %
Aluminium	17,0 %	8,0 %
Sous-produits du cacao	4,3 %	9,2 %
Autres produits	13,9 %	15,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

Cinq produits de base (cacao, café, bananes, tabac et coton) fournissent en 1969-70, 59,3 % de la valeur totale des exportations contre 57,2 % en 1964-65.

Les exportations de cacao ont augmenté de 1964-65 à 1969-70 d'environ 2 % par an en moyenne, en tonnage, et de 19 % par an en valeur. Le faible accroissement des tonnages exportés s'explique par les rendements très médiocres de la cacaoyère camerounaise (250 à 300 kg/ha) et par la progression des broyages en vue de la fabrication de beurre de cacao. Après une chute brutale pendant le premier semestre 1965, les cours ont connu une hausse spectaculaire, passant de 55 francs CFA le kilogramme CAF Paris en juillet 1965 à 260 francs CFA le kilogramme CAF Paris en janvier 1970. Depuis cette date, les cours n'ont cessé de se dégrader et sont actuellement à 160 francs CFA le kilogramme CAF Paris.

Les exportations de café arabica ont plus que doublé en tonnage au cours des cinq dernières années et avec 23 687 tonnes exportées en 1969-1970, l'objectif du IIe Plan (20 000 tonnes en 1970-1971) est largement dépassé. Les cours restent favorables et, en mars 1971, ils étaient voisins de 350 francs CFA le kilogramme CAF au Havre.

De 1964-65 à 1969-70, les tonnages de café robusta exportés n'ont augmenté que de 6 % par an en moyenne et l'objectif du IIe Plan (64 000 t en 1970-71) ne sera vraisemblablement pas atteint. Après une stagnation en 1968-69, les cours ont sensiblement monté en 1969-70 et se maintiennent encore à 253 francs CFA le kilogramme CAF au Havre.

En ce qui concerne la banane, les exportations sont passées de 126 893 tonnes en 1964-65 à 46 753 tonnes en 1969-70 malgré une valeur FOB en

hausse constante, 38 francs CFA le kilogramme en 1969-70 contre 24 francs en 1967-68.

Les tonnages de bois bruts exportés ont progressé de près de 9 % par an en moyenne de 1964-1965 à 1969-1970. Pendant la même période, la croissance annuelle moyenne de la valeur des bois bruts exportés a été de 13,5 %. Le tonnage de coton exporté a augmenté de 5,8 % par an en moyenne. La baisse des exportations enregistrée en 1969-70 par rapport à 1968-69 est due essentiellement à des difficultés de transport. De ce point de vue, la situation devrait s'améliorer avec la réouverture à la navigation de la Bénoué.

Pendant la même période, les exportations de cacao en masse et de beurre de cacao ont augmenté de 11 % par an en moyenne, en tonnage et de plus de 30 %, en valeur. Actuellement, le cacao et ses sous-produits représentent 37,4 % du total des exportations contre 25,5 % en 1964-65.

La chute très sensible des exportations d'aluminium brut (58 951 tonnes en 1964-65, 38 376 tonnes en 1969-70) s'explique par la création du laminoir de la SOCATRAL et par l'insuffisance, provisoire, de l'énergie électrique mise à la disposition d'ALUCAM.

Enfin, il convient de signaler qu'un certain nombre de produits (crevettes congelées, chocolat, tôles et planches d'aluminium, confection, chaussures, bières et allumettes) représentent une part de plus en plus importante des exportations : 2,8 % en 1967-68, 4,1 % en 1969-70.

3.3 ORIENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR

3.3.1 A L'IMPORTATION (Tableau III)

Les importations en provenance de la zone franc représentent 57,9 % du total en 1969-70. Ce pourcentage a légèrement diminué depuis 1964-65.

Les pays de la Communauté Economique Européenne moins la France fournissent au Cameroun environ 20 % de ses importations en 1969-70 contre 15 % en 1964-65.

Les importations en provenance des autres zones monétaires avec 13,5 milliards en 1969-70 représentent 22,2 % du total :

- — zone dollar : 8,2 % ;
- — zone sterling : 5,8 % ;
- — autres zones : 8,2 %.

Depuis 1964-65, l'importance de ces trois zones qui représentent 25,0 % des importations a sensiblement diminué.

3.3.2 A L'EXPORTATION

La zone franc qui était restée le premier client du Cameroun jusqu'en 1968-1969 est passée à la seconde place et ne représente plus que 37,7 % du total de nos exportations en 1969-70.

Les exportations à destination de la Communauté Economique Européenne, moins la France, ont augmenté en moyenne de 19,3 % par an en valeur de 1964-65 à 1969-70. La C.E.E. est devenue premier client du Cameroun avec 42,4 % du total des exportations.

Les exportations à destination des autres zones monétaires avec 13,2 milliards en 1969-70 représentent 19,9 % du total contre 16,5 % en 1964-65.

- — zone dollar : 8,1 % ;
- — zone sterling : 2,3 % ;
- — autres zones : 9,5 %.

3.3.3 BALANCE PAR ZONE

Le déficit du commerce extérieur avec la zone franc s'accroît d'année en année et a atteint 10,3 milliards en 1969-70. Cette évolution s'explique par une diminution plus rapide de la part des exportations à destination de cette zone que celle des importations.

On observe le phénomène inverse en ce qui concerne le commerce avec la Communauté Economique Européenne, moins la France. De 6 milliards en 1964-65, l'excédent commercial avec cette zone est passé à 16 milliards en 1969-70.

Excédentaire en 1964-65, le commerce extérieur du Cameroun avec la zone sterling est devenu déficitaire en 1969-70 : — 2 milliards de francs CFA.

Avec la zone dollar et les autres zones monétaires, le commerce extérieur est excédentaire en 1969-70 (+ 1,7 milliard) alors qu'il était déficitaire en 1964-65 (— 2,0 milliards). La réduction du tarif extérieur commun décidée par les chefs d'Etat de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale doit accroître progressivement, dans les années à venir, les relations commerciales avec ces zones.

En conclusion, il apparaît que depuis 1964-65, l'évolution du commerce extérieur du Cameroun n'a pas connu l'essor décisif escompté lors de l'élaboration du IIe Plan. Ceci est dû à une croissance insuffisante des grandes productions agricoles et à une certaine stagnation de l'industrialisation au cours des deux dernières années.

TABLEAU I — **EVOLUTION DES IMPORTATIONS DU CAMEROUN FEDERAL**

(en millions de francs C.F.A.)

GROUPES D'UTILISATION	1964-65		1965-66		1966-67		1967-68		1968-69		1969-70		Croissance annuelle moyenne (1)
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Alimentation — Boissons — Tabacs.	4 615	12,4	4 775	12,7	4 407	11,7	4 880	10,2	5 507	11,2	5 771	9,5	+ 4,6 %
Energie — Lubrifiants	1 764	4,8	1 578	4,2	1 616	4,3	2 211	4,6	2 504	5,1	2 761	4,6	+ 9,4 %
Produits bruts :	2 325	6,2	1 858	4,9	1 275	3,4	2 476	5,2	2 424	4,9	2 990	4,9	+ 5,2 %
— d'origine végétale ou animale	364	1,0	352	0,9	392	1,0	822	1,7	1 037	2,1	1 231	2,0	+ 28,0 %
— d'origine minérale	1 961	5,2	1 506	4,0	883	2,3	1 654	3,5	1 387	2,8	1 759	2,9	- 2,2 %
Demi-produits	5 465	14,8	4 607	12,3	6 254	16,6	6 273	13,1	5 987	12,2	7 000	11,4	+ 5,1 %
Produits finis destinés à l'équipement :	7 594	20,4	8 846	23,5	8 074	21,4	11 350	23,8	10 677	21,8	16 224	26,8	+ 16,5 %
— Matériel de transport et de traction ...	3 391	9,1	3 341	8,9	3 093	8,2	4 132	10,9	5 278	10,8	6 505	10,7	+ 13,8 %
— autre matériel d'équipement.	4 203	11,3	5 505	14,6	4 981	13,1	6 978	12,5	5 399	11,0	9 769	16,1	+ 18,4 %
— pour l'agriculture	272	0,7	227	0,6	196	0,5	309	0,6	322	0,7	332	0,5	+ 5,1 %
— pour l'industrie	3 931	10,6	5 278	14,0	4 785	12,7	5 669	11,9	5 077	10,3	9 437	15,6	+ 19,2 %
Produits finis destinés à la consommation :	15 400	41,4	15 903	42,4	16 056	42,6	20 787	43,6	21 916	44,7	26 064	42,8	+ 11,1 %
— des ménages	7 681	20,7	6 797	18,1	6 101	16,2	7 697	16,1	8 508	17,4	9 423	15,5	+ 4,2 %
— des entreprises	7 719	20,7	9 106	24,3	9 955	26,4	13 090	27,5	13 408	27,3	16 641	27,3	+ 16,6 %
Total	37 163	100,0	37 566	100,0	37 680	100,0	47 738	100,0	49 016	100,0	60 860	100,0	+ 10,3 %

(1) De 1964-65 à 1969-70.

TABLEAU II — **EVOLUTION DES EXPORTATIONS DU CAMEROUN FEDERAL — TONNAGE ET VALEUR**

(Quantités : tonnes — Valeur : en millions de francs C.F.A.)

PRODUITS	1964-65		1965-66		1966-67		1967-68		1968-69		1969-70		1969-70 en % des exportations totales (val.)
	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	
Cacao	76 107	7 804	81 170	7 281	69 500	8 630	65 970	9 866	70 494	12 400	84 674	18 643	28,2
Café arabica	12 873	3 023	17 470	4 011	19 890	3 999	21 695	4 339	19 622	3 869	23 687	5 471	8,3
Café robusta	34 766	5 185	44 380	6 424	49 200	7 898	41 588	6 886	55 173	8 601	50 116	9 317	14,1
Bananes	126 893	2 066	84 970	1 644	57 020	1 311	45 125	1 101	43 874	1 324	46 753	1 683	2,5
Arachides	19 560	751	8 790	349	5 390	227	12 696	523	13 688	596	12 602	633	1,0
Caoutchouc	10 435	1 227	11 110	1 242	12 550	1 249	12 025	1 008	10 311	982	11 237	1 283	1,9
Tabac	1 258	620	1 450	842	1 460	856	1 265	1 296	1 498	1 135	1 909	931	1,4
Coton fibre	17 277	2 348	21 085	2 773	21 060	2 801	16 597	2 373	24 550	2 877	22 897	3 172	4,8
Huile de palme et de palmiste	9 989	506	8 205	488	8 810	339	6 967	353	9 645	367	7 223	452	0,7
Thé	355	74	333	71	131	32	209	41	378	79	493	136	0,2
Cacao en masse	5 791	120	5 514	34	8 426	57	6 678	209	8 931	927	9 457	1 300	2,0
Beurre de cacao	6 019	1 461	5 516	1 085	3 208	903	6 935	2 176	8 477	3 324	10 401	4 745	7,2
Bois bruts	244 609	2 288	245 990	2 298	249 030	2 350	300 768	2 831	350 271	3 454	406 867	4 316	6,5
Bois sciés et déroulés	23 875	503	29308	657	23 766	799	42 219	1 072	50 828	1 174	49 609	1 253	1,9
Aluminium brut	58 951	6 271	45 810	4 964	48 460	5 190	43 875	5 224	36 826	5 059	38 376	5 371	8,0
Autres produits	73 140	2 551	56 757	3 384	53 265	1 830	74 383	5 758	71 435	7 055	74 503	7 504	11,3
Total	721 898	36 798	667 858	37 547	631 166	38 471	698 995	45 056	775 999	53 223	850 804	66 210	100,0

TABLEAU III — **ORIENTATIONS DU COMMERCE EXTERIEUR**

(en millions de francs C.F.A.)

	1964-65		1965-66		1966-67		1967-68		1968-69		1969-70		Taux de croissance moyen annuel
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
1. — *Zone Franc :*													
Exportations	19 095	52	17 339	46,2	16 921	44	20 549	45,6	22 868	43	24 933	37,7	+ 5,5 %
Importations	22 287	60	21 503	57,3	23 193	61,4	29 342	61,5	30 134	61,5	35 235	57,9	+ 9,6 %
Solde	— 3 192		— 4 164		— 6 272		— 8 793		— 7 266		— 10 302		
2. — *CEE moins la France :*													
Exportations	11 633	31,5	10 433	27,8	11 292	29,3	15 636	34,7	19 687	37	28 100	42,4	+ 19,3 %
Importations	5 642	15	6 292	16,8	7 341	19,5	8 720	18,3	9 892	20,2	12 098	19,9	+ 16,5 %
Solde	+ 5 991		+ 4 141		+ 3 951		+ 6 916		+ 9 795		+ 16 002		
3. — *Zone Dollar :*													
Exportations	3 079	8,5	5 084	13,5	4 839	12,6	4 374	9,7	4 053	7,6	5 395	8,1	
Importations	3 140	8,5	2 931	7,8	2 045	5,4	2 668	5,6	2 764	5,6	4 994	8,2	
Solde	— 61		+ 2 153		+ 2 794		+ 1 706		+ 1 289		+ 401		
4. — *Zone Sterling :*													
Exportations	1 616	4,5	2 353	6,2	2 159	5,6	1 269	2,8	955	1,8	1 478	2,3	
Importations	2 757	7,5	3 168	8,4	1 849	4,9	2 787	5,8	2 988	6,1	3 567	5,8	
Solde	— 1 141		— 815		+ 310		— 1 518		— 2 033		— 2 089		
5. — *Autres zones :*													
Exportations	1 375	3,5	2 362	6,3	3 260	8,5	3 228	7,2	5 660	10,6	6 304	9,5	
Importations	3 337	9,0	3 672	9,7	3 252	8,6	4 221	8,8	3 238	6,6	4 966	8,2	
Solde	— 1 962		— 1 310		+ 8		— 993		+ 2 422		+ 1 338		
6. — *TOTAL :*													
Exportations	36 798	100	37 547	100	38 471	100	45 056	100	53 223	100	66 210	100	+ 12,4 %
Importations	37 163	100	37 568	100	37 680	100	47 738	100	49 016	100	60 860	100	+ 10,4 %
Solde	— 365		— 19		+ 791		— 2 682		+ 4 207		+ 5 350		
Taux de couverture	99,2		100		102,3		94,4		108,6		108,8		

CHAPITRE IV

Les finances publiques

4.1 LE BUDGET DE L'ETAT

Le budget national, c'est-à-dire l'ensemble des budgets fédéral et fédérés est alimenté par les recettes fiscales, les revenus du domaine et les recettes des exploitations et services de l'Etat. Ces ressources sont affectées globalement d'une part aux dépenses de fonctionnement (fonctionnement des services et interventions de l'Etat) et à l'amortissement de la dette publique et d'autre part au financement des investissements et des équipements que l'Etat s'engage à réaliser dans le cadre du Plan.

4.1.1 LES RECETTES BUDGETAIRES (Tableaux I et II)

L'analyse des recettes est faite à partir des comptes de résultats définitifs et ne tient compte que des recouvrements effectués.

De 1964-65 à 1968-69, les recettes budgétaires sont passées de 27,2 milliards à 40,3 milliards. Elles ont donc augmenté en moyenne de plus de 10 % par an, un peu plus rapidement que le produit intérieur brut mais moins vite que la production intérieure brute monétaire.

De 1965-66 à 1968-69, la croissance moyenne des recettes propres a atteint presque 11 % par an.

Ce résultat global est satisfaisant et conforme aux objectifs du IIe Plan.

Cependant la composition des recettes ne paraît pas évoluer dans le sens souhaité. L'importance relative des recettes douanières continue de croître : 60 % en 1968-69 contre 56 % en 1964-65. En effet les recettes douanières ont au cours de cette période augmenté en moyenne de 12,5 % par an, contre 8,4 % pour les recettes fiscales totales.

Il apparaît donc que l'augmentation des recettes de l'Etat reste conditionnée, d'une part par la croissance des exportations et d'autre part par l'amélioration des recouvrements des impôts directs.

EVOLUTION DES RECETTES PROPRES-RECOUVREMENTS

	1968-1969		1964-1965		Taux de croissance annuel moyen
	Millions	%	Millions	%	
Droits et taxes perçus par les Douanes					
Impôts directs	5 700				
RECETTES FISCALES					
Recettes des Postes et Télécommunications					
Autres recettes des services et divers	1 400		4 000		
RECETTES DES SERVICES ET DIVERS	2 250				
RECETTES PROPRES	27 250				
TAUX DE PRESSION FISCALE					

4.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Tableau III)

L'analyse des dépenses de fonctionnement est faite à partir des lois de finances, puisque pour ce type de dépenses, et grâce à la rigueur de gestion permise par la mécanisation de la comptabilité publique, les dépenses effectives diffèrent peu des prévisions.

Le IIe Plan a prévu une croissance annuelle des dépenses de fonctionnement de 7,7 % en francs constants, soit environ 10,7 % en francs courants.

Toutefois après s'être sensiblement ralentie au cours des trois premières années du Plan, la croissance du budget de fonctionnement s'est à nouveau accélérée : + 9,2 % en 1968-69, + 9,9 % en 1969-70, + 12 % en 1970-71. Cette accélération ne résulte pas seulement des augmentations des traitements et salaires des agents de l'Etat intervenues en 1969-70 et 1970-71, mais aussi de l'alourdissement de la charge de la dette publique, dont il sera fait état ci-dessous, et de l'augmentation très importante (+ 22 % en 1970-71) des crédits consacrés à l'enseignement, secteur prioritaire du Plan, qui jusqu'en 1969-70 avait connu un important retard.

Les autres dépenses de fonctionnement n'ont augmenté globalement que de 8,7 % en 1970-71. Il n'en reste pas moins nécessaire de freiner à nouveau la croissance des dépenses de fonctionnement de l'Etat de telle sorte qu'elle ne dépasse pas la croissance globale de l'économie.

Quant à l'affectation des crédits, elle n'a pas toujours été conforme aux prévisions, les secteurs considérés comme prioritaires par le IIe Plan ont été moins bien servis que les secteurs non prioritaires, tel que l'atteste le tableau ci-dessous.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

SECTEURS	Croissance annuelle moyenne en francs courants	
	Prévue au Plan	Réalisée
Développement rural	+ 19,4 %	+ 9,2 %
Travaux publics, Mines	+ 8,6 %	+ 4,4 %
Education, Jeunesse	+ 14,7 %	+ +2,6 %
Santé	+ 16,2 %	+ 6,7 %
Ensemble des secteurs prioritaires	+ 15,0 %	+ 9,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	+ 8,8 %	+ 17,5 %
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT	+ 10,7 %	+ 10,7 %

En 1970-71 un redressement a été amorcé au profit du développement rural (+ 13 %) et surtout de l'enseignement et de la jeunesse (+ 22 %).

La croissance des dépenses de personnel demeure aussi plus rapide que celle des dépenses de fonctionnement des services (respectivement + 10,4 % et + 9,4 % par an au cours du IIe Plan). En 1970-1971, les dépenses de personnel représentent 70 % des dépenses de fonctionnement des services, contre 66 % en 1964-1965.

La persistance de cette tendance risque de se répercuter défavorablement sur l'un ou l'autre des éléments suivants : l'équilibre budgétaire, la croissance des dépenses d'équipement, les moyens matériels mis à la disposition des services.

La charge de la dette publique est passée de 589 millions en 1965-66 à 2 225 millions en 1970-71. Elle représente actuellement 4 % de la masse budgétaire. Jusqu'en 1969-70 l'accroissement de la charge de la dette publique a essentiellement résulté de la prise en charge par le budget

des pensions et allocations viagères. En 1970-1971 le service de la dette extérieure (équipement) a doublé par rapport à l'année précédente.

Au 1er juillet 1970, le capital de la dette extérieure restant à amortir s'élevait à 29 milliards de francs C.F.A., contre 22 milliards en 1968.

La dette extérieure du Cameroun est donc encore relativement modérée mais son accroissement devrait désormais être suivi avec attention.

4.1.3 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (Tableau IV)

Le montant total des crédits ouverts par l'Etat au cours du IIe Plan est de 22,8 milliards de francs C.F.A., qui se sont répartis annuellement comme suit :

— 1966-1967 : 4,1 milliards ;

— 1967-1968 : 3,9 milliards soit — 5 % par rapport à l'année précédente ;

— 1968-1969 : 3,7 milliards soit — 5 % par rapport à l'année précédente ;

— 1969-1970 : 4,8 milliards soit + 30 % par rapport à l'année précédente ;

— 1970-1971 : 6,3 milliards soit + 31 % par rapport à l'année précédente.

Outre ces crédits budgétaires, il faut également considérer certaines opérations d'équipement financées à concurrence de 3 milliards de francs C.F.A. environ sur comptes hors-budget.

Grâce à l'effort très important des deux dernières années du IIe Plan, les crédits ouverts représentent globalement 105 % des prévisions, en francs courants.

Une part de ces crédits, un peu plus de 3 milliards, a été affectée à des dépenses telles que indemnités de déguerpissement, rachats d'actions, participation au capital d'organismes internationaux, renouvellement des moyens de transport, non prévues au Plan. Déduction faite de ces dépenses, les crédits ouverts atteignent cependant 90 % des prévisions malgré la quasi-stagnation des budgets d'équipement des années 1967-68 et 1968-69 due à la nécessité d'assainir les finances de l'Etat.

Toutefois, il faut souligner que la répartition de ces crédits n'est pas tout à fait conforme aux prévisions du Plan.

En effet les crédits ouverts pour l'équipement administratif ont atteint 190 % des prévisions et représentent 28 % des crédits d'investissement ouverts alors qu'il n'en était prévu que 13 %. Ce type de dépenses a été fortement freiné à partir de 1968-69.

En conséquence, les crédits ouverts pour les autres secteurs représentent globalement 75 % des prévisions.

Les secteurs Etudes — Infrastructures — Enseignement et Formation — Urbanisme et Habitat ont été les mieux servis (respectivement 111 %, 87 %, 83 % et 97 % des prévisions) mais les secteurs de la production rurale (57 % des prévisions) et de la Santé (35 % des prévisions) malgré une forte progression en 1969-1970 et en 1970-71 n'ont pas pu combler le retard accumulé antérieurement.

Dans l'ensemble, l'utilisation des crédits d'équipement reste anormalement lente. D'année en année, au cours du IIe Plan, plus de deux milliards de crédits ont dû être reportés. Il doit être rapidement remédié à cette situation.

BUDGET NATIONAL : **RECETTES PROPRES**

TABLEAU I — **EVOLUTION ET STRUCTURES DES EMISSIONS DOUANIERES**

	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
a) RECETTES FISCALES							
Droits et taxes perçus par les douanes	12 291	14 040	15 212	17 183	20 491	22 517	24 345
Taxe sur les transactions	—	2 653	2 951	2 659	145	79	
S/total impôts indirects	12 291	16 693	18 163	19 842	20 636	22 596	24 345
Impôts directs	4 800	5 680	5 718	6 320	7 311	7 554	8 503
Enregistrement, timbre et divers	882	948	1 099	1 219	1 353	1 473	1 503
TOTAL RECETTES FISCALES	17 973	23 321	24 980	27 381	29 300	31 623	34 442
Taux de pression fiscale*	12,4 %	14,9 %	14,9 %	15,4 %	14,9 %	14,3 %	14,1 %
b) RECETTES DES SERVICES ET DIVERS							
Revenu du domaine	146	169	201	207	287	493	406
Recettes des Postes et Télécommunications	683	878	862	1 030	878	1 114	1 856
Recettes des autres exploitations et services	1 239	954	1 136	989	1 380	2 062	3 457
Divers	192	34	63	97	115	274	142
TOTAL RECETTES DES SERVICES ET DIVERS	2 260	2 035	2 262	2 323	2 610	3 943	5 861
TOTAL RECETTES PROPRES	20 233	25 356	27 242	29 704	31 910	35 566	40 303

* Pourcentage des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut

TABLEAU II — **EVOLUTION DES RECETTES PROPRES-RECOUVREMENTS**

	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
VALEURS : en millions de francs CFA							
Droits et taxes à l'importation	9 728	10 816	12 787	15 219	17 088	17 740	20 214
Droits et taxes à l'exportation	3 285	3 208	3 208	3 087	2 884	3 232	4 828
Autres taxes perçues par les douanes	1 229	1 500	1 763	2 228	2 747	3 373	4 481
TOTAL DES EMISSIONS	14 242	15 524	17 758	20 534	22 719	24 345	29 523
STRUCTURE							
Droits et taxes à l'importation	68,3	69,7	72,0	74	75,2	72,9	68,5
Droits et taxes à l'exportation	23,0	20,7	17,4	15,0	12,7	13,3	16,3
Autres taxes perçues par les douanes	8,7	9,6	10,0	10,9	12,1	13,8	15,2
TOTAL DES EMISSIONS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TAUX DE CROISSANCE ANNUELS							
Droits et taxes à l'importation		+ 11,2 %	+ 18,2 %	+ 19 %	+ 12,3 %	+ 3,8 %	+ 13,9 %
Droits et taxes à l'exportation		— 2,3 %	— 4,4 %	+ 0,6 %	— 6,6 %	+ 12,1 %	+ 49,4 %
Autres taxes perçues par les douanes		+ 22,1 %	+ 17,5 %	+ 26,4 %	+ 23,3 %	+ 23,0 %	+ 32,8 %
TOTAL DES EMISSIONS		+ 9,0 %	+ 13,5 %	+ 16,6 %	+ 10,6 %	+ 7,2 %	+ 21,2 %

Droits et Taxes à l'importation : droits de douanes à l'importation, droits d'entrée, taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation, taxe complémentaire, (fond routier).

Droits et Taxes à l'exportation : droits de sortie (taxe à la sortie et droits de sortie de chasse), taxe de conditionnement et frais de plombage, taxe de conditionnement des bois et des produits secondaires.

Autres : Taxe sur les transactions (jusqu'en 65-66), taxes intérieures, taxe unique U.D.E.A.C., taxe d'inspection sanitaire, redevances S.I.C. et SOCACAO, droits de magasinage, taxe de circulation sur les viandes, amendes et confiscations.

TABLEAU III — **EVOLUTION DES RECOUVREMENTS**

	1965-66		1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71		Prévisions du Plan 1970-1971	
	Montant	%	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	%	Montant	%
I — SECTEURS PRIORITAIRES										
a) A caractère économique.										
Développement rural	1 212	4,6	1 266	1 452	1 495	2 664	1 882	4,3	3 006	6,8
Travaux publics, mines	1 868	7,0	1 885	1 962	2 054	2 161	2 315	5,2	2 849	6,3
s/total A	3 080	11,6	3 151	3 414	3 549	4 825	4 197	9,5	5 855	13,1
b) A caractère social.										
Education, jeunesse (a)	4 044	15,2	4 808	5 064	5 351	5 995	7 314	16,6	8 171	18,3
Santé publique	2 176	8,2	2 358	2 467	2 620	2 742	3 009	6,8	4 694	10,5
s/total B	6 220	23,4	7 166	7 531	8 171	8 737	10 323	23,3	12 865	28,8
TOTAL SECTEURS PRIORITAIRES	9 300	35,0	10 317	10 945	11 724	13 562	14 520	32,8	18 720	41,9
II — SECTEURS NON PRIORITAIRES.										
a) Forces armées	3 818	14,4	4 399	4 700	4 994	5 427	5 817	13,1	5 521	12,4
b) Intérieur (b)	3 037	11,4	3 337	3 649	3 927	4 180	4 833	10,9	4 517	10,1
c) Autres services et dépenses communes	8 049	30,3	9 214	9 863	11 073	12 699	13 809	31,2	11 865	26,6
d) Autres dépenses :										
Reversements aux collectivités locales	434	1,6	412	568	643	761	1 310	3,0	927	2,1
Pensions et allocations viagères	155	0,6	155	171	535 (3)	639	915	2,1	249	0,5
Reversements aux collectivités locales	790	3,0	765	853	853	855	857	1,9	1 275	2,9
Interventions de l'Etat (c)	988	3,7	1 420	2 164 (2)	2 145	2 213	2 221	5,0	1 556	3,5
s/total D	2 367	8,9	2 752	3 718	4 180	4 468	5 303	12,0	4 007	9,0
TOTAL SECTEURS NON PRIORITAIRES	17 271	65,0	19 702	21 930	24 174	26 887	29 762	67,2	25 910	58,1
TOTAL DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT	26 571	100,0	30 019	32 375	35 898	39 449	44 282	100,0	44 630	100,0

(a) Y compris subventions à l'enseignement.
(b) Administration territoriale, intérieur, fonction publique, police, sécurité, sûreté.
(c) Contributions, subventions déduction faite des subventions à l'enseignement.
(1) En francs courants, en admettant un taux d'augmentation des prix de + 3 % par an.
(2) Dont contribution au Fonds de solidarité U.D.E.A.C. : 500 millions en 1967-1968, 200 millions en 1968-1969 et 1969-1970, 150 millions en 1970-1971.
(3) A partir de 1968-1969, le budget prend en charge les pensions et allocations viagères et rembourse les dettes contractées à ce sujet.

TABLEAU IV — **LES BUDGETS D'EQUIPEMENT POUR LES CINQ ANNEES DU IIe PLAN**

(Lois de Finances 66-67, 67-68, 68-69, 69-70 70-71 et Comptes 415-38.)

SECTEURS	PREVISION DU IIe PLAN (F courants)		CREDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU COURS DU IIe PLAN		Pourcentage des crédits ouverts par rapport aux prévisions B/A
	millions	%	millions	%	
INVESTISSEMENTS PLANIFIES.					
1. — Etudes générales	720	3.3	796	4.0	111 %
2. — Production rurale	4.253	19.5	2.412	12.3	57 %
3. — Energie, eau, mines, industrie, artisanat	785	3.6	278	1.4	35 %
4. — Infrastructure, transports, communications	8.003	36.7	7.002	35.7	87 %
5. — Urbanisme et habitat	1.047	4.8	1.015	5.2	97 %
6. — Enseignement, formation	2.443	11.2	2.022	10.3	83 %
7. — Santé, affaires sociales	1.200	5.5	416	2.1	35 %
8. — Commerce et tourisme	262	1.2	130	0.7	50 %
9. — Information	196	0.9	50	0.3	26 %
Total investissements sans équipements administratifs	18.909	86.7	14.121	72.0	75 %
Equipements administratifs	2.900	13.3	5.500	28.0	190 %
Total investissements planifiés	21.809	100.0	19.621	100.0	90 %
Crédits ouverts aux budgets d'équipement pour des opérations non considérées comme des investissements par le Plan			3.189		
TOTAL GENERAL			22.800		

TABLEAU V — **L'EQUILIBRE BUDGETAIRE**

(Recettes recouvrées, dépenses engagées.)

En milliards de francs C.F.A.	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
Réserves en début d'exercice	25.4	4.1	4.6	4.2	2.2	0.1
Recettes propres	2.9 (2)	27.2	29.7	31.9	35.6	40.1
Subventions extérieures	—	0.5	1.0	—	—	—
Total ressources R	28.3	31.8	35.3	36.1	37.8	40.2
Dépenses de fonctionnement	22.2	24.8	27.1	31.0	33.7	35.6
Dépenses d'équipement (1)	2.0	2.4	4.0	2.9	4.2	3.9
Total dépenses D	24.2	27.2	31.1	33.9	37.9	39.5
Réserves en fin d'exercice R-D	+ 4.1	+ 4.6	+ 4.2	+ 2.2	— 0.1	+ 0.7
Recettes propres + Subv. extér. — Dépenses	+ 1.2	+ 0.5	— 0.4	— 2.0	— 2.3	+ 0.8

(1) Cette ligne comprend les crédits engagés non seulement sur la dotation budgétaire de l'exercice mais également sur les reports des crédits des exercices antérieurs.

(2) Situation des Caisses de réserve et des Caisses d'investissement fédérales et fédérées orientales.

DEUXIEME PARTIE

LE IIIe PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE Ier

LA PLANIFICATION CAMEROUNAISE ET SES ORIENTATIONS FONDAMENTALES